



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS - 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Matinée du 15-Août : une participation record et de qualité

L'essentiel des personnes costumées s'est rassemblé à 10 heures devant l'oratoire puis a gagné l'église en cortège, où l'accueillait le père Yves Delépine, vicaire général du diocèse d'Amiens en vacances au Martinan chez Pierre et Marie Céline Garet (famille Letournel). Il était accompagné de René Mouterde, diacre et neveu de Philippe (†) et Bernadette Mouterde de Grange-Neuve.

Ils célébrèrent ensemble la messe de l'Assomption et, lors de la procession d'entrée, précédèrent la vierge dorée de la chapelle de La Pierre portée par six Villarinches habillées de soie bleue, elles aussi en majorité de ce hameau. La statue de Notre-Dame-des-Grâces avait été fleurie et décorée par Christine Frasson-Botton et Maurice Bouchet-Flochet. Coordonnée par Bernard et Martine Mugnier, et célébrée prestement, cette messe fut celle des funérailles de Robert Cartier-Lange, Sylvaine Sallier et Jean-Louis Moreggia, tous les trois décédés au début de l'été. À l'issue de l'office, se déroula également le baptême d'Hyppolite Curvat. Une trentaine de choristes, dirigés par Blandine Teyssier et accompagnés à l'orgue et à la flûte traversière par Delphine et Louise Gamel, animèrent la célébration.

L'église était comble et l'on dut rajouter des sièges à l'avant pour les costumés, plus nombreux que prévus. Comme de coutume, le pain bénit offert par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards fut distribué à la fin de la cérémonie sur le seuil de l'église. Le Chef-Lieu était bouclé, la circula-

tion complètement coupée. Cette année encore, les cloches de l'église ne sonnèrent pas, mais vers 11 h 30, un flot sortit de l'édifice. Un flot de jeunesse. Un flot de couleurs. Du fuchsia, du bordeaux, du mauve, de l'orange et du vert. Tous les tons, du bleu le plus léger au violet le plus profond. Les spectateurs massés aux abords du défilé, entre le monument aux morts et le vieux cimetière, admiraient les groupes de femmes passant par salves successives, s'étonnant et se régalant de la variété et du mélange des couleurs. Il y avait du monde sur tout le parcours à travers le Chef-Lieu. « Moins que l'année dernière... » vous diront certains.

Guidés par l'accordéoniste Yves Dufour et le guitariste Bernard Richard jusqu'à l'ancien champ de foire, tous les costumés ne purent trouver une place sur la photographie et accédèrent difficilement à l'apéritif tant la foule était dense vers les tables. Mais, suite à nos demandes répétées, un rafraîchissement et une collation étaient réservés aux costumés à l'intérieur de la salle des fêtes, dont la fraîcheur fut bien appréciée. Il est peut-être préjudiciable de séparer les costumés des spectateurs même si tous ne sont pas venus à l'intérieur, mais cela permet aussi de préserver les costumes des plus jeunes, parfois tachés lors de bousculades devant le buffet. Est-ce la chaleur ? Les bâtonnets de carotte crue, de concombre et le guacamole ? mais la foule se dissipa assez rapidement aux alentours du four à pain alors que Gérard Mugnier assurait l'animation musicale et que Valérie Favre-Teylaz poussait la chansonnette.

Nous n'avions pas vu autant de costumes féminins depuis plus de cinquante ans. Un plein champ de foire. Avec 42 Villarinches présentes, les records

de 2007 (39), 1989 (38) et 1972 (38) ont été battus. Il faut cependant noter qu'en 1972, outre les 38 femmes costumées se trouvaient, dans le défilé et dans la foule, des Villarinches du pays qui portaient encore quotidiennement certaines pièces du costume de la vallée. Faut-il les comptabiliser ? Comme Adélaïde Favre-Tissot (1897-1983) qui défilait avec Camille Martin-Fardon, Mélanie Rostaing-Troux (1888-1978) et Philomène Favre-Teylaz (1899-1992) présentent au Chef-Lieu ce matin-là ? Si Joséphine



Y. BONNIVARD

Paret-Dodon (1891-1987) et Philomène Combet (1886-1976), d'autres encore, étaient également présentes, ce dont nous ne sommes pas certains, alors le record du nombre de coiffes n'est peut-être pas tombé cette année.

Pour accompagner, on comptait au moins 26 hommes et garçons dont l'écrasante majorité, fort élégante, portait un costume noir complet. On notait aussi la présence de deux bébés en tenue traditionnelle avec berten et barette, Chiara Samper (6 mois) et Ambre Bonnivard (3 mois). Finalement, c'est un groupe d'au moins 70 personnes costumées qui a participé à cette cinquante-troisième édition de la fête du 15-Août. C'est considérable.

Xavier Mugnier



Y. BONNIVARD



■ Une partie du groupe des costumés devant l'oratoire du Chef-Lieu de Saint-Colomban.

FÊTE DU 15-AOÛT

La fête des costumes, en quelques mots et quelques chiffres

Sur les quarante-deux Villarinches présentes, vingt-sept étaient en costume de grandes fêtes ou costume de soie : 12 rouges, 8 bleus, 4 violets et 3 verts. Quinze portaient le costume des dimanches ordinaires, 10 en rouge et 5 en bleu. Il y en avait un seul l'année dernière. On ne comptait aucun costume de petites fêtes.

Personnellement, et pour l'association Les Villards patrimoine et culture, j'ai sorti et préparé 32 costumes féminins, deux de bébé, et prêté ou complété avec gilets, vestes et chapeaux, une douzaine de costumes masculins.

À La Pierre, avec Valérie Favre-Teylaz, Catherine Paret, Colette Voirin (famille Bouchet-Flochet), Patrick Fiora et Jacqueline Mugnier, tous arrivés à 6 heures pétantes, nous avons habillé 22 femmes et filles (12 costumes de soie et 10 costumes des dimanches ordinaires). Au Chef-Lieu, Martine Paret-Dauphin, Stéphanie Lafaurie et Hélène Patillon en ont costumé 5 en costumes de soie. Vers 9 heures elles sont venues nous aider.

Au Martinan, la famille Paret-Dodon (familles Cavaillès, Samut, Malnou, Duvilla) s'est habillée par ses propres moyens (5 costumes de soie), Josette Viollaz et sa fille Bérengère en ont costumé 2 (2 costumes de soie), et Marie-Christine Brosson a habillé sa petite-fille (1 costume de soie). Au Châtelet, la fa-

mille Martin-Garin s'est également costumée seule (3 costumes des dimanches ordinaires), comme d'habitude. Aux Roches, Patrick Fiora en a fait 2, seul (1 costume de soie et 1 costume des dimanches ordinaires). À Lachal, Marion Joumond s'est habillée seule (1 costume des dimanches ordinaires). À Saint-Alban enfin, au Frêne, Stéphanie Chaboud-Crousaz a été habillée par sa maman (en costume des dimanches ordinaires).

Cette année, des personnes ont demandé expressément, pour eux ou des membres de leur famille, de porter le costume des dimanches ordinaires et son tablier rayé du pays, typique de notre petit coin de terre. Dans un souci d'authenticité pour certains, ou en souvenir de Villarinches connues dans leur jeunesse pour d'autres. Présentant parfois de magnifiques et délicates broderies, ce costume a l'avantage d'être rustique et peu fragile. Il comporte moins de pièces que celui des grandes fêtes. Plus facile et plus rapide à revêtir, il demande aussi moins d'entretien. Nul besoin de replisser les robes après usage. Une corvée longue et fastidieuse, ce que certains semblent encore ignorer ou ont oublié.

La demande pour être costumé fut forte dès l'hiver dernier, et nous a contraint à clore les inscriptions fin mai, début juin. Nous avons refusé plus d'une dizaine de personnes alors que nous avions encore

des costumes en réserve, mais plus assez de temps pour les essayages (5 demi-journées c'est déjà beaucoup) et pas assez de personnes formées à l'habillage.

Nous sommes en mesure de dépasser les 50 costumes féminins, voire plus, mais cela nécessite de petits groupes autonomes de deux à trois personnes en différents endroits avec du savoir-faire. Suite à cette journée, trois ou quatre jeunes ont souhaité commencer à se constituer un costume et principalement une robe, ce qui nécessiterait de relancer les ateliers de couture.

Enfin, concernant le traitement médiatique de la fête, la présence d'un drone à la sortie de l'église a été signalée, comme l'année dernière. Initiative privée ? Film ou reportage ? Mystère. Quant à la presse locale, on frise l'indigence. Rien dans *Le Dauphiné libéré* (lire page 4). Une première ! Un tiers de page dans *La Maurienne*. Ce qui est mieux que rien, mais bien trop peu de photos. Valloire, Aussois, Bramans et Bessans avec une pleine page chacun et de belles photos ont été bien mieux traités. (Par contre, rien sur Montaimont pour le moment.) Peut-être n'en faisons-nous pas assez ? À l'heure où j'écris ces lignes dans ce qui est le dernier numéro du *Petit Villarin*, on peut s'interroger sur la suite.

Xavier Mugnier



R. BELLOT-CHAMPIGNON

■ Des visages nouveaux.

■ L'accueil des costumés à l'entrée de l'église.



J.-P. TRONEL-PEYROZ

■ Apéritif municipal devant le four à pain.

Près de 1 750 personnes aux Villards le jour du 15 août

Le décompte des personnes présentes dans les hameaux le jour du 15 août (*), exceptées celles demeurant dans les gîtes privés ou communaux ou occupant des lits touristiques, fait apparaître un total de 1 304 personnes : 373 à Saint-Alban (29 % du total) et 931 à Saint-Colomban (71 %). On en dénombrait 1 123 le même jour en 2020, 1 040 en 2017, 1 310 en 2012, 1 180 en 2009, 1 400 en 2002 et 1 580 en 1988. La différence entre 2023 et 2020 (+181) est due à Saint-Colomban qui a gagné entre ces deux comptages 177 personnes (dont 164 dans les deux seuls hameaux du Martinan et de Lachenal...), Saint-Alban étant resté stable (373 contre 369 en 2020).

Cette année, le Martinan comptait 200 personnes, suivi de Lachenal (140), Le Bessy (122), Le Premier-Villard (115), La Pierre (113), Les Roches (110), Lachal (88), Le Châtelet (81), Valmaure (68), Le Frêne (61), etc. Le nombre de personnes qui résidaient ce jour-là à l'Hôtel de la poste, dans les gîtes privés ou communaux (des deux communes), à La Perrière, chez Goélia, au camping de La Perrière, à la cure de Saint-Colomban, dans les gîtes de La Pierre et du Martinan, etc., s'est établi à 444 (contre 522 en 2020). Soit une baisse de 15 %.

Au total il y avait donc 1 748 personnes aux Villards le jour du 15 août, contre 1 645 en 2020 et 1 320 en 2017.

(*) Merci à Jean-Pierre Tronel-Peyroz, Bernard Mugnier, Jeannine Favre-Bonté, Danielle Favre-Trosson, Jean-René Bozon-Vialle, Benoît Ferroud, Martine Paret-Dauphin, Jean-Marie Dufour, Daniel Paret, Christophe Mayoux, Joselyne Martin-Garin, Yannis Nacef, Martine Verlhac, Jean-Marc Bordas et Jacqueline Dupenloup.

Un documentaire sur la transformation de la société villarinche

Xavier Mugnier a présenté pour la 4^e fois une rétrospective sur la vallée des Villards et la fête du 15-Août constituée d'une série de photographies et de films qu'il complète d'année en année en fonction des prêts qu'on lui fait.

La salle des fêtes est bien garnie – plus d'une centaine de personnes, signe que la nostalgie est bien ce qu'elle est... – et bruisse dans l'attente des premières images. Après quelques mots de présentation, elles défilent, les souvenirs s'entremêlent, et chacun s'émeut en voyant son village ou des visages disparus... Moi j'y ai vu un documentaire sur le changement, l'évolution et la transformation du « peuple » villarin.

Sur les premières documents, les plus anciens, nos aïeuls se succèdent. Sur ces corps las et fatigués par un travail journalier harassant transparaît la dureté de la vie d'autrefois. Les visages sont tannés, ridés, les sourires absents. Même les bâtiments renvoient cette rudesse et cette pauvreté. La misère suinte de chaque plan.

Puis le temps passe. Ce sont nos grands-parents qu'on montre. Les visages sont encore sévères et fermés mais on y lit moins de lassitude. Quelques sourires apparaissent et parfois même un signe de tendresse éclaire l'image. Certes, à y regarder de plus près, on remarque bien que les enfants ne sont pas nippés par Christian Dior. Les femmes, moins marquées que leurs aïeules, reflètent encore les difficultés de leur condition. Les hommes ont souvent un port plus altier. Une moustache bien fournie témoigne de leur relative autorité. Même si une amélioration est visible, on sent bien que la vie quotidienne est encore ardue. Mais force est de constater que les habitants de la vallée se sont embellis et que l'habitat est moins rustique, moins délabré.

Mais voilà que dans le flux des images les visages de ma jeunesse se raniment, familiers. C'est le temps des parents. Les cars du Bourrelier rouent tranquillement sur une route étroite en prenant leur temps. Les hôtels étaient leur misère et leur splendeur. Soudain ma tante Philomène et sa fille Aline crèvent l'écran. Elles marchent, un grand sourire barre leur visage. La lassitude a quelque peu disparu pour laisser place à une certaine beauté que ne manquent pas de remarquer les premiers touristes venus chez nous. Et notamment celle de notre costume.

Gilbert Pautasso

La « grande » presse absente

Contacté par Xavier Mugnier sur la non-couverture par *Le Dauphiné libéré* de la fête du 15-Août, Frédéric Thiers, responsable de l'édition Maurienne, aurait éludé la question et répondu en substance que cela ne dépendait plus de lui depuis janvier dernier et la nouvelle formule du journal. Il ne ferait que suivre les directives... Selon lui, *Le Dauphiné libéré* serait là pour annoncer les événements festifs tels que le nôtre (ce qui a été fait) mais plus pour en rendre compte ni les commenter. Certains peuvent être relatés dans l'édition numérique, mais pas forcément dans l'édition papier. Durant les 5 jours qui ont suivi le 15 août, seul un article sur la fête à Montpascal a été publié dans l'édition papier. Peut-être y en avait-il sur la haute Maurienne... Évoquant avec lui André Bitz, qui faisait chaque été le « forcing » pour passer articles et photos de la fête dans *Le Dauphiné libéré*, Frédéric Thiers aurait répondu à Xavier Mugnier que, s'il était encore là, André Bitz ne pourrait rien y changer, avant de proposer à son interlocuteur d'en rediscuter plus tard... La nouvelle politique du *Dauphiné libéré*, si elle s'avérait, vient démontrer, juste au moment où il va cesser de paraître, que *Le Petit Villarin* avait toute son utilité...

La Villarinche du tableau Peines d'amours perdues

Après huit années de fermeture pour travaux, inventaire et restauration des collections, le Musée savoisien de Chambéry a rouvert ses portes au public le 29 avril dernier (*).

Deux jours plus tôt, lors de son inauguration, officiels et responsables du site mettaient l'accent sur les innovations du nouveau musée. L'installation de la peinture murale médiévale du château de Cruet, réalisée entre 1300 et 1310, découverte fortuitement lors de travaux en 1985 et léguée par ses propriétaires. Mais aussi de nombreux objets et vestiges préhistoriques découverts dans les lacs alpins et savoyards issus des habitats lacustres ou palafittiques, datant du Néolithique et de l'âge du bronze.

Marqueurs ethnologiques majeurs de la province, les costumes traditionnels savoyards sont encore bien présents sous diverses formes. Des costumes complets, comme celui d'une enfant de Bourg-Saint-Maurice des années 1930, qui n'a pas fait l'unanimité auprès des spécialistes locaux. La reconstitution d'un costume des Bauges. Un costume de Beaufort qui, simplement par sa coiffe blanche, la berre, l'une des plus complexes, délicate et raffinée de Savoie, justifie sa présence. Petit diamant d'organdi finement plissé à l'ongle et aux plis subtils, elle illumine des pièces et accessoires de costumes savoyards dispersés ça et là autour d'elle. Pas de costume villarin, mais sa présence se manifestera plusieurs fois à celui qui voudra bien la chercher. Chacun se fera une opinion sur ce nouveau musée lors d'une visite.

Déambulant dans des pièces et des couloirs parfois fort dépouillés, vous apercevez alors peut-être une huile sur toile de grandes dimensions (1,45 m par 1,21 m), d'Henri Emmanuel Blanc-Fontaine (1819-1897), datant de 1864. Son titre : *Peines d'amours perdues, souvenir des Alpes savoisiennes*. Le thème : deux jeunes filles en costume régional devant un lavoir, l'une consolant l'autre, amoureuse éconduite par

un jeune homme convolant en justes noces à l'arrière-plan. La légende du tableau nous indique : « Scène savoyarde : dans un village, près d'une fontaine, une femme console une autre femme, toutes deux habillées en costume du bassin de l'Arvan... » C'est inexact et incomplet.

La femme de gauche est bien de l'Arvan comme le prouvent sa robe à quatre ou cinq larges aponsons et sa coiffe typique qui pourrait être des villages de Montrond, Saint-Jean ou Saint-Sorlin-d'Arves. Sa ceinture ne comporte pas les chaînettes pourtant déjà présentes à cette époque. Elle porte des chaussettes en laine blanche et des sabots.

La femme de droite, elle, est de la vallée des Villards, cela ne fait aucun doute. Sa jupe de drap noir est recouverte de quatre bandes horizontales de drap bleu, écartées, étroites et repoussées vers le bas de la robe. Ce sont les *plates*, nom en patois villarin donné à ces bandes bleues par les femmes de la vallée. On discerne également une coiffe en toile avec des brides étroites et une dentelle plissée et légèrement inclinée à l'avant. Un corsage richement décoré et une ceinture avec empêtements de drap rouge, les *karyon*. Sur sa gauche pend l'*uilié*, petite pochette contenant des aiguilles et du fil, nécessaire de couture en cuir décoré et recouvert de drap rouge, vert et bleu. Dans son dos, le grand chapeau de la vallée des Villards, noir et orné d'une plume de paon. Seules les manches ne m'évoquent rien de connu. Vraisemblablement en drap de laine écrue, elles sont largement décorées de drap rouge et bleu au niveau des avant-bras.

De telles manches ont-elles existé ? J'en ai vu de proches à Saint-Sorlin-d'Arves ornées plus sobrement de drap noir aux poignets, des manches de grand deuil, encore portées par des femmes âgées au début du vingtième siècle. Le groupe folklorique *Les Soldanelles* en possède plusieurs paires dans ses réserves. Ces manches nous rappellent également les costumes d'homme en laine blanche de l'Arvan et des Villards que semble porter le marié en arrière-plan. Devant lui, un musicien jouant de la vielle et coiffé d'un bonnet rouge descend l'escalier dans une ruelle d'une petite ville qui pourrait être Saint-Jean-de-Maurienne.

Peintre rattaché à l'école dauphinoise, né à Grenoble et décédé à Sassenage, Henri Emmanuel Blanc-Fontaine aurait pu croquer ces filles dans leur costume local vers 1860, un jour de foire ou de marché dans le secteur de la capitale maurienne. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

Xavier Mugnier



(*) L'entrée du musée est gratuite et se fait désormais place Métropole (fermé le mardi).

CINÉMA

SENTIER PATRIMONIAL

Près de 550 spectateurs en quelque mois

Quelque six mois après leur retour aux Villards, les séances de cinéma connaissent toujours le même intérêt.

Six projections ont été programmées durant la saison estivale avec *Les Petites Victoires* (le 5 juillet, 47 personnes), *L'Amour et les forêts* (12 juillet, 50 personnes), *Des Mains en or* (28 juillet, 55 personnes), *Indiana Jones, les cadrans de la destinée* (9 août, 88 personnes), *Wahou* (23 août, 54 personnes), et *Les Algues vertes* (22 septembre, 28 personnes).

En avant-première de la projection des films tout public, des films d'animation pour les enfants ont été projetés : *Chonchon, le plus mignon des cochons* (le 28 juillet avec 15 personnes, enfants et parents) et *Ruby, l'ado kraken* (9 août, 24 personnes). Une expérience concluante selon les organisateurs, qui sera donc renouvelée l'été prochain, voire même pendant les congés de février.

Depuis le lancement de ces projections, ces séances ont rassemblé 535 spectateurs soit une moyenne de 67 par séance tout public (20 lors des séances pour les enfants).

Les films proposés, tous récents, abordent des thèmes et des genres différents. Ils sont choisis collégialement par un groupe de Villarin à partir d'une liste de titres établie par Cinébus. Les films les plus désignés sont alors retenus.

Les organisateurs sont désormais impatients de voir ce que sera la fréquentation des séances qui seront programmées en octobre, novembre et janvier prochains à des périodes hors congés scolaires. Tout en étant confiants car, durant ces périodes où la vallée est peu fréquentée, les Villarin aiment à saisir la moindre occasion pour se retrouver comme en témoigne le succès des animations proposées par *Épicerie & Compagnie*. Martine Paret-Dauphin : « *Quand les gérants d'Épicerie & Compagnie font une causerie, une projection, etc., on est assis sur des chaises, il y en a pas une pareille, il y en a qui sont en haut, d'autres en bas, on mange ensemble, c'est simple et c'est vraiment intéressant. Moi ça m'emballe. On voit des gens qu'on ne voit pas habituellement, c'est fantastique.* »

Le bon démarrage de l'expérience villarin en matière de cinéma a dépassé les limites communales et serait sur le point de faire des émules. Déjà la commune de Sainte-Marie-de-Cuines a rejoint le réseau Cinébus pour un cinéma « *sur place, dans la commune...* »

Christophe Mayoux

■ SUGGESTION : 50 ANS DANS LA VIE D'UNE FERME...

Haute-Savoie, 1972 : la ferme des Bertrand, exploitation laitière d'une centaine de bêtes tenue par trois frères célibataires, est filmée par Marcel Trilliat. « *En voisin, le réalisateur Gilles Perret (auteur du film Les Jours heureux, 2012) leur consacre en 1997 son premier film, alors que les trois agriculteurs sont en train de transmettre la ferme à leur neveu Patrick et sa femme Hélène. Aujourd'hui, 25 ans plus tard, Gilles Perret a repris la caméra pour accompagner Hélène qui, à son tour, va passer la main.* » Et ça donne *La Ferme des Bertrand* (durée : 1 h 27 ; sortie nationale le 31 janvier 2024). « *À travers la parole et les gestes des personnes qui se sont succédé, le film dévoile des parcours de vie bouleversants où travail et transmission occupent une place centrale : une histoire à la fois intime, sociale et économique de la paysannerie montagnarde...* »

Quatre Villarin ont vu ce film à Cusy (Haute-Savoie) et le recommandent aux responsables de Cinébus et de la programmation du cinéma aux Villards...

Mise en valeur des montagnettes

L'été 2023 a vu l'inauguration du sentier des remues dont le départ se localise au hameau du Bessay pour une arrivée au terme de 6 étapes à la croix des Charrières.

C'est un peu plus d'une quarantaine de personnes qui étaient présentes le samedi 29 juillet au départ de cette balade. Les 6 panneaux implantés sur le versant de Belledonne de la commune ont été dévoilés, et ce fut l'occasion de nombreux échanges entre Villarin.

Cette mise en valeur des montagnettes, anciens alpages de moyenne altitude autrefois bien vivants, offre à la vallée des Villards un nouveau « produit touristique » à caractère patrimonial, répondant bien à la demande d'une clientèle familiale qui recherche des sorties pédestres d'une demi-journée, sans difficulté technique et permettant de marcher à l'ombre par temps de canicule. Certes, un entretien est à prévoir, la stabilité des arbres doit être surveillée de près..., l'aménagement touristique est un aménagement de territoire !

La soirée fut quant à elle consacrée à l'inauguration de l'exposition « *Saint-Alban-des-Villards parcouru par Raymond Frasson-Cochet* » dans la petite chapelle du Bessay. Moment émouvant que celui où Dominique et Anne Frasson-Cochet, enfants de Raymond, ont rappelé la passion de leur père, tout à la fois pour la photographie et pour le pays dont son propre père avait dû émigrer, pour s'installer dans ce quartier de Montpellier qu'on appelait paraît-il le quartier des Sa-

voyards, tant les marchands de charbon villarin y étaient présents. Beau cadeau fait à la commune et à ses habitants que cette mise à disposition de plus d'une cinquantaine de photographies anciennes prises au cours des décennies 1950 et 1960.

Raymond Frasson-Cochet, décédé en 1964, a laissé le souvenir d'un inépuisable photographe amateur « *qui avait toujours son appareil en bandoulière* ». Si on peut parler d'un véritable focus sur le Premier-Villard (dont Raymond était originaire et où la famille a gardé une petite maison), on trouve aussi des vues d'autres secteurs de Saint-Alban et quelques-uns de Saint-Colomban. Gens du pays au travail et enfants joueurs pris sur le vif : la qualité des clichés n'est pas sans rappeler Robert Doisneau. Cette exposition permanente est désormais en accès libre jusqu'en juillet 2025.

À l'issue de la journée, un pot (boisson et pizza) fut proposé à la mairie de Saint-Alban et ce fut, là encore, un moment d'échange pour les personnes ayant participé à ces animations, même si la salle de la mairie où la pluie cantonna les présents marqua une fois encore la limite de ses murs ! Entre l'inauguration du sentier et celle de l'exposition, un peu plus d'une centaine de personnes étaient présentes.

La municipalité tient à remercier particulièrement : Roger Darves pour sa parfaite mémoire de l'histoire et des anecdotes sur Saint-Alban et pour l'intérêt qu'il porte aux projets patrimoniaux portés par la commune depuis 3 ans ; l'entreprise BNT Création pour son travail sur les différents sentiers réalisés depuis 2021 ; les bénévoles ayant contribué à installer les panneaux du sentier des remues et Auriane André pour la réalisation de leur visuel. Enfin, la mairie renouvelle ses remerciements aux enfants de Raymond Frasson-Cochet.

Ainsi, l'histoire de notre commune devient un patrimoine vivant, et la passion qu'il suscite est souvent partagée par les visiteurs de passage comme en témoigne cet avis déposé sur le site Internet Gîtes de France par un couple venu de l'Essonne : « *Nous avons beaucoup aimé le village de Saint-Alban, avec son histoire exposée partout en photos, sa culture locale, la vivacité des gens, la florissante nature, les vergers et potagers en pente...* »

Jacqueline Dupenloup et Yannis Nacef



■ Sur le sentier des remues de Saint-Alban.



■ Chapelle du Bessay : exposition de photographies de Raymond Frasson-Cochet.

■ LA FÊTE DU PAIN

La fête du pain, organisée le 6 août à la salle des fêtes de Saint-Colomban par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, a rassemblé 91 personnes alors qu'elles n'étaient qu'une petite soixantaine l'an passé. Une augmentation qu'il est bien difficile d'expliquer : retour de la vie sociale après les années Covid ? Menu plus attractif ? (*). Quoiqu'il en soit les organisateurs ont su s'adapter à cette affluence que les inscriptions ne laissaient pas prévoir..., avec un menu préparé par Monique et Jean-Luc Pluyaud qui proposaient terrine de canard maison et son accompagnement, osso buco de veau et pommes de terre, trio de fromages (tomme, beaufort et chèvre), café gourmand.

L'animation (musique et chansons) était assurée par Gérard Mugnier et son orgue de Barbarie, et Valérie Favre-Teylaz qui fut de tous les accompagnements des chansons ou presque, parfois aidée par d'autres Villarins mélomanes. Valérie Favre-Teylaz a notamment chanté en duo avec son père, Jacques, *Étoile des neiges*. Il est vrai qu'une fête du pain digne de ce nom doit comporter l'interprétation de Jacques de cette chanson folklorique montagnarde bien connue...

Après l'apéritif, offert, c'est vers treize heures que le repas pouvait débuter, qui s'est terminé par le tirage de la tombola (ticket à 2 euros ou 6 tickets pour 10 euros) effectué par le doyen des convives, vice-président de l'association, Georges Quézel-Ambrunaz, qui file sur ses 91 ans, Jacqueline Dupenloup annonçant les tickets gagnants. Dotée de petits lots offerts par la banque et l'assureur de l'association mais aussi par quelques Villarins, cette tombola comportait des bons d'achat donnés par Intermarché et deux semaines en gîte communal, une offerte par la

commune de Saint-Alban et une par celle de Saint-Colomban, respectivement gagnées par Florent Nicol (Martinan) et Colette Voirin (Les Roches). Les boules de pain vendues au cours de la journée ont été pétrées dans le pétrin électrique de l'association Patrimoine et culture, puis cuites la veille de la fête au four banal du Pied des Voûtes par Jean-Luc Pluyaud et les mitrons habituels.

Le matin de la fête, comme depuis deux ans, l'association Les Villards, patrimoine et culture a proposé un petit déjeuner (entre 8 heures et 11 heures) « plaisir » à 5 euros comprenant un bol de café (ou de thé ou de chocolat), deux tranches de pain ou de brioche cuits au four à pain, beurre et confiture maison de fruits villarins, ou « gastronomie » à 7 euros qui comportait en plus tomme de Savoie et jus d'orange. Le tout préparé par Martine Paret-Dauphin, aidée par des membres de l'association ou des sympathisants (Christine Frasson-Botton, Françoise Vanini, Marie-Hélène Delapierre, Nicole Aubert, Stéphanie Lafaurie et Patrice Gérard). 55 petits déjeuners ont été servis (56 l'an passé, 31 il y a 2 ans). La veille, toujours dans le cadre de la fête et à l'initiative de Claire Martin-Cocher, secondée par Danièle Nicol, un après-midi découverte de la fabrication du pain, du pétrissage à la cuisson dans le four à pain de Saint-Colomban, a été proposé. Huit personnes y ont participé.

Ces initiatives ont certainement contribué à relancer cette fête du pain qui rassemblait jusqu'à 140 convives à la fin des années 1990 au Pied des Voûtes. Un record qui ne sera vraisemblablement jamais battu...

Christophe Mayoux

(*) Participation demandée : 18 euros pour les adultes (gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans).



■ BRÈVES

► **RASSEMBLEMENT DES COSTUMES DE MAURIENNE.** Divers opposants au Lyon-Turin ayant organisé une manifestation internationale les 17 et 18 juin en haute Maurienne, les autorités locales avaient demandé aux organisateurs de cet événement prévu le 18 juin à Modane de l'annuler ou de le reporter. Ceux-ci pensaient pouvoir le décaler au 2 juillet. Mais, après une réunion avec les représentants des différents groupes, le maire de Modane avait annoncé qu'il serait reporté soit au 10 soit au 24 septembre 2023, la date choisie étant celle avec le plus de participants. Finalement, début août, le rassemblement a été reporté au 23 juin 2024 à Modane car il y avait trop peu d'inscrits pour ces deux dates (134 pour le 10 septembre et 138 le 24 septembre). Certains groupes étaient très nombreux le 10 et pas le 24 comme Bessans (respectivement 30 et 7 participants), alors que pour d'autres c'était l'inverse comme Saint-Sorlin-d'Arves (0 et 31). Pour les Villards c'était plus équilibré, 12 et 14 alors qu'on comptait 18 inscrits en juin 2023.

► **TENNIS.** Un tournoi mixte de tennis a été organisé sur le court du Martinan les 20 et 21 août, par Dominique Metz, conseillère municipale de Saint-Colomban, avec l'aide de l'OT et le soutien des services techniques de la mairie. Chaque partie durait une heure (système dit « à la cloche »). Huit participants se sont affrontés. On retiendra qu'en finale, Philippe Blanc a battu Cédric Émieux dans le tournoi principal (11 jeux à 5), et que Dominique Metz a battu Matéo Deketh dans le tournoi complémentaire (9 jeux à 7). Tous les quatre sont de Lachenal...

Lectures en plein air

Lors de la réunion consacrée au bilan de l'été, à propos des animations, Simon Cartier-Lange a fait remarquer « qu'à Saint-François, par exemple, avec le nombre de lits qu'ils ont, ils proposent de grosses animations avec des animateurs, etc., qui sont des activités complètement différentes des nôtres. Ils n'ont rien comme les visites de musée ou les visites d'atelier et sur ce point nous sommes riches ». Un avis partagé par Jacqueline Dupenloup qui estime également que « la vallée a une vraie originalité d'animation. Quand on regarde les programmes des autres et les nôtres, on propose des choses qui ne sont pas proposées ailleurs. »

Ainsi des lectures en plein air et de la randonnée philosophique, deux activités qui ont rassemblé une centaine de personnes dont un touriste logé au camping, arrivé début août depuis Paris avec sa 2CV (lire page 7)...

■ LECTURE EN PLEIN AIR

Encouragé par l'accueil chaleureux de nos auditeurs lors de nos premières présentations de lectures l'an dernier, le groupe de sept lis-uses de Saint-Colomban et Saint-Alban – Josette Lièvre, Françoise Vanini, Christine Martin-Cocher, Martine Verlhac, Jacqueline Dupenloup, Claire Martin-Cocher et Joselyne Martin-Garin – a décidé de réitérer l'expérience cet été.

La première année, le choix de nos lectures avait été inspiré par le travail fait sur les hameaux abandonnés par Yannis Nacef et nous avait conduites à Bon Mollard et aux Granges.

En 2023 nous avons rejoint le projet *Les Chemins de velours* dans le cadre de la triennale culturelle du Syndicat du pays de Maurienne avec la compagnie *L'Esprit du mardi*. Le thème proposé était le sport et la montagne, de l'effort physique quotidien de nos anciens à l'effort choisi, jusqu'aux sports de l'extrême aujourd'hui... Il ne restait plus qu'à se mettre à la recherche de textes qui viendraient illustrer le sujet retenu. Nous avons lu ou relu de nombreux livres, et sélectionné selon nos goûts et notre sensibilité quelques pages appropriées. Puis sont venues les nombreuses réunions pour soumettre nos trouvailles, entre nous d'abord et devant Pierre Grammont, de la compagnie *L'Esprit du mardi* ensuite, qui nous a dispensé des conseils pour mettre en valeur nos lectures.

Ainsi une première série de textes ont été choisis pour être lus le 13 juillet à la croix des Charrières où vingt-sept personnes, estivants ou du pays, ont pris place sur des bancs pour

écouter dix extraits très différents les uns des autres, vantant les exploits sportifs de Mike Horn ou de Sylvain Tesson, évoquant les jeux Olympiques de 1924 ou faisant l'éloge des pieds selon Jacques Lacarrière... Public et lis-uses se sont ensuite retrouvés devant une petite collation offerte par la mairie dans une ambiance très sympathique.

Il s'agissait ensuite de préparer la deuxième série de lectures et de choisir un lieu sur Saint-Colomban cette fois-ci. C'est dans un pré contigu à la maison des Mouterde, aux Roches, que nous nous sommes installés le 18 août.

Le public était encore plus nombreux. Trente-sept personnes sont venues nous écouter, assises ou même allongées dans l'herbe à l'ombre des arbres si recherchée en ces journées de canicule. La sélection des extraits allait de l'an 1336 avec *L'Ascension du Mont Ventoux* de Pétrarque jusqu'en 2022 avec *l'Ile haute de Valentine Goby*. Allait-elle séduire ceux qui nous faisaient le plaisir de nous rejoindre ? Leur écoute bienveillante et attentive dans ce cadre silencieux, à peine troublé par le bruit du Glandon et de deux motos de passage, nous a vite rassurées.

Nos lectures se sont achevées et tous ensemble nous nous sommes retrouvés à l'épicerie de Saint-Colomban pour partager un apéritif et des toasts servis par Josette Lièvre, tout en répondant aux questions suscitées par les textes entendus.

Tous ont encouragé notre groupe de lis-uses à recommencer l'an prochain...

Joselyne Martin-Garin

■ « RANDO PHILO »

Le lundi 7 août, le long du chemin Pierre-Bozon, une promenade philosophique se déroulait sur la question de savoir pourquoi on grimpe sur les montagnes, à l'initiative de la librairie *Des Livres et vous* et d'*Épicerie & Compagnie*.

Le jeune auteur de formation philosophique, Simon Parcot, suscita les réponses libres et diverses de 17 promeneurs qui se prêtèrent au questionnement. Simon Parcot avait prévu de suggérer quelques réponses à partir des figures de quelques philosophes ou penseurs dont il proposait les portraits. De Moïse au Sinaï à Coolidge en Oisans, à Nietzsche en Engadine, en passant par Pétrarque au Mont Ventoux ou le capitaine Deville au mont Aiguille jusqu'à des aventures plus contemporaines, cela permit de méditer agréablement et d'échanger sur les raisons de se hisser vers les hauteurs, raisons spirituelles sans doute mais aussi politiques, défis, et aussi amour de la beauté, curiosité ou rencontre du « sublime » ce sentiment de notre fragilité face à la puissance et l'indifférence de la nature, les raisons de grimper sont bien partagées.

On termina par l'ébauche d'une interrogation sur la légitimité de records toujours poursuivis mais surtout par un joli jeu sur la question de savoir qui aurions-nous choisi pour mener chacun notre corde.

Un dernier moment permit d'échanger des idées de lectures toujours infinies. Peut-on se permettre de remarquer que cette belle initiative était l'occasion pour quelques personnes de découvrir ou de revoir notre vallée avec un certain bonheur ?

Martine Verlhac

et randonnée philosophique

Mon été philo en Maurienne

Une « rando philo », une librairie, des femmes nommées Les Liseuses... Mon été avait pourtant commencé par une lente, très lente entrée en matière. J'étais arrivé à Saint-Colomban-des-Villards, un dimanche soir de début août, après 12 heures de route en 2CV, depuis Paris et un lever aux aurores... Nationales, petites cités, villages fleuris et de très nombreux arrêts. Car on apprécie mieux la France en décapotable... En vous imposant son rythme, la 2CV vous rend disponible à tout ce qui se présente, paysages, rencontres et... questions philosophiques.

Pour le départ de la « rando philo », rendez-vous est donné à l'épicerie, un petit quartier général, au pied du hameau des Roches, à mi-pente sur la route du col du Glandon, que des cyclistes héroïques et fluos empruntent en songeant au Tour de France. Chez Cho et Isabelle, on sert du bio, du frais, des cookies maison. On peut y acheter des livres ou simplement les consulter, comme dans une bibliothèque. C'est Cho qui a invité le philosophe. L'épicerie est à deux pas du camping où j'ai passé ma première nuit, dans un cocon d'air pur, bercé par deux heures de pluie en début de nuit, et emmitouflé dans un bon duvet pour repousser la fraîcheur de l'aube à 5 °C.

Camping de montagne
sous la pluie on n'entend pas
les limaces festoyer

Simon Parcot, notre philosophe, nous rejoint à l'épicerie, emmené de Saint-Jean-de-Maurienne par deux libraires, Anaïs et Maud.

Juste derrière l'épicerie, il étale sur l'herbe neuf illustrations de « grimpeurs et de grimpeuses », du colporteur des Alpes à Nietzsche, seul philosophe reconnaissable, « chacun ayant son style de grimpe », et nous invite à choisir le personnage qui nous accompagnera. « Ce sera plutôt une balade historique et sociologique qu'une randonnée, prévient-il, un cours ambulant, une initiation, une petite philosophie joyeuse. » On va donc philosopher léger.



■ Le philosophe Simon Parcot présente ses personnages, des guides pour une balade philosophique.

Randonnée philo
pourquoi grimper ?
Question d'altitude

Nous traversons le hameau avec en tête la question que nous a proposé Simon : « Pourquoi grimpons-nous sur les montagnes ? », comme il l'explique sur son site : <https://randosphilos.fr/>

Première halte, premier personnage, le colporteur, une figure historique de la vie quotidienne des Alpes.

« Jusqu'au XIX^e siècle, on grimpait pour des raisons économiques. Les sommets sont démoniaques, pensez au mont Maudit [proche du massif du mont Blanc], on imaginait l'enfer, le diable, des espaces chaotiques. Les glaciers suisses étaient peuplés d'âmes noires. » se lance Simon, d'une voix professorale.

Danièle, parmi les randonneurs, ajoute : « L'ascension du mont Aiguille en 1492 était une exception. »

Au cours de la balade vont ainsi se succéder de nombreux échanges entre Simon et les randonneurs, surtout des randonneuses, grandes lectrices de romans ou d'essais, de biographies ou de traités philosophiques, comme Martine, ancienne professeure de philosophie, qui se réjouit de trop intervenir.

C'est dommage... la philosophie n'est-elle pas une dispute intellectuelle, une confrontation des points de vue ?

À chaque halte, un personnage.

Moïse est qualifié de « premier alpiniste de l'histoire » (au mont Sinaï).

Pétrarque, au XIV^e siècle, lors de l'ascension du mont Ventoux, « opère une analogie entre l'escalade et l'ascension intérieure ». Quatre siècles plus tard, Kant s'en inspirera pour développer le concept de sublime.

Au XIX^e siècle, sont évoqués les Américains Meta Brevoort, rare figure féminine dans le milieu montagnard de l'époque, la première à faire des hivernales, et son neveu William Coolidge qui, en 1877, gravit un sommet des Écrins, en scientifique et en contemplatif, qui écrit des petits poèmes, la même année où le Français Gaspard de la Meije fait l'ascension du grand pic de la Meije. Tiens, tiens ! la couleur de ma 2CV est blanc Meije, ça ne s'invente pas.

« Pourquoi les aristocrates anglo-saxons grimpe-t-ils ? », nous demande Simon. Réponse : « Pour se démarquer socialement, et par loisir. »

Ce XIX^e siècle est celui d'un changement de regard sur la montagne. Quand le colporteur grimpait par nécessité économique, les nouveaux montagnards grimpent par romantisme, « parce que la montagne est belle ».

Avec le XX^e siècle viennent les alpinistes sportifs... et d'autres questions philosophiques.

Ces nouveaux héros sont aussi porteurs d'un nouveau lexique. Ainsi le Catalan Kilian Jornet, sportif professionnel, adepte de ski-alpinisme, de « skyrunning » (sport extrême de course à pied en montagne), de records d'ascension et d'ultra-trails où se côtoient altitude, performance, vertige, a parmi ses performances le record d'aller-retour au Mont-Blanc en moins de 5 heures.

Ces alpinistes fast and light se comportent « comme s'ils reproduisaient l'énergie des vies urbaines en grimpant frénétiquement. », explique Simon. Faut-il dépasser les limites ? Ou les abolir ?

Dernière personnalité évoquée par Simon Parcot, Nietzsche et la « montagne guérisseuse ». Le philosophe marchait 8 heures par jour l'été, 4 heures l'hiver. « Il pense que l'âme et le corps, c'est la même chose. Pour lui, la marche verticale est un symbole de vérité. » Je note : « Du sublime au care, prendre soin de l'anthropocène. »

Simon Parcot est l'auteur d'un premier roman au titre alléchant : *Le Bord du monde est vertical* (Éditions Le mot et le reste, 2022) et de *Carnet de guides* qui paraît chez Glénat en ce mois de septembre, recueil de portraits de guides de haute montagne, dont la Française Marion Poitevin. Le soir de notre randonnée, il présente son roman à la librairie *Des Livres et vous* à Saint-Jean-de-Maurienne. « Un conte mystique et philosophique qui parle de l'ascension d'une montagne sans sommet. »

Il est vrai que sa fiction reprend des thématiques qui ont traversé la « rando philo » : le colporteur, la cordée, la solidarité, la quête des sommets, « la métaphore de l'élan vital nietzschéen et la métamorphose incessante de soi-même ». Ainsi, Gaspard, son protagoniste, est un héros nietzschéen.

Ce livre, comme son activité de philosophe randonneur, vient après une rupture, à 25 ans, il quitte l'enseignement de la philo à peine après avoir commencé sa carrière. Aujourd'hui, il a 28 ans. Depuis trois ans, il philosophie en randonnée, à moins qu'il ne randonne en philosophe. Il a rejoint la maison de famille, qu'il habite avec

sa compagne, bergère. « Quand la face nord des Écrins entre dans mon salon, ça m'interdit le superflu, ça aide à penser même si la parole manque. L'enjeu est de trouver les mots pour l'indicible : la mort, l'amour, la beauté. »

Dix jours plus tard, après un périple en 2CV jusque dans les Baronnies, dans le sud de la Drôme, je reviens par Gap, une portion de la route Napoléon, puis la montée vers le col d'Ornon, enfin le col du Glandon et la descente vers Saint-Colomban-des-Villards pour écouter Les Liseuses, rencontrées lors de la « rando philo ». Le camping de Laurie-Anne et Benoît est toujours aussi accueillant.

En montant les rues du hameau des Roches, l'atmosphère est morose chez l'une d'elles qui désigne ici et là les quelques maisons qui ont été vendues récemment : « Je n'entends plus les clameurs des boulistes en fin d'après-midi », se déssole-t-elle. Pourtant un public chaleureux s'est déplacé pour cette séance de courtes lectures. Manifestement surtout des Villarins, résidents qui se connaissent. On s'installe sur un banc, sur des tapis de yoga ou dans l'herbe du pré, repéré, il y a quelques jours. En face, si je lis bien la carte, domine le grand Truc et ses 2 209 m, soit le double de notre altitude.



■ Liseuses et public.

Sept lectrices qui ont déjà répété leurs textes vont lire, de *L'Île haute*, de Valentine Goby (Actes Sud, 2022), à l'histoire d'une amitié avec *Les Huit montagnes*, de Paolo Cognetti (Stock, 2017), adapté au cinéma en 2022. « L'auteur a choisi de rester habiter chez lui, ce qui nous parle, aux Villards », explique Claire qui l'a très bien lu. Puis Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, ancienne institutrice, captivera le public avec Roger Frison-Roche, *La Grande Crevasse* (Arnaud, 1948).

Le texte de Pétrarque sur l'ascension du mont Ventoux est lu, ce qui est une belle illustration des propos de Simon Parcot, la semaine dernière.

Le choix des extraits est judicieux, les dictons sont appliquées, le ton est convaincant. Elles réussissent à donner un contenu littéraire à ce que nous avons vécu dix jours auparavant avec le jeune philosophe.

Pourquoi Les Liseuses ? « Pour le partage », répond Cho ; « J'adore lire », dit comme une évidence Claire ; « Pour me sortir des bouquins de philo », ajoute Martine, qui prête volontiers ses lectures. La dernière, qu'elle conseille : *Le Tabac Tresnier*, un roman de l'écrivain autrichien Robert Seethaler, écrit en 2012, où l'on croise Freud, à Vienne en 1937...

« En montant la rue entre les maisons du hameau des Roches, je me suis souvenu que là habitait ma tante, raconte Jacqueline. Ces lectures sont en écho à mon histoire, à celle de Gaspard de la Meije. »

Cet été-là, que la montagne était belle dans la voix des Liseuses.

Christian Tortel (*)

Claire Martin-Cocher, 10^e présidente de l'association

C'est dans la salle du conseil de la mairie de Saint-Alban que s'est tenue l'assemblée générale (AG) de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards (*).

Le rapport moral détaillé par Danièle Nicol, présidente de l'association, a été adopté. (Deux panneaux explicatifs ont été posés, un sur les ardoisières, un sur le Merlet. Finalement celui sur les ardoisières, installé sous la passerelle de Nantchenu, devra être déplacé sur un site à déterminer.) Dans son intervention, Danièle Nicol a évoqué la fin du *« Petit Villarin »* et indiqué qu'un « livre d'or » serait disponible afin que chacun puisse déposer des avis, des remarques, des anecdotes, etc., concernant ce bulletin d'information. Il a aussi été question des opérations de nettoyage (Villards vallée propre et Sentiers enchantés en chantier), de la fin de Veillée en Belledonne (remplacée par Veillée aux Villards dont les thématiques seront plus locales), du comice agricole de mai dernier, du renouveau du cinéma aux Villards. Le rapport financier décliné par la trésorière, Monique Pluyaud, a montré que l'exercice s'était clos avec un bénéfice de 877 euros. Ce rapport a également été adopté.

Les projets habituels de l'association ont été reconduits : animations, installations de panneaux explicatifs, de bancs, de tables et de bassins, actions sur les sentiers et les ponts, nettoyages, soutiens aux initiatives locales et aux commerces locaux, éclairage intérieur ou extérieur des chapelles, etc. Le budget 2023-2024 a été arrêté à 4 645 euros. Le montant de la cotisation n'a pas été augmenté (10 euros) même si des adhérents ont estimé qu'il devait évoluer à cause de l'inflation. D'autres soulignant qu'une augmentation sans frais ou projets supplémentaires ne se justifiait pas, « la vie étant déjà assez dure ». Il a été indiqué que les coupons de réadhésion envoyés avec les documents de l'AG proposaient une adhésion de soutien, d'un montant libre, et que « nombreux sont les adhérents qui ont donné plus que le montant statutaire, de 15 à 50 euros ».

Les quatre membres du bureau qui étaient à renouveler (Danièle Nicol, Claire Martin-Cocher, Christian Frasson-Botton et Stéphanie Lafaurie), seuls candidats, ont été réélus. Compte tenu « des actions

à entreprendre » il a été envisagé d'accroître le nombre de membres du bureau (statutairement fixé à 12). Mais cela nécessiterait une assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts en ce sens.

Dans les échanges qui ont suivi, avec les canicules de l'été et les risques d'incendie dans les hameaux, est revenue la nécessité de débroussailler autour des villages. Jacqueline Dupenloup a expliqué qu'une opération de commandes groupées de débroussaillage avait été mise en place sur sa commune et que la majorité des propriétaires concernés y avait adhéré (lire page 25). À Gilbert Pautasso, qui a demandé si une initiative pareille pouvait être envisagée à Saint-Colomban, Christian Frasson-Botton, adjoint au maire de Saint-Colomban, a répondu en substance que ce n'était pas là une priorité et que certains dossier étaient plus importants.

Une réponse qui a étonné puisque la démarche engagée à Saint-Alban ne coûte rien à la commune qui n'a joué dans cette affaire qu'un rôle d'intermédiaire pour mettre en relation les propriétaires et une entreprise de débroussaillage. S'en est alors suivi un échange vif entre les deux adhérents qui résume bien l'incompréhension que rencontre sur certains points l'action municipale de Saint-Colomban dans la population. Sur ce sujet des risques d'incendie, il semblerait qu'il ne soit pas possible qu'une formation soit dispensée à la population par des professionnels pour l'utilisation des bornes à incendie en cas d'urgence absolue (risque de les endommager).

Autre sujet de discussion, l'avenir de l'épicerie de Saint-Colomban alors que le bail de l'association Épicerie & compagnie arrive à échéance en avril prochain, les actuels gérants ne souhaitant pas le prolonger. Un appel d'offres a été lancé début juillet et il se disait mi-septembre qu'une douzaine de personnes auraient retiré le dossier de candidatures et deux fait des offres (ces 2 candidats devaient être reçus mi-octobre). Sur ce sujet, les adhérents ont souhaité que l'association se saisisse du dossier pour peser sur le style de commerce qui prendra la suite.

À l'issue de la réunion, l'assistance a été conviée à partager un vin d'honneur offert par l'association sur le terre-plein

situé au rez-de-chaussée de la mairie.

Réuni quelques jours après cette assemblée générale (22 août), le bureau de l'association a adopté des modifications dans l'attribution des responsabilités. Claire-Martin Cocher a été élue présidente et Danièle Nicol vice-présidente. Jean-Luc Pluyaud remplace Monique Pluyaud au poste de trésorier, Marcelle Pommier et Christophe Mayoux demeurant respectivement trésorière adjointe et secrétaire. Le bureau est complété par Jean-Marc Bordas, Jean-Pierre Gabrielli, Claude Gauterin, Christian Frasson-Botton, Stéphanie Lafaurie, Monique Pluyaud, Georges Quézel-Ambrunaz. Compte tenu de ses activités (conseillère municipale et présidente de l'association La Fine équipe), Stéphanie Lafaurie s'est déclarée prête à quitter le bureau si un autre adhérent acceptait d'y entrer.

Enfin, le bureau a été interpellé par des adhérents à propos du vieux cimetière de Saint-Colomban qui n'est pas désherbé, ce qui rend difficile par endroit la circulation dans les allées, notamment quand il pleut. L'an passé, ce sont des scouts qui l'avaient désherbé.

Christophe Mayoux

(*) L'association comptant 179 adhérents, le quorum (46) a été dépassé avec 27 adhérents présents, 7 pouvoirs nominatifs et 37 pouvoirs non nominatifs au bureau. Soit 71 adhérents présents ou représentés (61 l'an passé).

■ INFOS AMIS DES VILLARDS

- Le Téléthon villarin organisé par l'Association des Villarins et amis des Villards sous l'égide de l'Association française contre la myopathie aura lieu le 9 décembre avec le programme habituel : marche entre les deux communes, ventes d'objets, collectes de dons, repas (sous réserve).

- Le *« Petit Villarin »* cessant de paraître, aucune collecte d'adhésions à l'association n'a eu lieu cet été dans les hameaux. Les personnes qui souhaitent adhérer ou renouveler leur adhésion doivent envoyer leurs coordonnées et leur règlement par la poste à l'adresse : Amis des Villards, agence postale communale, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. On peut aussi régler son adhésion par virement sur le compte suivant : FR76 1810 6008 1096 7500 8665 668. En complément au virement bancaire, merci d'envoyer aussi vos coordonnées complètes par courriel à : amis-villards@laposte.net. Le montant de l'adhésion annuelle est de 10 euros mais ceux qui le souhaitent peuvent souscrire une adhésion de soutien du montant de leur choix.

- Une collecte des adresses courriels des adhérents est en cours via les (ré)adhésions. Une liste de diffusion d'information régulière sera mise en place selon des modalités et une périodicité à définir. Il convient donc pour les adhérents (mais aussi pour les sympathisants n'adhérant pas) d'envoyer, si la démarche n'a pas déjà été faite, son adresse mail par courriel à : amis-villards@laposte.net.

Mine Vergès-Barral la couturière des stars, commandeur des Arts et des Lettres

Le 25 mai dernier Mine Vergès-Barral a été nommée au grade de commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres par la ministre de la culture.

Mine Vergès-Barral est connue du tout Paris, mais savez-vous qu'elle a des origines villarines ?

De son vrai nom, Marie Barral est née à Pinet (Hérault). Son père Alphonse était viticulteur et produisait le fameux picpoul. Sa mère, Rose Girard, est originaire du hameau de La Pierre. Si son frère Jean-Claude est lui aussi viticulteur, Mine depuis toute petite est passionnée par la couture. Vers 17 ans, elle est partie tenter sa chance à Paris. Après son mariage avec le réalisateur Gérard Vergès (qui a réalisé notamment *« Les Cavaliers de l'orage »*), Mine crée son propre atelier MVB. Le succès est foudroyant.

Si elle est surnommée « la couturière des stars », c'est parce qu'elle a habillé beaucoup d'artistes mondialement connus, de Joséphine Baker à Dalida en passant par Line Renaud et Mylène Farmer. Elle était la costumière exclusive de Barbara, de Juliette Gréco et de Nana Mouskouri. Barbara ne supportait pas de se produire sur scène sans la présence de Mine en coulisses. Elle di-

sait d'elle : « Son rire est soleil, sa voix est soleil... Mine, c'est une femme de soleil ! ».

Mine Vergès-Barral a travaillé pour de très nombreuses pièces de théâtre et fut nommée pour les Molière. C'est aussi pour les grandes revues que Mine a créé des costumes, Holiday on Ice, le Crazy Horse et le Moulin-Rouge. Un film documentaire (*« Mine, de fil en aiguille »*) lui a été consacré.

Âgée de 86 ans, Mine a cédé son atelier à un collaborateur mais reste aujourd'hui la responsable des costumes du Moulin Rouge qui lui a installé un atelier à l'intérieur de ses bâtiments.

Si sa dernière venue à Saint-Colomban date, Mine est très fière de ses origines savoyardes et suit l'actualité des Villards par son frère Jean-Claude à travers *« Le Petit Villarin »*.

Enfant, elle a vécu une année à Saint-Avre chez sa tante Virginie et en garde un souvenir émerveillé. Adolescent, elle passait l'été à Saint-Col.

Mine est la maman de Valérie Bagnou qui a notamment tourné dans la série télévisée PJ.

Mine ne désespère pas de revenir dans la vallée prochainement.

Jacques Maurino



PATRIMOINE ET CULTURE

Moins de visiteurs au musée

« Le musée a failli réduire de moitié ses jours d'ouverture, raconte Martine Paret-Dauphin au moment de dresser le bilan de l'été de l'association Patrimoine et culture. Comme depuis quelques années, au mois de juin j'ai demandé à avoir du personnel de l'OT pour aider aux permanences de juillet et d'août. Nous sommes peu nombreux, certains sont âgés et peu disponibles, de l'aide est donc nécessaire. Cette année 17 jours d'ouverture étaient prévus et il faut au moins 2 personnes chaque fois. La veille de l'ouverture du musée, j'ai appris que Yann Clavillier, le directeur temporaire de l'OT, nous accordait l'aide d'une employée et seulement pour 6 ouvertures sur les 10 demandées. Mais finalement, après discussion, nous en avons obtenu 9. Ouf ! ».

Durant les 17 ouvertures, le musée a reçu 182 visites, encaissé 173,25 € de dons, vendu 5 cartes postales et enregistré une adhésion. « Ce n'est pas un bon résultat. L'an passé nous avions compté 264 entrées. Cela est dû au fait que nous n'avons participé qu'à deux pots d'accueil pour promouvoir nos activités. Ils étaient organisés par l'OT, un jour sur la terrasse de la Maison du tourisme, la semaine suivante au plan d'eau, ensuite nous avons « décroché »... »

À la réunion du bilan de l'été tout le monde a convenu que l'absence de direction n'avait sans doute pas facilité les choses quant à la programmation des pots d'accueil dans un même lieu et à une heure fixe pour fidéliser les touristes à ces rendez-vous importants pour la diffusion des animations locales. Martine Paret-Dauphin : « Les employées de l'OT essaient d'innover, font du mieux qu'elles peuvent. Nous n'avons pas pu participer aux pots d'accueil de Goélia et mon expérience montre que les pots d'accueil sont efficaces pour attirer du monde au musée. Nous disons de plus en plus musée car c'est plus explicite que Maison du patrimoine. Il est très apprécié par les visiteurs mais sa situation décentrée et son accès difficile aux personnes âgées nuisent à sa fréquentation. »

L'association a participé à la fête du pain en proposant des petits déjeuners (« C'est une idée qui fonctionne bien, nous avons pu en servir 55 et dû refuser une dizaine de personnes faute de marchandises. ») et au 15-Août « où nous avons habillé 27 personnes qui avaient eu la précaution d'en faire la demande plusieurs mois avant et, là-aussi, nous avons dû en refuser une dizaine d'autres qui se sont manifestées trop tard. À 17 heures, ce jour-là, nous avons procédé au « déshabillage » d'une jeune femme, Céline Clérin, et donné des explications sur toutes les pièces du costume devant environ une trentaine de personnes. Cela a déclenché des visites au musée dans la semaine qui a suivi. »

Le 16 septembre, l'association a participé aux Journées européennes du patrimoine (dont le thème, cette année, était « le savoir-faire pour s'habiller »), en costumant 2 jeunes femmes et un jeune homme ce qui a attiré 22 personnes.

Depuis quelques années l'association concentre ses activités sur le musée et la mise en valeur du costume, la découverte de la vallée, de ses chapelles et de ses églises. « On ne programme plus des conférences et on ne monte plus des expositions faute de spectateurs. Nous sommes fiers que notre Tilleul ait eu les honneurs de la presse, le 27 juillet, dans Le Dauphiné libéré, avec un important article pour saluer cet arbre remarquable de France très bien mis en valeur. »

L'association reçoit régulièrement des dons. Cette année par exemple un peigne à seigle et deux foulets (réalisés à partir de branches de frêne coupées en 4 dans le sens de la longueur puis tressées pour fabriquer le manche auquel est attaché un lien en cuir), un certificat d'études primaires, etc. Ces dons sont exposés au musée. L'association regrette que les charrettes sous la halle de la salle des fêtes ne soient toujours pas mises à l'abri malgré de nombreuses demandes. « On a de la chance qu'il n'y ait pas encore eu des accidents car, quand des gens font des fêtes privées à la salle des fêtes, les gosses, pour se distraire, montent et jouent là. Ils tirent les grosses charrettes. Ils ont cassé les brançards... » Peut-être faudrait-il mettre du grillage autour de cette halle comme le pensent nombre de Villarins qui estiment aussi dommage que cet espace ne soit pas utilisé...

L'un des membres de l'association (Patrice Gérard) a fait visiter les hameaux et les chapelles « avec une constance remarquable même par de fortes canicules » a tenu à souligner Jacqueline Dupenloup lors de la réunion sur le bilan de l'été. Constance est le mot car cette année il n'y a eu que peu de participants : 22 pour les chapelles (sur 7 visites dont 3 sans personne) et 37 pour les hameaux (2 sans personne). Soit 59 personnes au total alors que les années précédentes il y avait parfois jusqu'à 50 personnes rien que pour les hameaux. « Il existe un problème de communication sur les activités organisées par Patrimoine et culture passant par l'OT, estime Patrice Gérard qui ajoute : La Facim (*) est venue faire une visite des hameaux en juillet. Elle était inscrite dans la rubrique « à ne pas manquer » alors que ce que j'organisais sur le même sujet, était à peine indiqué. » Point positif, les personnes qui participent sont satisfaites. Cependant, Patrice Gérard se demande souvent s'il doit continuer à effectuer « un si difficile bénévolat ».

(*) Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne

■ BRÈVE

► VOITURES ANCIENNES. La Manivelle, association savoyarde d'amateurs de véhicules anciens a été créée en 1972. Forte d'un parc automobile de 450 véhicules de toutes marques et de toutes les époques entre 1898 et 1992, elle compte aujourd'hui quelque 150 membres dont Damien Tardy qui a proposé à l'association une sortie aux Villards. C'est ainsi que le 23 septembre, après avoir visité le Grand Filon, musée du fer de Saint-Georges-d'Hurtières, 17 belles voitures anciennes de collection ont fait halte au Chef-Lieu de Saint-Alban en fin de matinée. Après avoir pris l'apéritif préparé par Épicerie & Compagnie et offert par la municipalité de Saint-Alban, le groupe d'une trentaine de personnes s'est dirigé vers le restaurant *Les Myrtilles* pour y prendre le repas de midi.

■ ACCA DE SAINT-COLOMBAN

► LA SAISON DE CHASSE a ouvert le 10 septembre. Au 1^{er} octobre, le bilan était à Saint-Colomban de 1 chevreuil (Claude Darves-Blanc), 25 chamois (Éric Martin-Cocher, Patrick Blanc, Hervé Vidal, Cédric Émieux, Claude Aimé, Simon Cartier-Lange, Lucas Martin-Cocher et Robert Bérard : 2 chacun ; Jérôme Vourlat, Laurent Martin-Cocher, Jean-Marc Louis, Christian Bozon-Vialle, François Bitz, Jean-Baptiste Darves-Blanc, Clément Girard, Éric Giraud et Marc Bellot-Champignon, 1 chacun), 3 faons (Cédric Émieux, Simon Cartier-Lange et Lucas Martin-Cocher), et 3 sangliers (Cédric Émieux, Jean-Baptiste Darves-Blanc et Clément Girard).

► DÉBUT OCTOBRE, le conseil d'administration (CA) de l'ACCA de Saint-Colomban a fait passer une consigne auprès des chasseurs quant au dépôt, après écorchage, des restes d'animaux dans les containers réservés aux ordures ménagères. « Avec les nouvelles consignes de tri, le tri est plus important depuis le 1^{er} janvier 2023, il y a moins d'ordures ménagères et donc moins de ramassage par le Sirtomm. À cela s'ajoutent les températures élevées pour la saison. Nous avons donc affaire à des décompositions fortes et des odeurs qui posent pro-

blème. C'est le cas par exemple au Martinan, à l'entrée de Saint-Colomban, devant le bar-tabac. C'est le cas aussi à Lachenal. » Pour limiter ces désagréments, le CA « recommande de jeter dès maintenant les restes d'animaux dans le container des ordures ménagères à Nantchenu. C'est le seul de la commune à être le plus éloigné des habitations et des commerces. Et il est un peu moins au soleil. » La commune se serait engagée à ce qu'il soit « traité pour limiter les odeurs dans le secteur ».

► APRÈS 18 MOIS DE RÉFLEXION et bien des hésitations, l'ACCA de Saint-Colomban a renoncé (27 juillet 2023) à rénover une partie de l'ancien garage à dameuses situé à La Pierre pour le transformer en un local pour les permanences de l'association. Ce projet de local est récurrent depuis plus de 25 ans selon la mairie de Saint-Colomban qui a refusé une proposition de l'ACCA visant à planter un chalet en bois sur le parking du front de neige à La Pierre (implantation qui ne serait pas conforme aux règles d'urbanisme actuelles), et proposé à l'ACCA de partager, à partir du 1^{er} septembre 2023, le local des associations situé dans l'ancienne écurie du bâtiment qui abritait l'ex-CCVG au Martinan.

■ ALEVINAGE

Comme chaque année, l'Amicale des pêcheurs de l'Arc des cantons de La Chambre et d'Aiguebelle (qui est une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, AAPM) a procédé à un alevinage des lacs et des têtes de bassin des ruisseaux villarins. Cette année c'était le 27 juillet (la date initialement choisie, le 25 juillet, ayant été repoussée pour des raisons de météo).

Cette opération a été réalisée grâce au concours des responsables de l'amicale, Jean-Luc Nardin, Gérard Leroux et Frédéric Bignardi (respectivement président, secrétaire et responsable de la pisciculture de la société de pêche), et des pêcheurs et sympathisants villarins dont Nathalie Darves-Blanc, Patrick Dalbon, Joseph Féra, Joël Cartier-Lange, Stany Martin-Cocher, Annie et Jean-Marc Bordas, Alain Bozon, Thierry Bozon, Christian Campillo, Patrick Richaud, Alexandre Valet, Patrice Rostaing-Troux, Alain Rostaing, Christel Martin-Cocher, Laurent Favre-Tissot, etc.

La préparation de cette journée s'est

déroulée comme habituellement chez Marc Vuillermoz au *Triandou*. Les sacs préparés avec la collaboration de Pascal Bozon, membre de la société de pêche, et des employés communaux de Saint-Colomban dont Benoît Émieux, étaient héliportés sur les lieux d'alevinage à partir d'une aire près de la cure de Saint-Colomban.

Jean-Luc Nardin : « Tout le poisson est arrivé à bon port en parfaite santé. Sur les conseils de notre pisciculteur nous avons réduit la quantité d'alevins et augmenté le taux d'oxygène pour amortir la pression d'altitude. »

Au total 8 000 alevins ont été déversés dans les eaux villarinchées pour un coût total de 1 872 euros pris en charge par l'AAPPMA qui prend également en charge l'oxygène et 25 % du coût de l'héliportage estimé à 2 600 euros.

Cet été la Maison du tourisme a vendu 28 cartes de pêche contre 35 en 2022. Seulement 30 % des montants collectés reviennent à l'amicale (1/3 à la fédération nationale et 1/3 à la fédération départementale) et 1 euro par carte au dépositaire.



Sébastien Dufour et Benjamin Maurino remportent leurs 3^{es} Six jours

50 ! Un demi-siècle de pétanque à Saint-Col. L'événement tant attendu par les boulistes a été à la hauteur des espoirs avec une participation qu'il a fallu limiter à 40 doublettes et une météo sans aucun jour de pluie.

Des terrains supplémentaires tracés au Martinan (3), devant le cimetière (3) et sur la salle des fêtes (3), sont venus s'ajouter aux 9 de la place du Chef-Lieu. Ainsi les parties de poules (il y avait 4 poules de 10 équipes) se sont-elles déroulées sans difficulté. À l'issue de ces parties, seules deux équipes étaient invaincues, les paires Sébastien Dufour – Benjamin Maurino et Alain Bozon – Serge Mussi.

Cette année les organisateurs avaient opté pour un système de qualification repris du top 14 de rugby, ce qui a conduit à organiser un tour supplémentaire de cadrage assimilé à 1/16^e de finale joué le vendredi comme les parties finales ce qui a repoussé la finale jusqu'à tard dans la soirée.

Ce cadrage a réservé une grosse surprise avec l'élimination de la doublette expérimentée Alexandre et Gérard Mugnier qui étaient jusque-là habitués aux derniers carrés. Au tour suivant, c'est l'équipe mythique Gérard Bozon-Verdraz – Denis Jamin qui connut le même sort. En 1/4 de finales, où l'on a assisté à des parties de très haut niveau, les autres « costauds » du concours étaient présents parmi lesquels une équipe de Saint-Avre constituée de Quézel père et fils faisant figure d'épouvantail.

Mais c'était sans compter l'adresse et la technique de la paire Sébastien Dufour – Benjamin Maurino qui au terme d'une demi-finale à couper le souffle ruina les espoirs des joueurs de la vallée. La 50^e édition allait bien rester aux Villarins !

La finale a donc opposé les talents de la pétanque villarinch à l'issue de laquelle Sébastien Dufour – Benjamin Maurino sont venus à bout des vainqueurs de l'an dernier Charline Balme et Norbert Combet (13-10) après des mènes superbes et une ultime frappe mémorable de Benjamin Maurino. Une

victoire serrée mais néanmoins méritée pour cette doublette dont la complémentarité et la régularité ont fait merveille tout au long des Six jours puisqu'ils alignèrent 13 victoires de rang pour l'emporter, ce qui n'est pas un mince exploit. Et leur joie communicative enflama les quelque 250 spectateurs présents vers 21 h 30 sur la place. En marge du concours général, le concours complémentaire a compté cette année 16 équipes et vu la victoire d'Amaury Dufour et de son grand-père, Jean-Marie Dufour... Bon sang ne serait mentir... (Lire les résultats page 11.)

Il est à noter que plusieurs équipes du hameau de Valmaure avaient fait le déplacement mettant tous les jours de l'ambiance et de la bonne humeur. Cette édition a rassemblé au-delà du cercle des spécialistes et c'est une très bonne chose. Le prix du fair-play a été remis à la doublette Diane Francou et Dominique Chaine et celui des meilleurs jeunes à Amaury Dufour et Djibril Lhermitte.

La semaine fut également ponctuée par des festivités originales et très appréciées notamment un karaoké, le mercredi soir à la salle des fêtes, mené de main de maître par Victor Lafaurie, qui a rassemblé 72 participants sous les vivats d'un public de connaisseurs.

Enfin, comme c'est désormais une tradition, la remise des prix s'est déroulée dans la salle des fêtes pendant le repas avec une ambiance à la hauteur de cette édition historique, bientôt suivie d'une soirée qui s'est terminée au petit matin...

Il convient de remercier chaleureusement les bénévoles qui s'employèrent pour la réussite de cet événement ainsi que les donateurs sans qui cette édition n'aurait pas pu être aussi bien dotée. Une mention particulière aux personnes qui ont décidé de raccrocher après des années de bons et loyaux services Alain et Marie-Hélène Delapierre, Brigitte et Jacky Maurino, Michelle et Bernard Azoulai. Merci pour leur investissement constant. Un nouveau bureau a été constitué avec l'arrivée massive de jeunes (lire ci-contre).

Alain Bozon



■ Les vainqueurs 2023 (de gauche à droite) : Benjamin Maurino, Jean-Marie Dufour, Sébastien Dufour et Amaury Dufour.

Comité des Six jours de pétanque :

Gérard Mugnier président

après la démission d'Alain Delapierre,

Pour les participants, les animations se passent toujours bien. Il peut parfois en être différemment en interne, côté organisation. Ainsi, pendant la finale des Six jours de pétanque, alors que se préparaient les lots et l'apéritif du repas qui suit traditionnellement la remise des prix. « Pour une peccadille ». Prenant alors au pied de la lettre un des propos que lui a adressé un des organisateurs, Alain Delapierre est rentré chez lui et, le lendemain, 12 août, a démissionné du comité d'organisation dont il était président depuis sa création en 2015. (Avant la création de ce comité, il n'y avait pas de structure officielle et tout le monde donnait un coup de main.)

Quelques jours plus tard, c'était au tour de Jacques Maurino, trésorier du comité d'organisation, de démissionner, des bénévoles (Marie-Hélène Delapierre, Brigitte Maurino, Bernard et Michelle Azoulai) annonçant eux qu'ils n'apporteraient plus leur collaboration après 45 ans de bénévolat.

Ayant souvent demandé à être remplacé, Alain Delapierre avait indiqué avant l'ouverture du concours que de toute façon il arrêterait cette année. Mais, de l'avis général et compte tenu de son implication constante, il ne méritait pas une « telle sortie ».

Suite à ces démissions, le comité d'organisation s'est doté d'un nouveau bureau qui a porté Gérard Mu-

gnier à sa présidence. Il sera secondé par Victor Lafaurie, vice-président, Sébastien Dufour, trésorier, et Magalie Tritto, secrétaire.

Des responsables ont également été nommés avec des responsabilités précises : Sébastien Dufour pour l'organisation du concours (organisation des poules, choix de la formule, récupération, calcul et publication des résultats jour après jour) ; Alain Bozon pour la mise en place des terrains et la logistique sur place ; Victor Lafaurie pour les lots et les dotations ; Benjamin Maurino pour les repas de la soirée des finales ; Nicole Bozon pour les relations avec la mairie de Saint-Colomban ; Vincent Tritto pour la communication. Reste à attribuer l'organisation des animations. Sont membres actifs sans responsabilités attitrées, mais impliqués dans le bureau : Stéphanie et Jacques Lafaurie, Richard Tritto, Charline Balme.

Vincent Tritto, chargé de la communication dans cette nouvelle équipe nous a indiqué : « On n'oublie pas toutes les « petites mains » qui nous aident pendant le concours et qui sont déterminantes dans l'organisation des Six jours de pétanque. Le nouveau bureau a également une pensée pour l'ancien bureau qui a beaucoup donné de son temps pour que le concours perdure. Notre objectif est de faire à minima aussi bien qu'ils le faisaient. »



■ De gauche à droite : Roger Grassi, Alain Rostaing et Gérard Mugnier.



■ Une finale très disputée et très suivie.

RÉSULTATS

50^{es} Six jours de Saint-Colomban

► Du 6 au 11 août 2023
Chef-Lieu ; 40 doublettes.

• Concours général

Seizièmes de finale : Bertrand et Louis Mugnier / Christian Desfours et Jason Samper, 13-5 ; Jean-Yves Ibiza et Pierre Aubert / Romain Venel et Christine Frasson-Botton, 13-7 ; Franck Tardy et Philippe Busillet / Stéphanie Lafaury et Sandrine Aulas, 13-10 ; Bertrand et Djibril Lhermitte / Alain Delapierre et Bernard Azoulai, 13-8 ; Gilles Meyer et Jérôme Genin / Christian Chianale et Bernard Hervault, 13-9 ; Éric Bozon et Emmanuel Bozon / Vincent et Magalie Tritto, 13-9 ; Alain Jaudoin et Marcel Balmain / Alexandre et Gérard Mugnier, 13-2 ; Richard et Thierry Tritto / Corentin et Maïwenn Ledain, 13-6.

Huitièmes de finale : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Bertrand et Louis Mugnier, 13-6 ; Jean-Yves Ibiza et Pierre Aubert / Carole Caboret et Franck Bonsignore, 13-7 ; Denis et Romain Quézel / Franck Tardy et Philippe Busillet, 13-5 ; Bertrand et Djibril Lhermitte / Alain Bozon et Serge Mussi, 13-4 ; Charlène Balme et Norbert Combet / Gilles Meyer et Jérôme Genin, 13-5 ; Éric Bozon et Emmanuel Bozon / Denis Jamin et Gérard Bozon-Verduraz, 13-7 ; Victor et Jacques Lafaury / Alain Jaudoin et Marcel Balmain, 13-11 ; Richard et Thierry Tritto / Hervé et Joseph Tardy, 13-6.

Quarts de finale : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Jean-Yves Ibiza et Pierre Aubert, 13-5 ; Denis et Romain Quézel / Bertrand et Djibril Lhermitte,

13-7 ; Charlène Balme et Norbert Combet / Éric Bozon et Emmanuel Bozon, 13-7 ; Victor et Jacques Lafaury / Richard et Thierry Tritto, 13-7.

Demi-finales : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Denis et Romain Quézel, 13-9 ; Charlène Balme et Norbert Combet / Victor et Jacques Lafaury, 13-12.

Finale : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Charlène Balme et Norbert Combet, 13-10.

• Concours complémentaire

Barrage : Jean-Marie et Amaury Dufour / Olivier Francou et Bruno Chaine, 13-8 ; Dominique Chaine et Diane Francou / Pierre Guillard et Jean Garin, 13-5 ; Aurélien et Bruno Gilet / Charlotte Pitolle et Éloïse Notet, 13-9 ; Emmanuel et Laurent Bellot-Mauroz / Elly Carnat et Mia Bourgois, 13-0 ; David Bellot-Mauroz et Sacha Corsetti / Mireille Perdonne et Jean-Michel Clavel, 13-8 ; Éric Bourdeau et Philippe Blanc / Dominique Metz et Corinne Briffaud, 13-12 ; Yves Gauthier et Gérard Bouilhol / Chantal Bellot-Mauroz et Béatrice Favre-Nicolin, 13-10 ; Audrey et Frédéric Walbert (qualifiés d'office)

Quarts de finale : Jean-Marie et Amaury Dufour / Dominique Chaine et Diane Francou, 13-5 ; Aurélien et Bruno Gilet / Emmanuel et Laurent Bellot-Mauroz, 13-8 ; David Bellot-Mauroz et Sacha Corsetti / Audrey et Frédéric Walbert, 13-12 ; Éric Bourdeau et Philippe Blanc / Yves Gauthier et Gérard Bouilhol, 13-12.

Demi-finales : Jean-Marie et Amaury Dufour / Aurélien et Bruno Gilet, 13-0 ; Éric Bourdeau et Philippe Blanc / David Bellot-Mauroz et Sacha Corsetti, 13-9. *Finale* : Jean-Marie et Amaury Dufour / Éric Bourdeau et Philippe Blanc, 13-5.

RÉSULTATS

Concours de l'ACCA de Saint-Alban

► 5 août 2023

Terrain de pétanque du Premier-Villard ; 27 doublettes.

• Concours général

Finale : Pierre et Maxime Aubert / Alexandre et Gérard Mugnier, 13-12.

Demi-finales : Pierre et Maxime Aubert / Sébastien Dufour et Benjamin Maurino, 13-12 ; Alexandre et Gérard Mugnier / Jean-Yves Ibiza et Norbert Combet, 13-6.

Pour les 3^{es} et 4^{es} places : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Jean-Yves Ibiza et Norbert Combet, 13-8.

5^{es} : Victor Lafaury et Mégane Aimar ; 6^{es} : Éric Bozon et Julien Émieux ; 7^{es} : Thierry Tritto et Romain Venel ; 8^{es} : Jean-Luc et Yves Collomb ; 9^{es} : Bertrand et Djibril Lhermitte ; 10^{es} : Emma-

uel Bozon et Éric Tardy ; 11^{es} : Alain et Fabrice Bozon ; 12^{es} : Damien Cartier-Lange et Jean-Christophe Pabion ; 13^{es} : Christophe et Franck Émieux ; 14^{es} : Denis Jamin et Gérard Bozon-Verduraz ; 15^{es} : Denis et Pierre Pernoud ; 16^{es} : Annelise et Maïwenn Ledain.

• Concours complémentaire

Finale : Patrick Richard et Jean-Pierre Martin-Rosset / Camille et Éric Cartier-Lange, 13-7.

3^{es} : Éric Bourdeau et Corinne Briffaud ; 4^{es} : Axel Émieux et Romain Bozon ; 5^{es} : Aurélie Bitz et Théo Favre-Tissot ; 6^{es} : Bertrand et Louis Mugnier ; 7^{es} : Christel et Richard Pottier ; 8^{es} : Joseph Ferra et Antoine Cerroutier ; 9^{es} : Christian et Christine Frasson-Botton ; 10^{es} : Arlette Lyard et Erwann Cerroutier ; etc.

[À la tombola, Odile Darves-Blanc a remporté le 1^{er} prix (un jambon) et Jean-Yves Ibiza le 2^{es} (un forfait journée sur le domaine skiable de Saint-Colomban).]

■ 3^e EDITION DE CANICROSS

Pour la 3^e fois (après août 2014 à l'initiative d'Arnaud Jansen-Frasse et août 2015 à l'initiative de Valérie Favre-Teylaz), une épreuve de canicross a été organisée à Saint-Colomban dans le cadre d'un championnat par étapes (le trophée des Montagnes) les 18 et 19 août à La Pierre, sur le front de neige et sur les pentes de la station par un temps superbe et des températures élevées.

Le canicross est une course à pied où le coureur et son chien sont reliés par une longe avec amortisseur, un équipement spécial étant requis (harnais, baudrier, ceinture, ligne de trait). C'est une épreuve de vitesse analogue à un trail, le coureur pouvant gagner de 2 à 4 km par heure de vitesse supplémentaire grâce à l'accompagnement de son chien.

On a compté 165 compétiteurs avec 4 ou 5 chiens chacun (qui ne pouvaient pas tous faire les deux courses simultanément) représentant 22 nationalités (dont des Ukrainiens) qui ont parcouru deux fois, pour les adultes, une distance de 5,6 km.

Dans la catégorie homme, le vainqueur a réalisé un temps de 56 min 37 s (les 2 premiers au classement général étaient des juniors), la première féminine remportant sa catégorie en 1 h 04 min 59 s (et la première junior en 1 h 16 min 37 s). Le 3^e au classement général a remporté l'épreuve senior en 1 h 00 min 38 s. Pour les enfants était organisé un mini-trophée des montagnes dans deux catégories d'âge pour garçons et filles remporté en moins de 3 minutes pour les garçons, entre 3 et 6 minutes pour les filles.

Sur la commune ce concours a été pris en charge par Dominique Metz, conseillère municipale, et Christine Reffet, adjointe au maire de Saint-Colomban. Christine Reffet (*) : « On a eu pas mal de boulots avec Dominique, on s'est occupées des repas à apporter, des gens à conseiller, on est allées voir les éleveurs, on a eu des petits soucis, mais en gros les compétiteurs étaient extrêmement contents de l'accueil, des repas proposés, des gîtes dans lesquels ils étaient, du camping. J'avais eu des critiques quelques jours avant de

gens qui disaient : « Oh ! là, là ! le village va être plein de crottes de chien. » En fait non, car il y avait 31 bénévoles internationaux qui se sont occupés de ça et qui les ont ramassées systématiquement. J'ai eu aussi des critiques après de gens qui m'ont dit : « Ça a été des aboiements sans arrêt. » C'est faux. Les chiens ont aboyé à 7 h 1/4 au moment de partir et pendant un quart d'heure. C'était une excitation tout à fait normale et le reste du temps ils étaient très calmes. Ils étaient bien entraînés, bien éduqués, il n'y a eu aucune agression de la part des chiens comme beaucoup le craignaient. Tout s'est bien passé. » Ce qu'a confirmé une habitante de La Pierre : « C'était super. On trouvera toujours des râleurs mais ils ont laissé la place nickel (...). C'était bien et marrant, le soir quand on arrivait à La Pierre on avait l'impression qu'il y avait un Woodstock. Ils avaient mis leurs drapeaux. »

La commune a offert les repas et l'hébergement aux bénévoles du canicross. Christine Reffet : « J'avais peur que les gîtes de la commune soient rendus dans un état pas possible car il y avait 4 ou 5 chiens par gîte, et ben jamais j'ai vu des gîtes aussi propres en fait. Ils aimeraient bien revenir plus souvent à Saint-Colomban. Ils reviennent déjà chaque année à Allemond et Auris-en-Oisans. Et personnellement je vais faire tout pour qu'ils reviennent l'an prochain. »

(*) Propos tenus à la réunion du bilan de l'été le 6 septembre 2023.



■ À gauche Denis Jamin et, à droite, Marie-Françoise Cartier-Lange.



■ De gauche à droite : Gérard et Bertrand Mugnier, Jean-Pierre Bordon-Biron, Alexandre Mugnier et Fabrice Bozon.



P. GUIDICI

Une absence préjudiciable de direction à l'office de tourisme

Les communes de Saint-Colomban et de Saint-Alban ont invité les associations et les socioprofessionnels à dresser le bilan de la saison estivale. Cette réunion s'est déroulée le 6 septembre dernier dans la salle des Gapias en présence d'une trentaine de personnes.

Pour ouvrir la discussion, Yann Clavillier, directeur de transition de l'office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon, a indiqué que les indicateurs étaient globalement en baisse par rapport à 2022 voire par rapport aux années précédentes. « *À tous les niveaux : fréquentation de l'OT, animations, ventes à la boutique, club enfants, etc. Entre le 8 juillet et le 31 août on a accueilli 1 964 personnes, 3 838 l'an dernier, même les appels téléphoniques sont en baisse avec 400 contre 600. Baisse aussi sur le club enfants avec 140 inscriptions contre 214 l'an passé.* »

Dans la suite de sa présentation, Yann Clavillier a insisté sur deux points qui ont été comme deux fils rouges au cours des débats qui ont suivis sur le rôle et le fonctionnement de l'OT (lire page 13) :

• L'OT a « *trop de sollicitations de la part des socioprofessionnels ou des associations qui lui demandent d'organiser un déplacement, une animation, un tennis, un loto, un karaoké etc. Après l'OT se retrouve parfois un peu esseulé sans ceux qui (devaient) les organiser. On fait des activités que nous ne sommes pas censés faire, par exemple acheter des balles de tennis, ce n'est pas* »

à nous mais on y va quand même. On prend un véhicule et on va tout un après-midi à Intermarché ou plus loin. On a perdu une demi-journée et une personne en moins sur le terrain. (...) Il faut que les élus et les socioprofessionnels prennent conscience qu'on demande beaucoup à l'OT. Et qu'on ne peut pas être partout. Et à s'éparpiller, on perd de l'efficacité. »

• Avec un président présent une fois par semaine « *l'équipe (a été) un peu en autonomie (et) livrée à elle-même* ». Le manque de personnel a conduit à adapter les heures d'ouverture (avec une fermeture de 14 à 16 heures très critiquées) et à réduire « *le programme des animations par rapport aux années précédentes car il y a des animations qu'on ne pouvait pas assumer (parce que) il y a des congés à prendre, des heures qui s'accumulent. (Et qu'on) a aussi un budget restreint.* »

Trop de sollicitations, personnel réduit, budget restreint, direction absente, tout cela a conduit Jacqueline Dupenloup à demander que la 4C tranche rapidement entre les deux options proposées par l'audit réalisé par Yann Clavillier (un directeur aux Villards ou un directeur couvrant les OT de La Chambre et des Villards) et inscrire pour cela, à l'ordre du jour du conseil communautaire du 18 septembre, « *la question de la gouvernance de l'OT afin que nous avancions dans nos décisions.* » (Quelques jours plus tard, cette proposition n'a pas été retenue par la 4C, lire page 13.)

En fin de séance, Pierre-Yves Bonnivard, a synthétisé les discussions et le débat : « *Sur les animations, des choses sont à acter au niveau de la 4C ; la fermeture de 14 heures à 16 heures est à améliorer ; un travail est à engager entre les deux communes sur les sentiers de proximité ; un groupe de réflexion est à créer sur l'opportunité de proposer un marché au plan d'eau ; il faut fixer le pot d'accueil le samedi à 18 h 30 au plan d'eau et s'y tenir, etc.* »

Remarquant que ces conclusions ne mentionnaient pas les difficultés structurelles de l'OT (direction, organisation, emplois, etc.), Stéphanie Lafaury, conseillère municipale, est intervenue pour signaler : « *Il faut que tu notes qu'en saison estivale il faut 5 personnes à l'OT.* » D'où cet échange :

- Pierre-Yves Bonnivard : « *Ça dépend du budget de l'office de tourisme* »...
- Stéphanie Lafaury : ... « *car 4 ce n'est pas assez et moi je n'ai pas eu d'été* ».
- Jacqueline Dupenloup : « *(En dehors du problème de la direction) c'est à se demander s'il ne faudrait pas quelqu'un qui soit vraiment destiné aux animations, à leur préparation, et qui ne passe pas du temps à répondre au téléphone.* »

Des propos qui résument bien à eux seuls la problématique qui se pose de manière urgente aux élus communautaires.

► SUR LA FRÉQUENTATION, L'ACTIVITÉ DES ARTISANS, LE MARCHÉ...

La fréquentation (on a surtout eu des taux d'occupation et non des taux de remplissage) des gîtes de Saint-Colomban a baissé : « *34 nuitées, soit un nombre divisé par deux. On n'a pas fait beaucoup de promotion car on connaît leur état et les retours des clients ne sont pas glorieux* » (Yann Clavillier). À Saint-Alban sur les deux gîtes communaux (12 places) la commune a enregistré 100 nuitées sur 124 possibles...

Le camping a très bien marché (+ 170 %). « *Des fidèles, des familles surtout qui ont réservé un emplacement pour plusieurs semaines.* » (Benoît Ferroud). En août, il n'y a pas eu beaucoup de fréquentation à la cure, ni à La Pierre, ni aux Moulins. « *Normal selon Pierre-Yves Bonnivard car les groupes réservent en général les trois, or aux Moulins on ne peut plus accueillir des groupes pour des raisons de sécurité et à la cure on a eu l'agrément de la commission de sécurité début juillet seulement. Trop tard.* » Sur ce point le maire de Saint-Colomban a paru quelque peu agacé : « *Cette situation n'est la faute de personne ou alors de tout le monde car on élit un exécutif qui fait voter des lois très contraignantes pour accueillir les groupes.* » Jacqueline Dupenloup estimant, elle, sur ce point « *qu'il est normal que les réglementations évoluent quand il y a un accident, ce qui peut être utile pour éviter d'autres accidents et d'autres morts* »...

Selon Gabriel Samb (À la Croisée de chemins) en août la fréquentation a été « *importante* » sans plus de précision... Hervé Laroche (Goélia) a annoncé une baisse « *globale de 6 % car on a ouvert une semaine de moins. On a eu un creux la dernière semaine de juillet (50 %) mais on a été à 100 % du 12 au 26 août. On a une baisse sur les autres sites Goélia aussi avec un taux d'occupation équivalent à 2017, avant le Covid. Néanmoins ces comparaisons sont faussées car on perd de plus en plus d'appartements en gestion, encore 3 récemment. Ce qui fait des lits froids ou tièdes...* » Pierre-Yves Bonnivard a indiqué qu'Olydéo (dont aucun responsable n'était présent) avait eu « *la même fréquentation que l'an dernier avec un chiffre d'affaires en hausse.* »

Le remplissage des gîtes privés n'a pas été donné. Mais Valérie Favre-Teylaz a indiqué qu'elle louait très

peu l'été. « *On ne fait pas de la publicité car on a des clients fidèles mais très occasionnels. De plus, nos meublés ne sont pas tout neufs et on ne va pas réinvestir car il faudrait piscine, sauna, donc c'est compliqué de répondre à cette demande même dans une petite station village.* » Josette Rostaing-Troux a indiqué que « *s'il y avait du monde dans les villages, près de 90 au Châtelet, aucun gîte n'avait été loué dans ce village.* » Pour les hôtels, Yann Clavillier : « *L'Auberge du Glandon (annonce) une baisse en juillet attribuée à la météo et un mois d'août satisfaisant avec des habitués et peu de clientèles étrangères notamment les Allemands. Pour l'Hôtel de la poste, fréquentation en baisse. La clientèle étrangère a un peu disparu notamment là-aussi les Allemands.* »

Même imprécises ces données confirment le comptage des touristes effectué le jour du 15 août qui montre une baisse de 15 % par rapport à l'an dernier (lire page 3).

Sur les 3 premières semaines d'été le plan d'eau a enregistré - 40 % de fréquentation par rapport à 2022, une baisse qui, sur juillet et août, se serait stabilisée à - 15 %. Au total on aurait comptabilisé 8 600 « entrées » contre 6 800 en 2020 et 5 600 en 2021 qui était pluvieux. On est loin des 10 100 « entrées » enregistrées l'an dernier. On aurait aussi comptabilisé deux fois moins de colonies et un nombre d'enfants également divisé par 2.

Du côté des artisans le bilan est comme toujours inégal, bon pour les uns moins bon pour les autres, sans qu'on puisse tirer de ces variations des conclusions pertinentes.

Guillaume Martin-Cocher : « *Je suis assez content. Je travaille aussi à Saint-François et j'avais l'impression que sur Saint-Colomban on avait eu une baisse de fréquentation mais finalement moi je suis en très nette hausse et c'est même mon année record à Saint-Colomban.* » Christine Reffet a constaté « *20 % de moins en juillet, que des locaux, et en août j'ai eu des passages. Les cours de tricot ont explosé. J'ai fait 11 après-midi et il y a une demande. Mes clients sont en gros Olydéo et le camping à cause de la proximité avec La Chalal.* » Comme l'an dernier, Claire Martin-Cocher a constaté que « *les cours de yoga ont très nettement*

moins bien marché. Ça a tourné sur les personnes qui viennent toute l'année, et les touristes qu'on pouvait compter sur les doigts d'une main. Y compris les deux cours gratuits donnés au plan d'eau. Donc moins de monde ou les gens sont arrivés plus tard. »

Selon Josette Rostaing-Troux, « *pour Épicerie & Compagnie, l'été 2023 est du même ordre que l'été 2022 avec 2 604 passages clients en juillet et 3 838 en août. Il y a du monde entre le 14 juillet et le 15 août. Il y a eu plus de monde dans les résidences secondaires.* » Simon Cartier-Lange, lui, a constaté que « *la fréquentation de son atelier a baissé de 20 %. Du 1^{er} au 15 août comme les autres années, mais grosse baisse en juillet car les vacances ont commencé plus tard. Moi j'ai ouvert le 10, donc j'ai fait une semaine de moins. La météo a aussi joué. Et pour moi quand elle est mauvaise les visites sont multipliées par 3 ! La dernière semaine de la saison, il n'y a eu ni pot d'accueil, ni dépliant comme si tout s'était arrêté alors qu'il y avait encore du monde. Ça m'a fait penser à l'hiver où on se plaint que l'Auberge du Coin ferme une semaine avant ben là, on a fait pareil alors que les gens étaient encore en vacances.* »

Les associations ont été unanimes : « *il a eu beaucoup d'animations avec un programme hebdomadaire chargé* » ce qui aurait fait dire à des touristes : « *À Saint-Colon se croirait dans un camping, il y a tous les jours quelque chose à faire !* »

La restauration s'en est bien tirée notamment au plan d'eau. Pierre-Yves Bonnivard : « *Le snack a eu à gérer des gens mécontents arrivés par le bas et qui, refusés par tous, se sont arrêtés au premier restaurant rencontré, et qu'il a dû refuser lui aussi.* » Ce qui a fait dire à Christine Frasson-Botton : « *Parce que tu as au Chef-Lieu des gens qui ne jouent pas le jeu.* »

La suppression du marché le dimanche n'a pas été comprise (Martine Paret-Dauphin : « *Cela a été décidé sans qu'on ait notre mot à dire. C'est un manque important. Moi je pense qu'il faudrait faire monter des exposants d'en bas. Pas 36 mais 2 ou 3.* »). Une commission va réfléchir à cette question.

(Lire la suite page 13.)

Saison estivale

(Suite de la page 12.)

► SUR LE FONCTIONNEMENT ET LE RÔLE DE L'OT

C'est l'intervention de Danièle Nicol, vice-présidente des Amis des Villards, qui a lancé le débat sur le rôle et le fonctionnement de l'OT.

– Danièle Nicol : « *On a fait une évaluation du nombre d'heures effectuées par les bénévoles pour les deux associations Amis des Villards et Patrimoine et culture. Nous arrivons à 560 heures soit, en équivalent temps plein, 4 mois de participation à la vie du village. Ce bénévolat n'est pas toujours reconnu ni valorisé et pourtant il profite, au-delà des adhérents, à la vie des communes (et sans ce) bénévolat (...) il n'y aurait plus grand-chose qui se passe. Voilà pourquoi l'OT (ne doit) pas négocier quand on demande d'intervenir ou de prendre des inscriptions car c'est un travail à plusieurs. Je dis cela car la fête du pain s'est déroulée sur deux jours, avec le samedi après-midi un atelier sur la fabrication du pain, animé par Claire Martin-Cocher, dont la communication a été insuffisante car faite par l'OT le vendredi soir, soit la veille. De plus, cette animation devait se faire sur inscription mais l'OT n'a pas pris les inscriptions car le responsable avait dit aux employés de ne pas s'en occuper (...). C'est une réalité alors que c'était dans le programme (...).* »

– Brigitte Maurino : « Je pense que les associations c'est bien mais je vous donne l'exemple des Six jours de pétanque que je connais depuis 45 ans pour y être bénévole. C'est une association qui ne compte que sur elle-même et je me dis que heureusement qu'il n'y a (que) les Amis des Villards et Patrimoine et culture qui sollicitent l'OT. Vous avez eu 91 personnes aux repas, eh bien ! il faut leur expliquer que le repas ça se fait pas comme ça et qu'il faut venir donner un coup de main. Vous imaginez prendre vos inscriptions, prendre ci, prendre ça. Si toutes les associations demandent à l'OT de prendre en charge une partie de leur travail c'est très lourd. »

– Danièle Nicol : « Prendre les inscriptions c'est lourd ? »

– Brigitte Maurino : « Si toutes les associations le demandent (oui), à la fin ce sera compliqué. Pour moi l'OT est là pour aider mais ce n'est pas sa fonction première qui est l'accueil des touristes. Quand on veut organiser quelque chose on cherche des bénévoles. »

– Yann Clavillier. « Ce qui est important ce n'est pas les inscriptions, c'est le cumul des attentes des associations. C'est lourd en gestion et en gestion des personnes. Le karaoké finit à 23 heures et le temps de tout ranger il minuit trente, on est alors sur des heures supplémentaires et des heures de nuit qui doivent être gérées. La semaine suivante on a un loto qui finit, pareil, à 23 heures ou minuit, etc. Donc attention il y a une équipe qui est quand même légère, jeune et à qui on demande beaucoup et qui est en sous-effectif. »

– Jacqueline Dupenloup : « À Saint-Alban on s'est un peu débrouillés seuls quand c'était impulsé par la mairie. Mais les filles de l'OT (...) ont fait les affiches, les publicités et envoyé des gens. »

Puis élargissant son propos, Jacqueline

Dupenloup a posé le problème de la direction de l'OT : « *On a eu un hiver avec un directeur de transition et un été pareil mais c'est de la responsabilité communautaire de déterminer ce qui va se passer. Il y a eu un diagnostic de fait. Il a été question de deux options soit mutualisation de la direction aux 2 OT soit l'OT des Villards garde sa direction pleine et entière. Quelle que soit la décision prise, maintenant il faut la prendre. Sans cela nous repartons comme cet été et déjà maintenant on peut dire qu'on repart sur un décembre et janvier avec à nouveau une direction de transition parce qu'on ne va pas arriver à recruter quelqu'un puisque l'option n'est pas arrêtée. Il faut que la 4C prenne conscience des efforts faits par le personnel jeune de l'OT d'ici qui navigue avec Yann Clavillier qui n'est là qu'un jour par semaine. Et des efforts fait par les bénévoles. Et qu'elle se détermine et qu'on avance pour recruter un directeur.* »

– Martine Paret-Dauphin : « *Est-ce qu'un avis est tranché entre les deux communes des Villards ?* »

– Jacqueline Dupenloup : « *Non, il n'y a pas eu de discussion. Mais il faut avancer car avec le temps pris pour l'appel à recrutement, pour avoir la personne qui reprend, de trouver où à loger, on ne sera encore pas prêts pour cet hiver donc ça veut dire que les personnels et les bénévoles vont se retrouver devant des situations qu'on connaît.* »

– Pierre-Yves Bonnivard : « *Aujourd'hui Saint-Col et Saint-Alban, sur la 4C, on pèse 2 voix sur 27 donc on peut se mettre d'accord mais si la 4C ne se positionne pas on ne pourra pas le faire à sa place. On a un problème organisationnel du tourisme sur l'ensemble de la 4C. C'est pour cela qu'on a pris du temps. On a regardé ce qui se passe sur La Chambre et sur les Villards et quand on parle de rapprochement, de mutualisation, c'est du changement qui peut faire peur. On avait quatre personnes en haut et deux en bas. Les choses vont avancer. On ne pourra pas continuer à travailler un an comme ça car il y a besoin à un moment donné de savoir ce qu'on veut faire en matière de tourisme sur la 4C.* »

Quelle gouvernance pour l'OT :

une question tranchée le 23 octobre ?

Afin que la 4C tranche entre les deux options proposées par cet audit (un directeur aux Villards ou un directeur couvrant les OT de La Chambre et des Villards) et compte tenu des délais nécessaires à la prise de décision (profil du poste, appel à candidatures, etc.) qui risquent d'amener d'ores et déjà à un recrutement en janvier ou février 2024, Jacqueline Dupenloup a demandé (11 septembre) « *l'inscription à l'ordre du jour du conseil communautaire du 18 septembre de la question de la gouvernance de l'office du tourisme de la vallée des Villards afin que nous avancions dans nos décisions.* »

Cette demande a été repoussée par Bernard Chêne, président de la 4C, au motif qu'il fallait d'abord l'inscrire à l'ordre du jour du prochain bureau des vice-présidents avant de l'inscrire au prochain conseil communautaire du 23 octobre, ce qui reporte forcément toute décision au début du mois de novembre.

Dans sa réponse, le président a indiqué qu'il était « *favorable à l'embauche d'un responsable des 2 OT* »... Ce qui n'est pas l'option défendue par le maire de Saint-Alban : « *Eu égard à la place que prend déjà et que prendra dans les années qui viennent l'activité touristique dans nos communes de Saint-Alban et Saint-Colomban, la présence d'un responsable de structure permanente sur place est incontournable. Le quotidien l'impose... Mais nous avons aussi un gros travail de fond à conduire : trouver une voie spécifique, répondant aux attentes de clientèles nouvelles, rajeunies, sans perdre ce qui fait l'attractivité de nos offres : un patrimoine naturel, architectural, historique et humain de qualité. Ce n'est pas une mince affaire, et nous ne pouvons pas trop tâtonner. Nous pouvons travailler à mutualiser plein de choses avec les communes du bas, que ce soit en terme d'animations ou de logistique, mais, je le redis, il va nous falloir un responsable de structure permanente aux Villards.* »

Interrogé sur ce point, Pierre-Yves Bonnivard développe une position proche de celle du président de la 4C :

« *Si on a un poste à responsabilité ou un poste de directeur, mais dans ce cas c'est un autre coût budgétaire, autant qu'il soit partagé sur les deux OT sans pour autant que les deux structures soient fusionnées. Ce responsable commun serait capable de gérer l'ensemble des agents et, par exemple, de décider que ceux de La Chambre viennent aider lorsqu'il y a besoin aux Villards, et inversement. D'autre part, sur les Villards, on a aussi besoin en pleine saison, et notamment l'été, de quelqu'un qui prenne des décisions quotidiennes, comme dire aux agents : ça on le fait, ça on le fait pas, parce que même s'il y a des plannings, c'est toujours en train de bouger avec des sollicitations de dernière minute. Et qui prenne des décisions qui respectent le code du travail sur les horaires des agents et évite les dérives budgétaires. On a besoin de quelqu'un aujourd'hui qui gère les personnels, gère les heures, gère quotidiennement les finances et qui dise oui ou non. Il faut quelqu'un qui pilote au jour le jour, surtout en pleine saison quand ça marche, disons du 1^{er} juillet au 31 août où il y a des problèmes qui se posent tous les jours sur les associations, sur les animations, etc. S'il n'y a pas quelqu'un qui prend des décisions et assure ce pilotage, ou si tu as quelqu'un qui prend des décisions mais ne voit pas les conséquences sur le personnel et les finances, on prend trop de risques.* »

Par ailleurs le maire de Saint-Colomban réfute l'idée qu'on ait perdu du temps : « *Je ne suis pas surpris de la situation dans laquelle on est aujourd'hui et je suis heureux de constater que certains ont changé d'avis parce qu'ils ont vu comment ça fonctionnait pendant un an. J'étais un petit peu tout seul l'an dernier quand je disais qu'il fallait quelqu'un qui puisse piloter le personnel et le budget. Si j'avais été dans une structure privée j'aurais pris la décision plus rapidement. Là, on est dans une structure démocratique. Ma position de principe n'a donc pas changé, c'est celle que j'avais l'année dernière, sauf qu'aujourd'hui j'ai plus d'arguments pour la défendre à la 4C.* »

Trois mois après son arrivée, Nalira Perey quitte l'OT

Nalira Perey a démissionné de l'OT de l'Espace Glandon le 25 septembre. Elle cesse ses fonctions le 31 octobre pour intégrer, fin novembre, un OT « *dans le Sud, du côté de Perpignan* ». Le 12 juin dernier, elle avait été recrutée comme « *conseillère séjour* » sur un CDD d'un an.

Pourquoi cette démission ? Nalira Perey n'éclaire pas la question : « *Le village est très beau et l'environnement montagnard me plaît beaucoup mais l'OT de Saint-Col est le 3^e OT dans lequel je travaille et, franchement, les conditions ne sont pas optimales. La polyvalence y est trop importante. L'OT que je vais rejoindre compte 14 personnes et des services dédiés pour l'édition des brochures, l'accueil, les réseaux sociaux, les randonnées à pied ou à vélo, etc. Je ne vais pas faire de la comptabilité alors que je n'ai pas le cursus pour cela.* » L'expérience de cet été y est-elle pour beaucoup dans sa volonté de partir ? Nalira Perey : « *Oui. Venant d'un OT mieux structuré, je pensais avoir un directeur tous les jours, une équipe bien structurée avec des missions bien définies pour chacun au lieu de toutes faire un peu de tout, ne pas être livrées à nous-mêmes. Je n'ai pas envie de travailler dans une structure en transition avec pas mal de difficultés. L'organisation de l'OT et la gestion du personnel ne me conviennent pas.* »

À la réunion du bilan de l'OT, Yann Clavillier a évoqué ces difficultés dues à la gestion d'un personnel restreint : « *Le programme des animations a été en baisse par rapport aux années précédentes parce que il y a des animations qu'on ne pouvait pas assumer comme les*

tournois sportifs, une sortie, voire des sorties nocturnes etc., car il y a des congés à prendre et des heures qui s'accumulent. Il y a des semaines en plein mois d'août où (les agents) ont dépassé des heures. » Il se disait d'ailleurs que ces heures supplémentaires seraient payées pour certaines, ni payées ni récupérées pour d'autres... Cette décision a-t-elle aussi joué dans sa réflexion ? Mlle Perey souligne : « *Ça ne donne pas envie de rester. Car il faut le dire, je gagnerais plus là-bas, ce qui n'est pas à négliger en ce moment.* »

Nalira Perey n'est pas la première à quitter l'OT après quelques mois d'activité. Ces défections ne peuvent donc pas s'expliquer seulement par des raisons liées aux agents recrutés. Elles pourraient bien davantage être liées à la façon dont cet OT est dirigé.

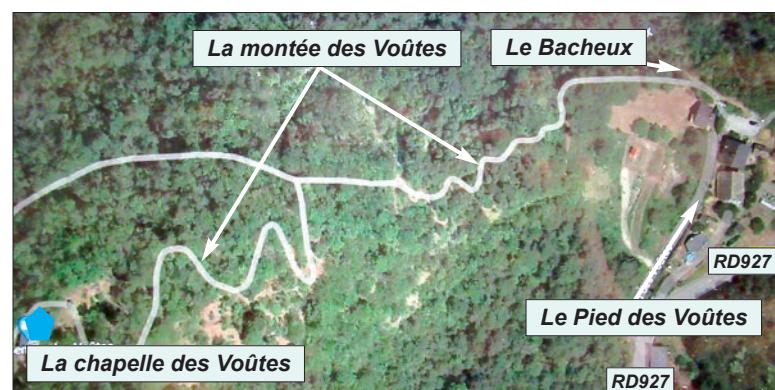
Chaque village villarin a son terroir adéquat et son communal qu'il est seul à utiliser, bien que celui-ci soit, en droit, propriété de l'ensemble de la commune. Il a sa vie collective propre, possédant très souvent un four et une chapelle. En 1730, il existe des chapelles au Martinan (dédiée à saint Claude), à Lachenal et Lachal (saint Sébastien), aux Roches (Notre-Dame-de-la-Pitié), aux Ponts (saint Rosaire), à La Pierre (Notre-Dame-des-Grâces), en Valmaure (Notre-Dame-des-neiges). Saint-Alban avait les chapelles de Saint-Joseph et Sainte-Anne au Bessay, de Notre-Dame au Frêne, de Saint-Sébastien au Premier-Villard et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs au sommet des Voûtes ; plus tard une autre chapelle fut édifiée au Bouchet. Dans le numéro 7 de sa série *Le Saviez-vous ?* Patrice Gérard raconte l'histoire de la chapelle des Voûtes. Nous le remercions de nous avoir autorisés à publier une version abrégée de ce travail.

La chapelle des Voûtes, souvent en péril mais toujours debout

ÉDIFIÉE SUR UN MAMELON

Avant que la route actuelle ne soit ouverte (elle atteint le Chef-Lieu de Saint-Colomban en 1874 (1)) la vallée des Villards était desservie par le Chemin de grande communication n° 13 qui reprenait sans doute le parcours d'un chemin ancestral. D'une longueur de 57 km (2), ce chemin reliait Aigueblanche (Tarentaise) à Rieularet à la limite de la Savoie et de l'Isère en passant par Celliers, le col de la Madeleine, La Chambre, Saint-Étienne-de-Cuines, et la vallée des Villards jusqu'au col du Glandon.

Ce chemin entre dans la vallée des Villards par le pont qui enjambe le nant des Reisses (encore appelé le torrent du Bacheux) qui délimite les communes de Saint-Alban et de Saint-Étienne-de-Cuines immédiatement en aval du hameau du Pied des Voûtes. Ce pont a été reconstruit après la Seconde guerre mondiale par l'entreprise Martinet (ou Martiner ?) de Saint-Jean-de-Maurienne, l'ancien ayant été miné puis détruit au tout début de la guerre 1939-1945 (3). Au début du XX^e siècle, on trouvait 3 cafés au Pied des Voûtes dont l'un avait choisi comme enseigne : *Au Pied des Voûtes, le voyageur doit s'arrêter* (3). Sans doute pour prendre des forces compte tenu de ce qui l'attendait car, à cet endroit, débute une ascension dont la pente est rude (entre 270 et 300 mètres de dénivelé jusqu'au hameau du Premier-Villard) et comporte de nombreux virages en épingle à cheveux « souvent détériorés » (1) et qu'on appelle la montée des Voûtes.



Philippe Mouterde, citant Martine Darves-Bornoz, rapporte que ces « voutes » (ces voltes) désignaient les lacets que fait ce chemin (4) qui débouche sur un terre-plein au milieu duquel se dresse une chapelle. [Pour cette raison, on ne devrait pas poser un accent circonflexe sur le « u » de voutes (pris dans le sens de lacets) pour le distinguer de voûte utilisé en architecture. Néanmoins nous continuerons à écrire Voûtes comme on a pris l'habitude de le faire aux Villards.]

L'EMPLACEMENT D'UN ANCIEN ORATOIRE

Depuis de très nombreux siècles, selon le père Prieur, historien mauriennais qui vient de disparaître (26 septembre) dans sa 101^e année, un oratoire dédié à Notre-Dame-de-la-Consolation (5) se trouvait au bord d'un chemin muletier très fréquenté. D'autres documents précisent qu'il était également dédié à Notre-

Dame-de-la-Visitation (6). Notre historien ajoute même : « *Cet oratoire protégeait probablement la statue de la Pietà conservée aujourd'hui dans la chapelle* ».

Le père Cuvex (curé à Sain-Alban-des-Villards de 1896 à 1905) indique lui « *que cet oratoire était vénéré sous le nom d'oratoire de Notre-Dame-des-sept-douleurs, de la compassion, de la consolation et de la pitié* » (7). Comme on sait que le 26 septembre 1336, par sa lettre « *Redemptoris* », le pape Benoît XII (pape de 1334 à 1342) a accordé des indulgences aux fidèles récitant le chapelet appelé « aux sept douleurs », peut-on en déduire que cet oratoire remonte au XIV^e siècle ? Une hypothèse qu'aucun document ne confirme cependant.

Néanmoins on sait que très souvent, lorsqu'un oratoire était dédié à la Vierge, c'est qu'il était édifié à la place d'un sanctuaire païen qui, lui, devait être présent depuis bien des lustres à cet endroit situé sur une proéminence à 870 mètres d'altitude et probablement visible depuis la vallée de la Maurienne comme le signale Mgr Michel Rosset (évêque de Maurienne de 1876 à 1906) lors d'une visite pastorale (1879) : « *(La chapelle des Voûtes) est située presqu'au sommet de la montée du mamelon, frontière de Saint-Étienne (de Cuines) et domine la vallée des Cuines et de La Chambre* » (8).

Construire un bâtiment religieux sur un molland (ce mot qui signifie butte, amas de terre en forme de dôme, est orthographié indifféremment avec un « t » ou un « d » final) était autrefois une pratique très courante dans la région. En restant dans les environs proches nous ren-

controns des cas similaires à Montaimont (la chapelle Notre-Dame-de-Beaurevers), à Saint-Jean-de-Maurienne (la chapelle de Bonne Nouvelle), l'église de Fontcouverte, l'église de Montrond, etc.

En 1701, l'oratoire des Voûtes étant très dégradé, les *Ban'nes* (nom en patois villarin donné aux habitants de Saint-Alban-des-Villards qui, à cette époque, sont au nombre de 900 environ (5)) jugèrent préférable, plutôt que de le reconstruire, de le remplacer par une chapelle,

d'autant que les habitants des communes avoisinantes (Saint-Colomban et Saint-Étienne-de-Cuines) avaient fait part de leur intention de verser des dons pour participer à sa construction (7), les dons étant à cette époque les seules sources pour financer de telles constructions.

Le 15 mars 1712, après mûre réflexion, les paroissiens de Saint-Alban-des-Villards (conseillers, communiens, manants et habitants) (8), décident de construire une chapelle à cet endroit. Le père Cuvex précise que « *la délibération qui demande l'autorisation d'érection est signée des syndics, des municipaux et de plusieurs communiers, au nom de toute la paroisse, après assemblée tenue sur la place de l'église, au sortir de la messe paroissiale et au son des cloches* » (8). Cette assemblée a aussi convenu qu'en plus des offrandes versées par les paroissiens, une partie des biens appartenant à l'ancien oratoire servi-

rait à cette construction (7). Mais en 1716, les travaux ne sont toujours pas commencés et Mauricette Rostaing-Tayard rapporte « *qu'un acte de l'officier local dudit lieu rappelle l'intention dans laquelle les paroissiens ont donné l'offrande* » (8). C'était, en quelque sorte, un rappel à l'ordre des paroissiens ! Finalement, l'ordonnance épiscopale d'érection arrive le 6 novembre 1721 et les travaux commencent. Ils dureront environ un an (de fin 1721 à courant 1722) (7).

Dans le même temps, les responsables des travaux commandent à un peintre nommé Dufour (patronyme d'une famille de peintres originaires de Saint-Michel-de-Maurienne ; Pierre Dufour avait 3 fils : Pierre-le-Jeune, Laurent et Gabriel et un petit-fils : Guillaume) un tableau représentant l'Annonciation destiné à être placé au-dessus de l'autel (certains voient dans ce tableau la Visitation, ce qui semblerait plus vraisemblable). On ne sait pas quand ce tableau fut livré, mais on sait que les finitions, les ornementsations et quelques autres petits travaux de cette chapelle ne furent terminés qu'en 1723-1724 (8) car l'argent n'étant pas chose courante dans les petits villages de montagne, les dons étaient, le plus souvent, effectués en nature (céréales, seigle en particulier) (8).

Lors de sa construction, un petit bâtiment érigé à côté de la chapelle servait de sacristie (5). Roger Darves précise qu'il ressemblait plutôt à une cave et qu'il était possible d'y accéder de l'intérieur de la chapelle par une espèce de petit tunnel (9).

DESCRIPTION DE LA CHAPELLE D'ORIGINE

Comment se présentait cette chapelle aux fidèles du XVIII^e siècle ? Mauricette Rostaing-Tayard la décrit telle qu'on pouvait la visiter avant sa rénovation (en 2005) : « *Cet édifice est surmonté d'un imposant clocher en forme d'arc, avec, au sommet, une croix. Le toit est recouvert de tôles plates. Elle possède deux bénitiers en pierre taillée, de chaque côté de la porte d'entrée* (N.D.A. : ce sont plutôt des troncs destinés à recevoir les dons des voyageurs). *Au-dessus de cette porte on note une niche pour statue. L'intérieur se compose d'un transept, de deux voûtes en arc-doubleau, d'une nef à voûte d'arêtes à deux travées. Le chœur, garni de deux panneaux de bois, est séparé de la nef par un semblant de balustrade. Deux fenêtres, dont l'une est peinte, font partie du décor. Cette chapelle se distingue des autres (chapelles) par sa tribune en bois et sa sacristie éboulée. Son maître-autel, en bois, comprend deux colonnes cylindriques décorées de fleurs. Les peintures murales sont riches. Le chœur et l'arc triomphal sont décorés de fleurs de lys. L'arc-doubleau possède un denticule (ornement peint dont les côtés sont dentelés) en trompe-l'œil.* » (8). Même si cette description est beaucoup plus tardive, il doit bien y avoir dans ces lignes quelques éléments d'origine.

En 1722, une fois l'édifice religieux en voie d'achèvement, les *Ban'nes* demandent à l'évêque, Mgr François-Hyacinthe de Valpergue de Masin (évêque de Maurienne de 1686 à 1736) « *de faire bénir le sanctuaire* » (8). On ne connaît pas la date de cette bénédiction, mais elle fut sans doute célébrée dans la joie

La chapelle des Voûtes

(Suite de la page 14.)

par les fidèles malgré quelques différends avec le curé de la paroisse qui était alors Jean Deléglise (il y exerça son ministère de 1719 à 1726).

La compte rendu de la visite pastorale de 1879 et le « coutumier » de la paroisse de Saint-Alban-des-Villard (rédigé par le curé Roche en 1895) (8) nous apprennent que lors de la fête de la Visitation, le 2 juillet, l'on vient assister à la messe à 10 heures du matin, à la chapelle des Voûtes, en l'honneur de la Sainte Vierge. À l'issue de l'office un prédicateur « étranger » prononce un sermon devant la chapelle (8) car il devait y avoir beaucoup de fidèles et tous ne devaient pas pouvoir prendre place dans la chapelle. (De nos jours la fête de la Visitation est le 31 mai.)

Le curé Roche précise également : « Ce jour-là (le 2 juillet), on ne travaille pas » (8). Le « coutumier » de Saint-Alban nous apprend aussi que : « Le 2 janvier, à 9 h 30, une grande messe est chantée à la chapelle des Voûtes à l'attention des personnes prenant part à l'offrande » (8). Une offrande est une quête, une « cueillette de fonds » comme il était dit autrefois, versée par les paroissiens sous forme de céréales ou d'argent, qui avait lieu après la messe et servait, le plus souvent, à l'entretien de la chapelle.

Au moment où ces dons étaient effectués, le prêtre quittait sa chasuble et son manipule (bande d'étoffe de même tissu et de même couleur que la chasuble, portée par le prêtre au bras gauche ; le manipule n'est plus porté aujourd'hui depuis le concile Vatican II, 1962-1965) et se dirigeait vers la table de communion. Il faisait alors, baisser son étole à chaque donateur en prononçant ces mots : « *Sancta Maria, ora pro eo* » ou « *Sancta Maria, ora pro ea* » (« Sainte Marie, prie pour lui » ou « Sainte Marie, prie pour elle ») (5, 8).

À cette époque, le curé, qui s'était réconcilié avec ses paroissiens, était heureux d'avoir un nouvel édifice religieux dans sa paroisse et l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, lui, était satisfait de voir un nouveau lieu de culte construit sur le territoire de son évêché. Et les paroissiens de Saint-Alban étaient bienheureux de posséder une belle, une très belle chapelle.

Mais cela ne dura qu'un temps.

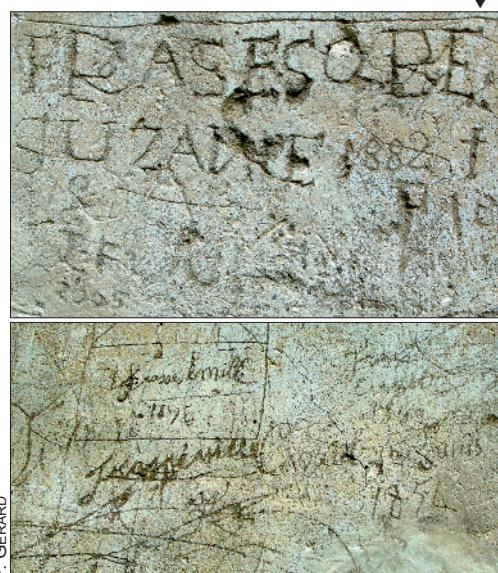
L'ABANDON DU CHEMIN ET... DE LA CHAPELLE

Lors de la visite pastorale de 1879, Mgr Michel Rosset insiste sur le fait que cette chapelle « ne possède ni capitaux, ni revenus fixes quelconques » (8). Et il ajoute : « La Fabrique (plus exactement, le conseil de Fabrique : assemblée chargée d'administrer les édifices religieux d'une paroisse) et la commune ne s'occupent aucunement de cet édifice » (8). Pour conclure : « Cette chapelle pourvue d'une sacristie et des ornements pour la célébration de la messe, est maintenant dans un état épouvantable sous tous les rapports » (8). Certes, le curé Étienne David, curé à Saint-Alban entre 1873 et 1893 essayait bien de limiter les dégradations du bâtiment et d'effectuer quelques réparations urgentes (charpente, entre autres, réparée par M. Constantin) financées par quelques offrandes recueillies dans le tronc de la chapelle mais aussi et surtout grâce à ses deniers personnels (8).

Cependant tous ces efforts furent vains, victimes du... progrès. Jusque dans les années 1870 en effet, le seul moyen d'accéder à la vallée des Villards et aux deux communes villarinchies était le Chemin de grande communication n° 13 qui longeait la chapelle où lors des visites pastorales les dignitaires religieux étaient accueillis par le syndic et les conseillers de la commune comme le note Mgr Alexis Billiet, cardinal et évêque de Maurienne de 1825 à 1840 : « Le 9 du mois de juin 1839, Nous, Alexis Billiet (...) nous sommes transportés de Saint-Jean-de-Maurienne à la paroisse de Saint-Alban. En arrivant à la chapelle des Voûtes, nous avons trouvé le syndic et les conseillers de la commune (...) » (8).

Mais vers le milieu de la deuxième moitié du XIX^e siècle une nouvelle route est construite qui délaissait l'ancien chemin, et la chapelle ne voit plus alors pas

ser que les ramoneurs, les colporteurs, les peigneurs de chanvre, les soldats, les voyageurs, qui quittent ou reviennent au pays. Pour eux, cette chapelle représentait la limite de leur pays lorsqu'ils partaient pour plusieurs mois, l'hiver venant, parcourir les routes de France ou lorsqu'ils rejoignaient leur casernement. Et d'ailleurs nombre d'entre eux éprouvaient le besoin d'inscrire sur le mur ouest de la Chapelle, leur nom et la date de leur passage, au cas où... La plupart de ces « graffitis » sont encore lisibles aujourd'hui.



Mais peu à peu ce chemin ancestral fut délaissé et la chapelle des Voutes qui marquait l'entrée ou la sortie de la vallée des Villards sombra dans l'anonymat.

La sacristie, ou du moins ce qui en faisait fonction, se fissura et s'écroula, et un arbre prit même la fantaisie de pousser en son centre... Le mobilier et les vêtements liturgiques disparurent ! (8) La tribune intérieure en bois s'effondra. La voûte commença à s'ouvrir, laissant passer la pluie, la neige, le gel et le vent, et une brèche béante apparut dans le chœur. Les peintures intérieures se trouvèrent rapidement dans un état lamentable et une végétation luxuriante et inextricable envahit l'intérieur du bâtiment (8).

RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE

À Saint-Alban, les habitants étaient bien au courant de cette situation mais que faire sans moyen ? De plus, depuis 1951 il n'y avait plus de prêtre à demeure dans cette paroisse ce qui n'incitait guère à l'action. Ainsi sans argent, sans curé, sans visiteurs, la question semblait insoluble.

Sauf qu'un jour de l'été 1999 (10), Pierre Quézel-

Mouchet, Roger Darves, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Armand Cartier-Lange et sûrement quelques autres dont les noms ont été oubliés se regroupent pour sauver cet élément du patrimoine communal et commencent par mettre le bâtiment hors d'eau en recouvrant le toit avec quelques tôles. Et quelques temps plus tard, Albert Cartier et Patrick Cartier-Lange récupèrent les quelques œuvres d'art bien abîmées qui restent dans ce bâtiment en ruine et les mettent en dépôt dans la chapelle du Premier-Villard.

C'était peu et beaucoup à la fois..., mais cette réaction poussa l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards à s'intéresser au sauvetage de cette chapelle et la municipalité de Saint-Alban (Georges Quézel-Ambrunaz, maire) à inscrire dans son budget 2003 une somme de 105 000 euros pour cette rénovation car tous les avis d'experts consultés allaient dans le même sens : oui, cette chapelle pouvait être sauvée. Un architecte du patrimoine (Dominique Perron) établit alors un programme de restauration et la commune est aidée par des subventions pour supporter le coût des travaux.

Des travaux, rendus compliqués compte tenu de l'emplacement de la chapelle difficile d'accès pour acheminer les matériaux, commencèrent en 2003 par le gros œuvre (entreprise Valet). Un tirant a été installé au niveau de l'arc triomphal. Le contrefort nord-est a été consolidé. Un drain a été réalisé sur les faces nord et ouest (11). Puis, ce fut le tour de la charpente d'être rénovée car elle était totalement pourrie, charpente qui fut, ensuite, recouverte par un toit en tôles plates zinguées assemblées selon l'ancienne technique « à joints debout » (entreprise Bozon-Vialle) (11).

En 2004, les peintures intérieures ont commencé à être refaites au pochoir et à la main (à l'identique), et se terminèrent en 2005 (entreprise Étienne Voulhoux) (10). La superbe grille en fer forgé (5,50 m x 2,40 m, 400 kg) (12) permettant d'admirer l'intérieur de la chapelle sans y pénétrer, fut posée en 2005 (entreprise Dominique Bordas, ferronnier d'art). Le maître-autel et son retable, les fenêtres, le plancher, la porte, ainsi que l'escalier permettant l'accès à la tribune, furent remis en état (entreprise Gamel). La cloche fut réinstallée dans son clocheton. La sacristie quant à elle fut définitivement démolie. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un lointain souvenir...

Les décorations et la peinture furent réalisées par Huguette Jamen aidée par quelques villarins (15). Les panneaux de photos prises avant et après rénovation sont de Michel Martin-Garin et le tapis d'autel a été brodé par Françoise Darves. Le tableau de l'Annonciation (ou de la Visitation), peint aux alentours de 1721 par Dufour, fut restauré par Isabelle Moreaux-Jouanet (14) et la statue ancienne de la Pietà a retrouvé sa place dans l'édifice (5). Jean-Baptiste Brosson, Sébastien Chaix et beaucoup d'autres encore, contribuèrent, chacun dans leur domaine, à redonner vie à ce modeste édifice religieux (10).

L'inauguration de la chapelle rénovée (sa deuxième inauguration...) eut lieu le 2 juillet 2005 en présence de quelque 200 à 250 personnes et des élus de Saint-Alban, des maires de Saint-Colomban, de Saint-Avre, de Saint-Sorlin-d'Arves, d'Hermillon, du président de la communauté de communes, du président du Sivav, etc. Le père Jean Prieur retraça la vie, bien mouvementée, de cette chapelle tandis que Martine Paret-Dauphin, présidente de l'association Les Villards patrimoine et culture, et Maurice



■ La chapelle rénovée.

(Lire la suite page 16.)

La chapelle des Voûtes

(Suite de la page 15.)

Frassé, alors président de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards évoquèrent le riche patrimoine architectural et religieux de la vallée. Le père Durieux, curé de la paroisse, bénit la chapelle aux chants de la chorale Chœur de Maurienne dont quelques villarins faisaient partie (5).

Plus tard, un villarin, René Froger, qui venait d'être ordonné prêtre, vint célébrer une de ses premières messes (5) et une habitante de Saint-Alban, Simone Quézel-Ambrunaz, offrit à cette chapelle une statue de la vierge, en bois, sculptée par elle. Les abords furent nettoyés. L'herbe haute fauchée. Les gravas furent évacués. L'eau fut amenée par un tuyau d'une cinquantaine de mètres dans un bâchot tout neuf (bassin d'une fontaine servant d'abreuvoir fait, soit en pierre soit, le plus souvent, d'un tronc d'arbre évidé). Le chemin fut réhabilité.

Et c'est ainsi qu'après tant de péripéties, cette petite chapelle se dresse toujours sur son mamelon, fière de montrer aux quelques passants qui osent encore s'aventurer sur ce chemin des Voûtes, qu'elle est toujours là, bien présente, et qu'elle veillera le plus longtemps possible sur la destinée du pays villarin.

Patrice Gérard

1 – BOZON Pierre, *Le Pays des Villards, en Maurienne*, Éditions des Cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 292 p. (1970).

2 – *Petits récits des désordres ordinaires : IV. Le Petit Villarin* numéro 171, mars 2015.

3 – CHABRIER Maurice, *Autour du Pied des Voûtes*, *Le Petit Villarin* numéro 77, septembre 1991.

4 – MOUTERDE Philippe, *En flânant sur le Chemin de grande communication n° 13, Le Petit Villarin* numéro 109, septembre 1999.

5 – PRIEUR Jean, *Entièrement restaurée, la chapelle attend pèlerins et amateurs d'art*. *Le Petit Villarin*, numéro 133, septembre 2005.

6 – *Les Chapelles : comme autant de témoins d'une vie religieuse intense*. *Le Petit Villarin* numéro 160, juin 2012.

7 – *Les Notes du révérend Cuvex puisées dans les titres, registres ou autres*. *Le Petit Villarin* numéro 122, décembre 2002.

8 – ROSTAING-TAYARD Mauricette, *Le Patrimoine religieux du pays des Villards : origine et pratiques*. Mémoire de maîtrise, octobre 1993.

9 – Entretien avec Roger Darves (27 juin 2023).

10 – FRASSE Maurice, *Lancement d'une souscription pour la chapelle des Voûtes*. *Le Petit Villarin* numéro 130, décembre 2004.

11 – QUÉZEL-AMBRUNAZ Georges, *Rénovation de la chapelle des Voûtes : des travaux plus lourds que prévus*. *Le Petit Villarin* numéro 124, juin 2003.

12 – FRASSE Maurice et Mayoux Christophe, *Fin de souscription pour la chapelle des Voûtes*. *Le Petit Villarin* numéro 134, décembre 2005.

13 – QUÉZEL-AMBRUNAZ Georges, *Grâce à la participation enthousiaste de tous*. *Le Petit Villarin* numéro 133, septembre 2005.

14 – *La Chapelle du Premier-Villard*, *Le Petit Villarin* numéro 141, septembre 2007.

15 – DUPENLOUP Jacqueline, *La Restauration de la chapelle des Voûtes et du presbytère*. *Le Petit Villarin* numéro 129, septembre 2004.

ÉGLISE DE SAINT-COLOMBAN

À l'association Notre Clocher, Pierre-Yves Bonnivard

a déclaré : « J'ai bien compris le message »

L'association Notre Clocher a profité de l'été pour rencontrer ses adhérents et ses sympathisants (quelque 120 personnes) sur le parvis de l'église de Saint-Colomban-des-Villards. C'était le 12 août en présence de Martine Mugnier qui représentait la paroisse, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, et Sophie Verney, conseillère départementale, dont la famille est originaire de Saint-Alban. Outre des travaux de restauration et leur financement, l'association collecte des documents et des objets concernant ce bâtiment religieux.

Dans son discours de bienvenue, Christine Frasson-Botton, présidente de l'association, a remercié l'assistance pour sa présence et son soutien avec une mention spéciale pour les bénévoles de l'association, puis indiqué : « *Une année s'est écoulée depuis l'inauguration de l'association en démarches auprès des élus et des décideurs, et en rencontres pour nous faire connaître.* »

L'architecte retenu par l'association, Véronique Dohr, a réalisé une première étude sanitaire et structurelle du bâtiment, nécessaire avant tout appel d'offres pour la réalisation de travaux. Les conclusions de cette étude ont été présentées à la Fondation du patrimoine (octobre 2022) et aux conseillers municipaux

de Saint-Colomban (5 décembre). Un géomètre expert a contrôlé la stabilité de l'édifice en effectuant deux interventions, l'une cet hiver, l'autre en juillet dernier, qui montrent que l'église est stable et qu'elle n'a bougé que « *de quelques millimètres depuis 2016* » ce qui, pour l'architecte, est insignifiant pour une construction qui date de 1866.

Ces prestations ont été intégralement prises en charge par l'association dont le budget est constitué par les adhésions et les dons. En rappelant qu'« *avec à ce jour 204 adhérents, y compris les membres bienfaiteurs et donateurs, nous ne sommes pas seuls et que c'est ensemble que nous avancerons pour restaurer notre église et sauver notre patrimoine* », Christine Frasson-Botton a lancé un appel à éventuels mécènes et aux bénévoles pour la tenue du site Internet de l'association et la gestion de réseaux sociaux.

D'autres diagnostics seront nécessaires pour préciser le coût de la restauration de l'église (qui fut estimé à un million d'euros en 2016) comme une étude géotechnique évaluée à quelque 16 000 euros à l'époque (ce type d'étude n'est pas subventionné). Mais, selon la présidente, « *des fonds sont d'ores et déjà disponibles pour régler une partie du coût de cette étude* ».

Pour les entretiens de base, après la visite de la commission communale des travaux (août 2022), la mairie a pris en charge la recherche de réseaux fuyards avec passage d'une caméra et purge dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales. Des désordres ont été relevés qui « *seront à corriger sans tarder* » : curer complètement les chéneaux, débarrasser les contreforts de toute végétation qui favorise l'infiltration des eaux de pluie, remplacer les paratonnerres qui n'assurent que partiellement leur fonction, etc. Un devis de réparation a été remis à la mairie. L'association attend de la municipalité et des services techniques des dates d'interventions et souhaite que ces travaux soient inscrits au budget municipal. Pour le financement des travaux, des demandes de subventions et de souscriptions publiques avec la Fondation du patrimoine et le Loto du patrimoine de Stéphane Bern se feront à l'issue de l'avant-projet définitif, les dossiers déposés devant être complétés.

Cette entreprise de restauration attire compétences et bonnes volontés. Ainsi par exemple, M. Nicoud, ancien agent de la DDT (ex-DDE) qui a participé à l'inventaire des sources de Saint-Colomban-des-Villards et au captage de la source des Roches, a inspecté cet été bénévolement l'église et rendra un rapport sur les effets des eaux de ruissellement de surface sur le bâtiment (selon lui sans conséquences importantes). Un collectionneur a fait don de tableaux qui ont été exposés à l'entrée de l'église et sont actuellement mis en vente.

Christine Frasson-Botton a conclu cette rencontre en encourageant l'assistance « *à adhérer ou réadhérer à l'association et, éventuellement, pour ceux qui le peuvent, à remettre leurs dons* ». De son côté, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué « *avoir bien compris le message* » au sujet des travaux à inscrire au budget communal..., et Sophie Verney déclaré qu'elle apporterait toujours une attention particulière aux demandes villarinchères.

Un apéritif champêtre (préparé par 19 bénévoles de l'association) a clôturé la rencontre.

Christophe Mayoux



■ Au micro : Christine Frasson-Botton, une présidente combative et déterminée.

VIE PAROISSIALE

Depuis le 11 mai 2023, Mgr Thibault Verny est archevêque de Chambéry, évêque de Maurienne et de Tarentaise. Il a été officiellement installé le 2 septembre dernier lors d'une cérémonie à Saint-Jean-de-Maurienne.

L'abbé René Ferrand, 71 ans, prêtre du diocèse de Chambéry, a été nommé administrateur des paroisses Saint-Christophe-Porte-de-Maurienne (canton d'Aiguebelle) et Sainte-Madeleine-de-La-Chambre, pour un an à compter du 1^{er} septembre dernier. Il remplace le père Roméo Amoussouhoui rentré au Congo qui officiait depuis une douzaine d'années à la paroisse Saint-Christophe-Porte-de-Maurienne et, depuis le décès du père Maurice Kiala, à la paroisse Sainte-Madeleine-de-la-Chambre. Artisan électricien, maire de 1981 à 2001 de la commune d'École-en-Bauges et diacre durant cette période, le

parcours du père Ferrand est atypique. Après deux années de formation religieuse à Lyon, il est nommé prêtre en 2006 et devient curé des paroisses de Myans puis de Frontenex, après des missions à Barby et La Ravoire. Le père Ferrand devrait faire évoluer l'organisation des services religieux en s'appuyant sur les deux équipes d'animation pastorale.

Durant le 3^e trimestre 2023, à La Chambre, les messes auront lieu les samedis 14 et 28 octobre, 4 et 18 novembre, 2, 16 et 30 décembre à 18 heures. Les autres week-ends les messes auront lieu le dimanche à 10 h 30. La messe de la Toussaint aura lieu à La Chambre le 1^{er} novembre (11 heures), celle des défunts le 2 novembre (18 h 30). Pour Noël, à La Chambre, la veillée aura lieu le 24 décembre et la messe le 25 décembre à 11 heures.

La Charavoirin, une montagne méconnue

Chaque fois qu'on évoquait la montagne de la Charavoirin avec les gens de La Pierre, de Nantchenu, ou en famille, le problème de son accès difficile et de son chemin périlleux éclipsait tout le reste. Ma grand-mère, dont c'était la montagne des grands-parents avant qu'ils n'émigrent, nous parlait de sa tante adolescente, en grande difficulté avec le mulet chargé dans le secteur du *krué pas* (qui signifie littéralement en patois villarin le mauvais ou le vilain passage) situé sur le chemin le plus court pour se rendre à l'alpage.

Malgré ce handicap de taille, le site avait quelques atouts. Dénommé « *nemus in costis calcis ravoirine* » sur le terrier de Saint-Colomban en 1517, ce qui confirme la présence d'un bois ou d'une forêt primitive (*nemus*), son nom devient au XVII^e siècle « la Chal ravoirin » dont Chal (ou Chalp) signifie vaste prairie, sommet herbeux, alpage où abondent les chênes rouvres (1).



R. FONTOMONT

■ Août 1906. À gauche, l'Ormet cultivé et le Coin ; à droite, au second plan, le chemin de la Charavoirin, les ravins, les terres cultivées de cet alpage (cé-réales en clair) et l'accès au village par le haut. Au premier plan Les Bouyants, au second plan Pré Mur.

Situé sur l'Envers de la vallée des Villards, mais sur la face sud-ouest du Truc, à environ 1 500 mètres d'altitude, ce hameau d'alpage regarde vers le Coin et le col de Bellard. En 1812, il est ravagé par un incendie (2). Sur le cadastre français de 1867 on y dénombre une bonne vingtaine de bâtiments, chalets et dépendances. C'est moins qu'au Tépey (une quarantaine), aux Échets (une trentaine), en Ressoutan ou en Rieuclaret, mais l'équivalent de Sapey à la même époque.

Si l'on excepte le Coin, c'est le plus gros hameau de la combe de Bellard. Il est occupé par huit familles de La Pierre et une de Nantchenu, les Paret (famille de Benoît et Ginette Paret). À La Pierre, ce sont les Girard-Bu-

taz, les Martin-Juge, les Girard-Messe qui habitaient l'actuelle maison du patrimoine, trois familles Tardy dont les aïeux des familles Francou, Ramel, Jonchère, Frobert, celle de Jacques Tardy (le charpentier), et deux familles Girard dont la nôtre (3).

Le site dispose d'une très bonne exposition, comme le Mont à Saint-Alban situé cent mètres plus bas en altitude. Certains secteurs comme le Sey et Côte Chaude sont plein sud. Les terres y sont bonnes et les champs cultivés en arc de cercle autour et au-dessus des chalets. L'étage supérieur est réservé aux pâturages et à la fauche. Des conditions très favorables à la culture des céréales et connues de tous. Du seigle et de l'orge, pas de blé ni de froment qui ne mûrisse pas ici. Après avoir quitté Saint-Colomban pour le Brésil avec ses deux filles, vers 1862, Saturnin Girard-Messe écrit à son beau-frère Séraphin Quézel-Marche resté au pays : « ... et surtout, continue bien de cultiver à la Charavoirin, les terres y sont bien meilleures qu'à La Pierre... » De même, Élie Martin-Cocher (1931-2016) disait qu'à l'époque, les meilleures céréales de la vallée étaient produites à la Charavoirin. L'eau provenait de deux sources sous le Truc. L'une sur la droite du hameau, dérivation du ruisseau de la combe de l'Envers, arrivait jusqu'à celui-ci en suivant le sentier. L'autre plus à gauche semblait servir à irriguer les pâturages les plus exposés au soleil de Côte Chaude.

L'accès s'est toujours fait par un chemin muletier, avec transport des marchandises à dos d'homme, d'âne ou de mulet équipé d'un bât, au contraire de la combe de Bellard où les chariots pouvaient monter. Deux itinéraires sont possibles qui ont une première partie commune jusqu'au sommet du Plan, l'un direct et l'autre beaucoup plus long.

En partant du sommet de La Pierre, par l'actuel chemin pédestre du grand Truc, on traversait la piste de Rogemont puis on passait sous le Plan. Au-dessus des derniers chalets du Plan, le chemin se séparait en deux : à gauche direction le Truc, à droite, juste au-dessus des falaises, face au Coin, direction la Charavoirin, dans un secteur déjà très impressionnant (voir les photographies d'août 1906). On traversait ensuite une zone de prés très pentus en redescendant légèrement, puis de petites combes jusqu'au plus mauvais passage (voir la photographie d'août 1962). Aimé Girard (1920-2007) expliquait

que le *krué pas* se situait juste avant d'arriver, en-dessous du hameau, dans des roches et des éboulis d'ardoises et de schistes. Ce chemin, en pointillé sur le cadastre de 1867, car instable, pouvait changer d'une année sur l'autre suite aux intempéries et aux aménagements réalisés par les riverains.

L'autre chemin, plus long, toujours cadastré aujourd'hui lui, bifurque à droite où le chemin pédestre rejoint la route actuelle du Truc. Passant au-dessus d'un grand ravin, il rejoint Côte Chaude puis, traversant les grands prés à l'horizontale, redescend à la gauche du hameau. Ce chemin desservait surtout les champs et les pâturages au-dessus du village, mais pour le ravitaillement, l'expédition des productions (beurre, fromages) et des récoltes (foin, céréales, pommes de terre) les hommes préféraient le chemin du bas, plus court et plus rapide mais plus dangereux. Avec le mulet bâté et chargé, à flanc de ravin, il fallait avoir le pas sûr, et plus encore pour les femmes avec leur costume. L'exploitation de cette montagne a diminué progressivement jusque dans les années 40.

Au début des années 50, les propriétaires ont vendu terres et chalets à l'Office national des forêts. La route du Truc a été réalisée et les plantations ont débuté. L'ancien chemin à flanc de gorges n'a plus été entretenu et s'est détérioré. On en devine encore certaines portions l'hiver depuis le Coin ou les Écolors (*Ikolors* en patois villarin). Dans les années 70 des personnes de La Pierre y sont encore passées en prenant des risques quand d'autres renonçaient. Entre 2015 et 2020 une piste de 1 550 mètres pour l'exploitation forestière a été tracée dans le secteur de Côte Chaude en suivant à peu près le chemin du haut. Les saignées dans la forêt sont bien visibles depuis la combe de Bellard. Cette forêt de plus de 70 ans couvre aujourd'hui 60 hectares et représente 6 000 m³ d'épicéas et de mélèzes (4). La Charavoirin, alpage abandonné, est ainsi de nouveau boisée après plusieurs siècles d'exploitation agricole rude.

Ce n'est un cas isolé ni aux Villards ni dans les Alpes où des villages entiers ont parfois été désertés. Comme Chaudun, dans les Hautes-Alpes, vendu en 1895 par la commune et ses habitants à l'administration des Eaux et Forêts. Un problème d'enclavement et d'accès dangereux là encore, avec de nombreux accidents, parfois mortels.

Xavier Mugnier

(1) GROS Adolphe, *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Éditions des régionalismes, 206 p. (2012).

(2) BOZON Pierre, *La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie*, Éditions des Imprimeries réunies, Chambéry, 152 p. (1983).

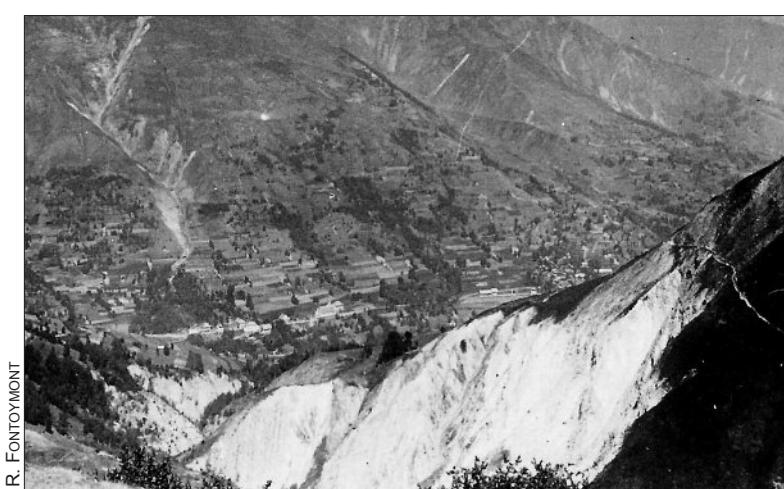
(3) BOZON Pierre, *Le Pays des Villards en Maurienne*, Éditions des Cahiers de l'Alpe, Le Tronche-Montfleury, 292 p. (1970).

(4) Site Internet de l'ONF. Programme Feader : création de la piste de Côte Chaude et de Sous-le-Truc.



G. PARET

■ Sur cette photographie d'août 1962 (prise entre le Coin et les Écolors), on voit encore une partie du chemin, un peu le secteur du *krué pas* sous le hameau caché dans les arbres, à droite. Il n'y a pas encore d'arbre mais c'est le début des plantations.



■ Août 1906. À droite, au premier plan, le chemin du *krué pas* ; au fond les champs cultivés entre le Chef-Lieu et le Martinan.

Pierre-Yves Bonnivard : « Le plan B, on commence à en discuter entre nous »

La réunion publique d'information de la municipalité de Saint-Colomban, la première depuis 2019 (pas de réunion en 2020 et 2021 à cause du Covid ni en 2022 pour « des raisons diverses »), s'est déroulée le 13 août dernier à la salle des fêtes de Saint-Colomban en présence d'une centaine de personnes, pour la plupart résidences secondaires. Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban (qui était entouré de 7 conseillers municipaux dont aucun n'a pris la parole) a proposé de limiter la discussion à quatre sujets : le domaine skiable, le barrage de Lachal, les ressources en eau de la commune, le projet d'urbanisation à La Sausse.

Sur les trois derniers points, traités en une trentaine de minutes, le maire s'est contenté de communiquer quelques informations. Sur la retenue de Lachal, il a assuré

Sur le domaine skiable, déclarant d'emblée que le parc des remontées mécaniques était vieillissant. Pierre-Yves Bonnivard, a annoncé : « Pour assurer la saison d'hiver 2023-2024, la commune est obligé d'investir 225 000 euros pour les maintenir en état et cela hors achat d'une dameuse pour remplacer celle qui s'est renversée au col de Bellard à 4 jours de la fermeture de la station. Dans ces 225 000 euros, il y a par exemple 70 000 euros pour la gare de départ du téléski de l'Ormet qui risque de tomber en panne cet hiver et 10 000 euros pour celle du téléski de Bellard, etc. Et puis, à partir de 2024, on retombe dans les grandes visites qui sont effectuées tous les 5 ans sur les 3 téléskis, qui ont plus de 15 ans d'âge, avec des contrôles réglementaires et des pièces à changer. Et aujourd'hui c'est entre 200 et 300 000 euros par appareil », précisant au passage que cela s'appelait « du surinvestissement »...

Les raisons d'un retard...

Le maire a abordé le projet du téléporté en commençant par une chronologie. « C'est toujours utile de faire un petit historique de ce qui s'est passé. Ça peut être rébarbatif pour certains mais c'est important car on entend dire parfois : « Qu'est-ce qu'ils font ? Certains sujets n'avancent pas, ça traîne ». On va expliquer. »

Et d'enchaîner : « Le 12 février 2021

après plusieurs réunions avec SSDS et la commission communale du domaine skiable, le conseil municipal (a abandonné) la liaison par le Truc pour travailler sur la seconde option : combe de Bellard avec (le) choix (entre) le Marolay ou une autre direction. (...) Le 24 juin 2022 le conseil municipal (a abandonné) le Marolay pour se fixer sur la Pierre du Turc. »

Pourquoi la Pierre du Turc ? Pierre-Yves Bonnivard : « Parce que la Pierre du Turc est située au cœur des Sybelles où Saint-Sorlin, La Toussuire, etc., arrivent, que ce site fait consensus, et parce que les études environnementales sur le secteur du Marolay faites en 2019 s'étant avérées relativement défavorables, on ne pouvait pas y tracer une piste ce qui était une condition pour que la Soremet participe à notre projet. Le 22 décembre 2022 on a eu l'étude floristique sur la partie haute du secteur entre La Pierre et la Pierre du Turc car une grande partie du bas est faite (...). L'étude faunistique a été remise le 21 février 2023. Cependant on a dû lancer une étude environnementale complémentaire car sur le tracé entre La Pierre et la Pierre du Turc on a trouvé, et c'est pour cela aussi que ça traîne, une espèce de chauve-souris, une plante qui est sur liste rouge, un oiseau et un papillon. Pour ce papillon il faut faire une étude sur un an pour savoir s'il se reproduit chez nous. Elle a été lancée en juillet. »

Aujourd'hui où en est-on ?

les riverains, exaspérés par des travaux annuels et le désastre environnemental, que la commune soutenait l'action de l'État pour modifier l'ouvrage (*lire page 22*). Il a affirmé que la municipalité s'opposait au transfert de la compétence eau et assainissement à la 4C au 1^{er} janvier 2026. Enfin, il a différé ses réponses aux questions posées sur l'urbanisation en cours d'étude d'un secteur situé à la sortie sud de La Sausse, les renvoyant à une réunion publique spécifique programmée le 10 octobre prochain.

La plus grande partie de la réunion a été consacrée au réaménagement du domaine skiable. En soulignant les lenteurs administratives et la lourdeur des procédures, les difficultés environnementales et un financement incertain, le maire de Saint-Colomban a parfois donné le sentiment qu'il préparerait l'opinion à l'échec du projet.

Pierre-Yves Bonnivard : « Le 6 juin 2023 on a lancé le dossier d'étude d'impact qui doit établir (...) sur le territoire, pas que sur la commune, sur le territoire, ce qui se passe au niveau environnemental sur le tracé, si on veut faire des pistes de ski, l'impact financier sur la commune qui porte le projet, l'impact économique et social (création ou suppression d'emplois) sur Saint-Colomban et plus largement Saint-Alban et les autres stations des Sybelles, etc. Ces dossiers d'impact sont de plus en plus compliqués et contraignants pour ce type de projet. On en a lancé deux : l'analyse économique et financière sur la faisabilité du projet est en cours avec un cabinet privé, et une étude Climsnow a été commandée pour avoir une vision la plus précise possible de l'enneigement pour les 20, 25 prochaines années et jusqu'en 2100. Cette étude est indispensable car aujourd'hui aucun organisme bancaire ne prête à une commune ou une société de remontées mécaniques si cette étude n'est pas faite. On attend les conclusions de ces études pour la fin de l'année même si pour l'enneigement la demande est importante et ça risque d'être long. (...) Enfin la commune doit engager une assistance de maîtrise d'ouvrage pour être certain qu'on oublie rien. (...) On a rencontré une société, on lui a expliqué nos attentes mais on ne l'a pas encore mandatée parce qu'elle aussi à besoin de l'analyse économique et financière pour établir sa mission. »

monter et des gens qu'on ne va pas revoir de la journée. Ne vaudrait-il pas mieux pour Saint-Col prévoir un plan B avec un débrayable sur l'Ormet qui existe déjà mais en allant jusqu'en haut, faire du ski d'apprentissage sur le plateau puis basculer sur les Charmettes et ensuite dire à la Soremet, qui veut faire du pognon, de se débrouiller pour organiser la combe de Bellard. Parce que Saint-Col ne peut pas tout gérer. Notre village se meurt, les routes sont toutes délabrées, il vaudrait peut-être mieux consacrer l'argent à aménager le pays et puis ceux qui veulent faire du ski là haut, qu'ils investissent en mettant un débrayable à la place de Cuinat. »

Pierre-Yves Bonnivard : « Le plan B, on commence à en discuter entre nous mais avant d'en parler publiquement il faut qu'on réunisse la commission du domaine skiable. Cependant je ne suis pas d'accord pour dire que la Soremet ou aujourd'hui Sybelles.ski veut absolument faire de l'argent. Après couper le domaine skiable en deux avec quelqu'un qui gère le bas et quelqu'un qui gère le haut, pareil il faudra alimenter la partie haute. Nous n'avons pas abordé ce sujet avec Sybelles.ski car le projet qu'ils soutiennent et qu'on a avec eux, c'est d'amener le plus de monde possible sur un point haut et d'avoir des descentes les plus longues possibles si l'enneigement le permet. Et après on remonte en 20 minutes au lieu d'une heure et quelque aujourd'hui. Après l'alternative, de toute façon, il faut qu'on la prépare si ce projet ne se fait pas pour différentes raisons (qu'elles soient) financières, liées à la sécurité, ou environnementales. Aujourd'hui les barrières environnementales sont les plus importantes. »

La question du financement

Répondant à une question sur le financement du projet, Pierre-Yves Bonnivard a déclaré : « La commune est en mesure d'investir 10 millions d'euros sur 20 ans à condition que l'exploitation du domaine soit à l'équilibre. Aujourd'hui pour le faire fonctionner il faut 600 000 euros par an. Et quand on a 225 000 euros de surinvestissement à faire, on demande à SSDS de faire des économies à droite et à gauche car on ne veut pas mettre 700 000 euros. Et donc ces 600 000 euros on les passera en annuités. De son côté, Sybelles.ski est en mesure d'investir 4 millions d'euros sur 20 ans, soit 1 million d'euros tous les cinq ans. Et on est en train de discuter avec la région, le département, l'État pour des

Achat d'une dameuse et recherche d'un gestionnaire pour La Perrière

Pour remplacer la dameuse accidentée, qui a été remontée de la combe de Bellard et évacuée le 9 août dernier, le conseil municipal a décidé (29 septembre) d'acquérir une machine proposée par Pri-noth (même marque que l'engin remplacé), soit une dameuse d'occasion reconditionnée, c'est-à-dire révisée avec pour partie des pièces neuves. Coût : 378 000 euros TTC dont 251 000 euros pris en charge par l'assurance de la commune. Compte tenu des finances communales, les 127 000 euros restant à débourser le seront sur deux exercices, ce qui aurait fait dire au maire de Saint-Colomban : « Pour exploiter le domaine skiable, on est déjà en train de taper dans le budget investissement de 2024 au détriment d'autres travaux, comme les routes ». Par ailleurs, suite aux travaux de maintenance entrepris en juillet sur les remontées mécaniques, la commune a appris, mi-septembre, qu'il y aurait des pièces usées à changer impérativement sur la gare de départ du téléski de l'Ormet. Soit un sur-coût de 25 000 euros par rapport au montant initialement estimé pour ce téléski (50 000 euros). Enfin, le conseil municipal a accepté de baisser le loyer d'Olydéo (La Perrière) de 70 000 euros à 35 000 euros pour 2022 et pour 2023 et de chercher un nouveau gestionnaire « fiable et crédible ».

[En 2019, quatre candidats s'étaient déclarés intéressés par la gestion de La Perrière. À la Croisée des chemins (Mme Roemer) avait été classée numéro 1 et Olydéo numéro 2, tandis que les candidatures de Patrick Barnay (à l'époque gestionnaire de la résidence) et de Goélia n'avaient pas été jugées « suffisamment sérieuses ou précises pour être étudiées » (conseil municipal du 1^{er} février 2019). Suite à une intervention de Bernard Christin, en fin de séance, la question avait été remise à l'ordre du jour de la réunion du 22 mars 2019 au cours de laquelle le classement avait été inversé, Olydéo ayant fait entre temps une offre « plus valorisée ». Offre acceptée le 29 novembre 2019.]

Préparer un plan B

Ainsi Paul Paret : « Monsieur le maire votre projet est très intéressant mais vu le prix des investissements ça risque d'être peut-être problématique, donc ne serait-il pas judicieux de prévoir un plan B moins ambitieux qui serait plus probable financièrement et qui pourrait peut-être être un compromis entre ce qui existe aujourd'hui et ce qui existerait si le projet de télécabine aboutissait. (...) Ça fait déjà huit ans que tout le monde attend quelque chose qui doit se faire (...) et on ne voit pas tellement des choses arriver. Est-il judicieux de sacrifier tout le domaine de Saint-Col pour monter là-haut ? (...) Car à vouloir faire un gros truc on risque de se retrouver avec un parking en bas et beaucoup de gens pour

(Lire la suite page 19.)

Réunion publique d'information

(Suite de la page 18.)

subventions, mais pour aboutir il faut faire les études financières, d'enneigement, etc., et plus on prend du temps plus on nous demande des choses. Ainsi a-t-on appris récemment que l'instruction des dossiers faites par l'État sur les remontées mécaniques durent de plus en plus. Actuellement il faut entre un an et demi et deux ans et ça fait 8 mois que plus aucun projet ne passe. Donc on est à 14 millions sur un projet qui aujourd'hui est à 30 millions environ. Alors est-ce que ce sera 30, 28 ou 31 on ne sait pas. Le coût va dépendre des études environnementales car s'il faut éviter les plantes ou les papillons c'est un pylône qui se déplace et ça peut coûter vite 200 à 300 000 euros de plus car la portée ne sera pas la même. »

– Jean-Marie Dufour : « En 2019 il y avait un projet validé par la direction générale des finances publiques pour que la commune puisse emprunter 10 millions d'euros pour un projet estimé à 12 millions d'euros. Pourquoi ce projet a foiré ? »

– Pierre-Yves Bonnivard : « Il n'a pas foiré. On est toujours sur cette analyse-là. On était sur 12 millions d'euros mais à 12 millions d'euros on faisait plus rien à côté. Avec le budget de l'époque il restait 100 000 euros pour faire des choses à côté en tenant le fonctionnement qu'on avait. »

[Une réponse (« On était sur 12 millions d'euros mais à 12 millions d'euros on faisait plus rien à côté ») qui n'a pas soulevé de commentaires alors qu'aujourd'hui on ne peut rien faire à côté bien qu'aucun projet ne soit engagé...]

– Jean-Marie Dufour : « Partant de l'hypothèse que ça ne va pas pouvoir se faire compte tenu du coût estimé aujourd'hui à 30 millions d'euros, pourquoi ne pas utiliser les 600 000 euros au minimum qui sont aujourd'hui affectés au ski pour réparer les routes, créer de l'attractivité aux Villards en faisant un accrobranche ou un mini-golf comme c'est le cas dans les autres stations ? »

– Pierre-Yves Bonnivard : « Oui mais on n'a pas été élus sur ce programme. Il faut qu'on aille jusqu'au bout des choses. »

Constatant « que pour l'instant moins de 50 % du budget pour le projet (était) acquis » Gilles Nussbaum a demandé : « Il y a pas mal de monde dans la salle, il serait intéressant de voir qui serait d'accord pour un projet à 30 millions. Ce serait bien de faire un test. »

La réponse de Pierre-Yves Bonnivard (« À la limite j'ai tendance à dire pourquoi pas ? Après aujourd'hui il y aussi Wauquiez qui s'est engagé oralement pour la région à mettre 9 millions d'euros car la région soutient ce type de projet à 30 %. ») a fait réagir Marcel Malburet (conseiller municipal de Saint-Colomban entre 2014 et 2020) : « Dans le projet à 12 millions d'euros, il aurait dit 3 millions d'euros, tu le sais. Alors il faut arrêter. N'allez pas chercher des millions qu'on aura pas. C'était tout fait (en 2019) et vous cassez tout. Et là on va rien avoir, et je le dis devant tout le monde le projet ne sera pas fait avant ton départ s'il est fait un jour. »

Un pessimisme que Stéphane Frasson-Botton a tenté de tempérer en demandant : « Ne pourrait-on pas attendre un petit peu le résultat des études pour trancher ? » Sans succès car un intervenant insiste : « J'ai un peu de peine à comprendre. Au-

jourd'hui on ne peut pas investir dans l'entretien des installations existantes et là on va faire un investissement qu'il va falloir entretenir et rembourser. Sur quelles recettes supplémentaires comptez-vous pour rembourser cet investissement ? Sinon c'est une fuite en avant. »

Pierre-Yves Bonnivard : « Les recettes supplémentaires c'est aussi quelque chose sur lequel on travaille notamment le ski à la journée, mais c'est l'analyse économique et financière qui confirmera ce point, car la clientèle séjour c'est un petit peu compliqué à Saint-Col parce qu'on est bas et les gens qui veulent faire du ski visent les stations plus hautes. Olydée à La Perrière ne peut assumer que 50 % du loyer qu'ils avaient promis (70 000 euros) et chez Goélia il y a du monde mais tous les gens ne font pas du ski. »

Le manque de neige

Délaissant l'aspect financier du projet Marie-Christine Carrara a posé la question de l'enneigement : « Vous avez fermé la station cet hiver parce qu'il manquait de la neige et aujourd'hui on parle d'une étude à 100 ans. Je m'interroge. Pour moi c'est ça le problème, c'est l'enneigement. Car plus on avance moins on a de la neige : ça vous fait pas peur ? »

Pierre-Yves Bonnivard : « Tu as complètement raison. L'hiver passé on a eu un problème d'enneigement et quel secteur a été compliqué le plus tôt dans la saison ? C'est Grand Creux, dans la combe de Bellard, parce que SSDS a fait de la neige et que la priorité a été donnée à La Pierre, l'Ormet et le secteur des Bouyants. Et quand en février on a eu des températures de -10 °C ou -12 °C j'ai demandé à refaire de la neige, mais on avait atteint notre quota qui est de 30 000 m³ d'eau. On n'y verra plus clair avec l'analyse demandée. »

Un projet vraiment utile ?

Mais au-delà de son coût et des risques liés au manque d'enneigement, ce projet est-il utile ?

– Coralie Fiora : « Je m'interroge beaucoup car on engage la commune pour 20 ans avec des investissements faramineux, on sait qu'il y a plus de neige, plus d'eau, etc., et on ne fait rien pour l'été (...). Comment expliquez-vous que le bilan sur l'hiver aujourd'hui, déjà, il est pas bon et qu'il n'y a pas de clients ? Pourquoi on s'acharne sur une station comme celle-ci à investir massivement l'hiver ? C'est ridicule. C'est dangereux, je ne comprends pas. Tout votre discours est paradoxalement. »

– Pierre-Yves Bonnivard : « On ne s'acharne pas, on essaie de trouver une solution avec ce projet et quand on aura tous les éléments on verra. Après on est d'accord, l'été ça fonctionne, on a du monde, mais on ne peut pas investir des centaines de milliers d'euros. Mais attention, ce projet sera aussi utile l'été sous réserve que le projet de l'Ouillon qui fonctionnera été hiver se fasse. »

Et l'immobilier ?

Dans une intervention au ton ferme, Stéphane Pezzani (conseiller municipal de Saint-Colomban entre 2008 et 2014) a dénoncé l'absence, selon lui, d'une politique immobilière : « J'ai compris que le projet est financé actuellement à moins de 50 %

La clef de répartition, un document oublié...

Le 2 décembre 1999, les maires des communes du massif Arvan-Villard qui constituent aujourd'hui le domaine des Sybelles (*), signaient un « Protocole d'accord en vue de l'établissement d'une convention d'harmonisation pour l'aménagement et l'exploitation du domaine skiable du massif de l'Ouillon ». Le titre V de ce document de 8 pages traitait des tarifs et de l'affectation des recettes : « Les communes décident de fixer une clef de répartition du chiffre d'affaires des remontées mécaniques installées sur l'ensemble des territoires communaux (...) » Le protocole se terminait par un tableau donnant à titre d'illustration ce que pouvait être l'affectation des recettes calculée au prorata des puissances des remontées mécaniques qui étaient prévues à l'achèvement du projet d'équipement des Sybelles : Saint-Sorlin : 31 %, Villarembert : 26 %, Fontcouverte : 21 %, Saint-Colomban : 11 %, Saint-Jean-d'Arves : 10 %, et Saint-Pancrace : 1 %. En 2005, au plus fort du conflit (le premier) qui a opposé la commune de Saint-Colomban et la Satvac, la mairie de Saint-Colomban avait tenté de relancer la procédure et demandé aux 5 autres communes que cette convention soit enfin rédigée et adoptée. En vain...

(*) Robert Balmain (Saint-Sorlin-d'Arves), Maurice Bozon (Saint-Colomban), Huguette Duverney-Guichard (Villarembert – Le Corbier), Christiane Hustache (Saint-Jean-d'Arves), René Sibué (Fontcouverte – La Toussuire) et Arthur Truchet (Saint-Pancrace).

et ce que je ne comprends pas effectivement, c'est pourquoi on n'est pas sur un plan B. (Par ailleurs) si on a autant de problèmes avec les études environnementales c'est parce que la liaison directe avec La Toussuire, sous le Marolay, se fait dans une zone très difficile qui est écologiquement plus complexe et donc techniquement compliquée, et c'est pour cela que nous on ne l'a pas faite. Finalement, plus le temps avance et moins il joue en notre faveur et on continue à mettre dans un puits sans fond 650 000 euros comme on l'a fait avec l'ÉPIC à 700 000 euros. Aujourd'hui on pousse devant nous un projet pharaonique et on n'a pas de plan B. Après il y a l'équilibre financier de l'exploitation. À La Perrière la rénovation a coûté 1 million d'euros c'est très bien mais Olydée n'arrive pas à remplir. Pourquoi ? Ils ne sont pas aux pieds des pistes, ce n'est pas le même niveau que Goélia qui eux remplissent. Goélia a ouvert il y a neuf ans ! Il y a neuf ans on a eu un investisseur qui est venu construire une résidence de tourisme à Saint-Col, c'est le seul et il n'y a jamais rien eu avant ni après si on excepte La Perrière construite par le district en 1994. Or l'objectif d'avoir des lits touristiques pour équilibrer l'exploitation aujourd'hui et demain. Ça va de pair. »

D'où cet échange :

– Pierre-Yves Bonnivard : « Avant d'avoir des lits touristiques nouveaux, il faut remplir ce qu'on a, et nos exploitants qui sont du métier n'y arrivent pas et quand ils y arrivent, prenons le cas de Goélia que tu cites, il y a des semaines où les gens ne font pas du ski. Ensuite les bâtiments communaux. On a investi 100 000 euros dans la cure pour accueillir des classes de neige agréées par l'éducation nationale. Mais on a eu les avis de la commission de sécurité qu'en juin dernier, et aux Moulins on ne peut plus loger que 14 personnes. On a des lits, on investit pour qu'ils fonctionnent, mais il faut aussi chaque fois qu'on investisse pour la sécurité car les normes changent. »

– Stéphane Pezzani : « Merci de la réponse, mais la sécurité ce n'était pas ma question. Ma question c'est pourquoi on n'a pas de nouveaux lits qui se construisent ici ? Pourquoi on n'a pas un deuxième programme « chalets de Belledonne » qui se construit ? »

– Pierre-Yves Bonnivard : « Parce qu'on a pas de promoteurs qui veulent investir dans une station à 1 100 m avec 3 télésièges et un téléski qui permettent d'arriver au col de Bellard en une heure s'il n'y a pas de problème au télésiège des Char-

mettes. A un moment donné, à Saint-Col, on a communiqué sur quelque chose qu'on n'était pas en mesure de tenir à savoir qu'on est la porte d'entrée des Sybelles sauf qu'il faut passer une heure sur des remontées mécaniques. »

– Stéphane Pezzani : « Celui qui a investi sur les chalets de Belledonne, il a rentabilisé son investissement même si on est à 1 100 m, etc., sauf que depuis il y a neuf ans qui sont passés. »

Refaire comme avant ?

Devant toutes ces difficultés certains imaginent un retour au système passé :

– Aurélie Paret : « Ne serait-il pas intéressant, compte tenu des finances de Saint-Colomban, de se rapprocher de Sybelles.ski comme c'était auparavant le cas avec la Satvac, car l'hiver il y a plein de monde de l'autre côté et tout le monde descend sur Saint-Col, l'enneigement est bon, la neige est bonne, on est orienté nord, ils pourraient peut-être investir sur Saint-Col car je n'ai pas l'impression que SSDS nous aide à avancer et à nous développer. »

– Pierre-Yves Bonnivard : « Avec Sybelles.ski les relations sont bonnes, on discute car oui Saint-Col les intéresse, mais on ne peut pas demander à une société privée de reprendre quelque chose de déficitaire. »

– Jacques Maurino : « C'est facile aujourd'hui de dire qu'il faut faire des lits, mais au Mollaret il y a une vingtaine d'appartements à vendre et ils ne sont pas vendus. »

– Stéphane Pezzani : « Ils ne sont pas vendus parce que ça fait 10 ans qu'on ne fait rien... »

Deux points d'histoire

En fin de réunion, répondant à Stéphane Pezzani et indirectement à Aurélie Paret, Jacques Maurino a rappelé deux points d'histoire locale. D'abord que si l'investisseur du Mollaret s'en était sorti, c'était parce qu'il avait repris, pour presque rien, la moitié du programme en cours de construction (gros œuvre) après le dépôt de bilan du promoteur initial. Ce qui aide... Ensuite en évoquant le protocole signé par les maires de l'Arvan-Villard à la création des Sybelles, mais jamais appliqué, selon lequel un certain pourcentage du chiffre d'affaires total devait être reversé aux stations (lire ci-dessus)...

Quelqu'un dans l'assistance s'étant exclamé : « On ne va pas refaire l'histoire », le maire a conclu la réunion en disant : « C'est parfois bon de rappeler cela car ça explique où on en est aujourd'hui. »

Un projet à la recherche de subventions publiques

Au printemps 2020, les sociétés des remontées mécaniques du domaine skiable de l'Arvan (Satvac, Samso et Soremet) ont lancé un appel à projets pour aménager « le plateau de l'Ouillon dans le but de dynamiser le site en proposant des activités sur la saison estivale ».

Le 8 novembre 2021, l'infrastructure de loisir imaginée par la société Montagne et Neige Développement (en collaboration avec MDP, l'Agence Thuria et G2A Consulting) avait été présentée publiquement au cinéma de Saint-Jean-d'Arves (*). Intitulé « *World of Sybelles, l'aventure grandeur nature* », ce projet, ouvert été et hiver, comprenait 5 parcours thématiques, 19,6 km de cheminement (dont 12 à créer), plus de 30 points d'intérêt, un bâtiment d'accueil, etc. Il était évalué à 8 millions d'euros amortis sur 20 ans et 2 millions d'euros supplémentaires en année 5 et en année 10.

Deux ans plus tard où en est-on ?

Le 18 juillet dernier un point d'étape a été fait à la salle des fêtes de Saint-Colomban à l'initiative de la municipalité de Saint-Colomban. Pierre-Yves Bonnivard : « La petite présentation de ce soir est destinée aux élus de Saint-Colomban et de Saint-Alban qui se posent des questions sur le projet *Word of Sybelles*. Et puis, après réflexion, il m'a semblé intéressant d'inviter les membres de la commission du domaine skiable de Saint-Colomban qui ont travaillé sur le projet du téléporté et les collègues élus de l'Arvan. »

Outre des conseillers municipaux vilainins et des membres de la commission du domaine skiable, seuls Jacqueline Du-penloup, maire de Saint-Alban, et Patrice Fontaine, maire de Villarembert – Le Corbier, étaient présents pour entendre Laurent Deléglise et Samuel Leroux, respectivement directeur général et directeur général délégué de Sybelles.ski présenter l'état d'avancement du dossier.

Le projet comprend toujours – par rapport au projet initial - 30 points d'intérêt et un bâtiment d'accueil mais plus que 6 km de chemin (aucune création) et 4 parcours thématiques au lieu de 5 :

- La route des merveilles. « *Colonne vertébrale de l'ensemble* », voie principale en accès libre reliant les 3 points d'entrée et l'ensemble des activités proposées sur le site ;
- La voie du guerrier, chemin sensation et dépassement : « *adrénaline et activités aériennes* » (l'envol de l'aigle, tyrolienne survolant le site, et grande catapulte horizontale pour s'envoler au-dessus du vide) ;
- Le voyage magique : un espace de jeux destinés aux enfants avec des chemins sécurisés ;
- Le passage des trois Aiguilles : « *un condensé des meilleures activités de grand air avec la glissade fantastique dans deux tubings, Spawn domaine, Tour d'activité et Parkour (ensemble de challenges inspirés de la tendance Parkour/Ninja Warrior...)* ».

(Le thème abandonné est Le sentier des esprits qui proposait des chemins bien-être pour « la méditation, la contemplation, le ressourcement, avec des aménagements (pour) l'éveil des sens ».)

Le coût de ce projet – même réduit – est du même ordre de grandeur soit 9 millions d'euros.

Allonger la saison estivale...

La finalité de ce parc d'attractions est connue : allonger la saison estivale et améliorer le remplissage l'été qui est relativement faible sur l'Arvan-Villards.

Patrice Fontaine : « Nous soutenons ce projet (...) qui va nous permettre de développer un peu plus la saison d'été. On n'est pas à dire qu'on va commencer l'été le 15 mai et le finir à la Tous-saint mais le rallonger d'un mois, par exemple du 15 juin au 15 septembre, ce serait déjà pas mal. (...) On va drainer aussi je crois, l'été, une clientèle qu'on

pourrait peut-être aussi récupérer l'hiver. C'est vraiment un projet qui nous tient à cœur et qu'on voudrait bien voir éclore d'ici peut-être la fin du mandat. »

Laurent Deléglise : « On a un socle d'activités hivernales et en tant qu'exploitants de domaines skiables notre ressource elle vient de l'hiver. Mais on a déjà travaillé sur des développements d'été. Par exemple, ça fait trois étés qu'on ouvre les remontées mécaniques six jours sur sept pour apporter une offre. On a créé des activités (tubing, tyroliennes, etc.) pour générer de l'activité ou en tout cas pour apporter des activités à nos clients qui viennent l'été. L'objectif, il est là : apporter de l'offre (et avec) ce projet de l'Ouillon (on va considérablement augmenter notre offre) d'activités d'été. Moi, depuis plus de 15 ans que je travaille sur ce territoire, je suis éffaré de constater que la montagne, l'été, est une destination déconsidérée. J'en ai discuté avec des hébergeurs et leur réponse est : « Mais nous on fait des prix. » Mais pourquoi ? L'été c'est magnifique la montagne. (...) Donc on a fait travailler des gens qui sont allés nous montrer ce qui se passe en Autriche car il n'y a pas de structure comparable en France. Il y en a en Autriche et aux USA où c'est le concept intégré qui prévaut. Mais aujourd'hui dans les Alpes françaises il n'y a pas de projet à cette échelle (...). On a fait beaucoup d'analyses. On a un territoire et on a ce plateau de l'Ouillon, là-haut, plat, accessible car nos remontées mécaniques nous permettent d'y accéder et le projet de téléporté de Saint-Col sera aussi un accès. Sur les autres stations c'est pareil, on travaille pour mettre en place des téléportés pour accéder là-haut et le principe du téléporté a cet avantage qu'on est capable de monter toute la clientèle : les enfants, les grands-parents etc., et en pleine sécurité (...), car l'objectif est de contenter toute une famille. On sait bien qu'aujourd'hui dans une famille il faut satisfaire le bébé, l'ado – car si l'ado fait la tête à ses parents le premier jour des

vacances, la semaine sera compliquée – et il faut contenter les parents aussi. Ce sont des activités qui peuvent se faire en famille, entre amis, entre copains. On a souhaité avoir un panel large en terme d'utilisation. »

... et fixer les vacanciers

Mais l'idée est aussi de fixer les vacanciers sur le territoire pour qu'ils y consomment davantage.

Laurent Deléglise : « L'été le client bouge, il prend sa voiture il va à Turin, Annecy, au musée de l'Opinel quand il fait mauvais, etc. L'idée c'est qu'on propose de l'activité pour que le client reste sur le territoire (...) car derrière il va consommer sur le territoire. »

Et Samuel Leroux de préciser : « C'est de fixer le plus possible les vacanciers sur le territoire mais c'est aussi de communiquer sur ce qu'on fait. Car aujourd'hui nous, domaine skiable, on a beaucoup de mal à communiquer car l'hiver c'est compliqué, il y a le « skibashing », on parle d'un sport de riche, on parle de l'écologie, c'est très compliqué, alors que la richesse aussi de la montagne c'est d'expliquer ce qu'il y a dessous la neige. Tout ce pourquoi quand on implante une remontée mécanique et qu'on a une contrainte pour un animal ou pour un biotope à protéger, ben on le fait parce qu'on est des passionnés et qu'on aime notre montagne. Je pense qu'il y a aussi une grosse part de tourisme pédagogique à faire, d'explications de sens à donner. En fait, en plus d'activités, les gens ont besoin de sentir et je crois que ce projet s'inscrit pleinement dans cette philosophie-là. »

Laurent Deléglise : « Notre objectif c'est qu'à un moment donné on doit être capable de parler de nous en bien, et quand on parle de nous en bien généralement on a gagné, on a accroché un client. »

Samuel Leroux : « Aux Sybelles avec Explorer Games qui marche bien l'hiver (on a une expérience). C'est pourquoi on a une visée très ados et jeunes publics, jeunes adultes qui ont l'habitude de cet univers « médiévalo-futuriste » qu'on a développé, c'est-à-dire un univers intemporel. Aujourd'hui on a aussi besoin en amont de capter du visitorat et sur ce point on sait que souvent dans l'organisation des vacances, on le voit dans nos études, la personne qui décide où on part en vacances c'est souvent la mère de famille et la mère de famille si elle n'a pas l'aval de ses ados ou de ses enfants ça va être compliqué de les emmener. C'est beaucoup plus facile pour aller au bord de mer. Mais amener des ados à la montagne..., déjà ils vont demander s'il y a du WiFi. Par contre si on les capte avec des activités où ils vont ce dire : « On va se retrouver avec d'autres ados, avec des choses à



■ Debout, de gauche à droite : Patrice Fontaine, Laurent Deléglise, Pierre-Yves Bonnivard, et Samuel Leroux.

(Lire la suite page 21.)

Parc d'attractions sur le plateau de l'Ouillon

(Suite de la page 20.)

sensations dans un univers où on peut développer toute une partie des jeux sur smartphone », ce sera plus facile. On va capter cette clientèle-là qui est prescriptive. »

Les échanges qui ont suivi cette présentation n'ont pas vraiment permis d'apporter des précisions sur des points importants comme le plan de financement de ce projet, les activités qui fonctionneront l'hiver, les tarifs proposés et les modes de tarification pratiqués en saison d'hiver (à l'activité ou incluse dans le forfait de ski ?). La question de l'enneigement a été soulevée.

Extraits des échanges sur le financement et la rentabilité...

– Jacques Maurino : « Qui finance le projet ? »

– Laurent Deléglise. « Aujourd'hui il y a trois sociétés d'exploitation Satvac, Samso et Soremet qui portent le projet et qui ont financé toutes les études. Mais clairement aujourd'hui pour l'investissement – c'est un projet à 9 millions d'euros - on est à la recherche de subventions publiques : du département, de la région, de l'Etat et de toute autre structure. Pour cela il y a des passages obligatoires dans les différents services de l'Etat et pour l'instant on a de bons retours. On a eu une réunion avec le préfet il y a 15 jours et on doit échanger de nouveau avec les services de l'Etat très prochainement. Nous on pense que c'est important de le faire maintenant. Aujourd'hui on a la chance d'avoir de beaux hivers et de pouvoir générer de la ressource pour aller sur ce type de projet. Si on attend trop à un moment on ne pourra pas le faire. »

– Jacques Maurino : « Comment ce projet va-t-il se rentabiliser ? Y aura-t-il un accès payant à travers les remontées mécaniques ? »

– Laurent Deléglise : « Ce projet n'est pas rentable, très clairement. On a fait beaucoup de simulations. Il y aura des activités qui seront payantes soit sur des formes d'accès à une activité soit sur des forfaits jour soit sur des forfaits semaine. Aujourd'hui on a déjà travaillé avec des hébergeurs. Si on leur dit : « Est-ce que ça vous intéresse, est-ce que ça intéresse votre clientèle ? », ils répondent tous « Oui, ça c'est une vraie offre pour valoriser le territoire et faire venir des clients ». On travaille avec des formes de « packages » pour permettre à leurs clients d'accéder à ces lieux. Mais oui il y aura des activités payantes, la tyrolienne par exemple. Les gens vont partir des fronts de neige des différentes stations. Ils auront un accès remontée mécanique plus parc mais il y en a qui ne prendront que la partie remontée mécanique et qui n'iront pas au parc. Mais ils pourront profiter quand même des aménagements qui ont été faits. On croit vraiment sur la réhabilitation des sentiers qui sont là-haut et qui sont historiques et qui doivent être entretenus. »

Répondant à Pierre-Yves Bonnivard (« On n'a pas suffisamment expliqué comment ce parc fonctionnera éventuellement l'hiver. »), Laurent Deléglise

a précisé : « L'hiver il y aura des activités qui pourront être utilisées par les clients. Aujourd'hui on n'a pas réfléchi de savoir si ça serait quelque chose de payant ou qui serait intégré au forfait ou même simplement de se dire : on offre à la clientèle, une expérience. Aujourd'hui, ce n'est pas calé, mais ça peut être ça aussi : dans l'offre forfait ils auront des choses à leur disposition. »

Une réponse qui a été interprétée ainsi par nombre de présents : des activités seront disponibles l'hiver, comprises dans le forfait, autrement dit sans surcoût. Interrogé quelques semaines plus tard sur ce point, Laurent Deléglise nous a indiqué « ne pas être en mesure de donner plus de précisions. Ces différentes possibilités seront étudiées ultérieurement et selon les éléments en notre possession. »

... sur l'enneigement...

Constatant que « les hivers sont de plus en plus courts notamment en moyenne altitude », le maire de Saint-Colomban a demandé : « Sur les Sybelles, de votre côté, vous voyez comment l'évolution de l'enneigement ? Le climat n'est pas une science exacte. »

Laurent Deléglise : « (...) On est conscient qu'à terme, mais on ne sait pas quand, on va avoir une problématique plus récurrente, plus importante, en terme d'enneigement sur les fronts de neige même si on l'a encore vu cet hiver sur les Sybelles on s'en sort très bien. Sur le court terme, l'idée c'est d'arriver à créer du ski sur le secteur. À aménager de nouveaux fronts de neige. Mais aujourd'hui ce projet d'être complémentaire de l'hiver ira au bout que si on amène des éléments factuels, scientifiques, auprès des différents services de l'Etat sur l'enneigement. Aujourd'hui il y a une étude commandée à Climsnow, société portée par des scientifiques qui travaillent sur le climat et qui vont être capables de nous dire à 20, 30, 40 ans ce qui va se passer sur le territoire. Car aujourd'hui, si vous n'avez pas cette étude, c'est même pas la peine de faire des projets, c'est clair et net. À l'échelle des Sybelles cette étude est lancée. Par ailleurs pour faire de la neige de culture on a besoin d'eau donc il faut qu'on analyse aussi les ressources en eau et leurs évolutions. Il y a 5 ans je n'aurais jamais pensé commander ce type d'étude mais il faut aller dans ce sens pour sécuriser notre activité, sécuriser l'activité du territoire, et rassurer. Les résultats sont attendus pour novembre et décembre 2023. »

La commune de Saint-Colomban devant faire une étude semblable pour son projet de téléporté, Christian Frasson-Botton (adjoint au maire de Saint-Colomban), a alors demandé : « La commune de Saint-Colomban ne peut-elle pas être associée pour son étude Climsnow sur l'enneigement à votre propre étude ce qui pourrait faciliter peut-être les choses en travaillant à l'échelle totale du massif ? »

La réponse de Laurent Deléglise a rendu perplexe plus d'un auditeur : « Aujourd'hui il y a 4 exploitants sur les Sybelles : la Satvac, la Samso, la Sore-

met et SSDS pour Saint-Colomban. Il y a une demande globale qui a été faite et moi-même j'ai échangé avec le gérant de SSDS, fin juin début juillet, pour lui dire : « Qu'est-ce qu'on fait ? » car il fallait avancer. Il a décidé de traiter en direct. Moi je propose, mais je ne vais pas faire de l'ingérence dans les sociétés de remontées mécaniques j'ai suffisamment à m'occuper de mon côté. »

À des questions sur les accès à ce parc (Jacqueline Dupenloup), Laurent Deléglise a répondu : « L'idée c'est que ça monte de partout. Et ça aussi ça amène un intérêt car une fois là-haut le client peut se dire : « Tiens je file à Saint-Colomban manger une glace. » L'idée c'est aussi que les gens apprennent à connaître le territoire dans sa globalité. (...) On offre aussi aux prestataires de VTT un terrain de jeu à 2 300 m : c'est de la balade et pour tout niveau. Les gens montent par les appareils et après ils redescendent et ils s'éclatent sur le territoire. » Enfin, la restauration qui serait proposée dans le bâtiment d'accueil tiendrait davantage du snacking, que du restaurant : « Les gens vont prendre leur sac à dos et leur pique-nique mais ils voudront peut-être boire un café, etc. Donc il faut être capable d'offrir quelque chose, ne serait-ce qu'une bouteille d'eau. »

... sur une nouvelle clientèle...

Samuel Leroux : « On parle de maintenant mais voyons aussi que dans quelques années, la mobilité de nos visiteurs, on le sait, va changer (...). Les gens vont se déplacer de plus en plus en train et si on a un secteur où on peut justement faire passer les gens d'un village à l'autre via les remontées mécaniques, d'une c'est une expérience, ça les occupe, c'est magnifique, et en même temps ça fait de la mobilité. Car tous les villages ont des singularités et des capacités différentes. On trouve que cette salle polyvalente est très belle par exemple et on ne la retrouve pas dans d'autres villages qui sont plus importants en terme d'activité. Aussi en mutualisant nos moyens, avec ce projet on va peut-être pouvoir aller chercher des clients qu'on ne maîtrisait pas comme par exemple des comités d'entreprise qui proposeraient du travail le matin et des activités de groupe sur les sociétés l'après-midi, ou ouvrir des possibilités sur des classes de découverte ou des classes vertes et (ainsi accéder) à une clientèle qui n'est pas encore présente tout le temps. »

... sur les emplois induits...

Répondant à une question de Christine Reffet, adjointe au maire de Saint-Colomban, sur les emplois que pourrait créer ce parc d'activités, Laurent Deléglise a indiqué : « Une zone comme ça – sans la restauration – c'est entre 15 à 20 emplois par jour au minimum compte tenu des congés, etc. Et après il y a tous les appareils de remontées mécaniques qui tourneront cette fois sept jours sur sept. Et comme un téléporté a besoin de trois personnes pour fonctionner, il y aura aussi une vingtaine de

personnes sur les engins en sachant cependant que certains postes sont déjà pourvus. On pourra aussi évoluer le projet pour que la clientèle revienne et, si ça marche bien, créer des postes d'animateurs nature. Autre point important, c'est qu'avec ça on va fidéliser du personnel. On a une activité importante l'hiver, de l'ordre de 370 personnes à l'échelle du groupe, mais demain on va avoir besoin de ressources donc, là, c'est le moment aussi de dire soyons capable de proposer à nos saisonniers d'hiver quelque chose l'été. Ce projet a aussi un aspect social, très clairement. »

Patrice Fontaine : « Si on fait travailler les gens été et hiver ça les séduira et quelque part ça fait fonctionner les stations à l'année. »

... et sur le nom

– Jacqueline Dupenloup : « Et le nom, il peut pas être français ? »

– Samuel Leroux : « Word of Sybelles c'est le nom du projet ce n'est pas le nom commercial. Mais oui on le fera et on pourra le traduire par Le Monde des Sybelles par exemple. Après, aujourd'hui il faut quand même aller aussi dans un certain sens. Votre réflexion est judicieuse, je l'entends, mais dans les moteurs de recherche ça marche aussi les mots anglais. »

– Laurent Deléglise : « Je pense qu'il ne faut pas rester bloqué. Chacun son avis, mais je pense qu'on a à faire à des générations qui voient les choses autrement... »

– Jacqueline Dupenloup : « ... ou pas ! »

(*) Le Petit Villarin numéro 198 (décembre 2021).

Les Sybelles ont 20 ans

La station de Saint-Colomban devait ouvrir du 16 décembre 2023 au 31 mars 2024, la semaine du 16 au 23 décembre étant dédiée sur l'ensemble de l'Arvan-Villard aux 20 ans des Sybelles. Mais les hébergeurs villarins n'ouvrant que le 23 décembre, et « clairement pour faire des économies » (Pierre-Yves Bonnivard), le conseil municipal a décidé d'ouvrir les 16 et 17 décembre (« pour ne pas se couper des animations prévues à l'Ouillon durant ce week-end ») puis de fermer les remontées mécaniques pour ne les rouvrir que le 23 décembre.

La station fermera le 24 mars, une semaine plutôt que prévu. Les autres stations des Sybelles ouvriront du 16 décembre 2023 au 12 avril 2024.

Pour le week-end du 16 et 17 décembre, le forfait journée sera à 20 euros.

■ BRÈVE

► CANICULE. Durant l'épisode caniculaire de l'été, on a enregistré 38,5 °C à Lachal le 24 août à 14 h 55. Toujours à Lachal, il avait fait 35,2 °C le 22 juillet 2022 à 15 h 35, et 32,2 °C le 21 août 2020.

Évolution de l'ouvrage :

« Nous prenons l'engagement de venir présenter nos réflexions aux riverains » (Shéma)

• Fin août et pour une durée de huit semaines environ, la société Shéma, gestionnaire de l'aménagement hydroélectrique de Saint-Alban-des-Villards (retenue de Lachal), a entrepris des travaux de réfection des protections bétonnées des deux parties de la conduite forcée qui traversent le Glandon, sous le Châtelet, juste en amont du confluent entre le Glandon et le torrent des Roches. Suite aux laves torrentielles récurrentes, notamment lors de crues, qui engravent la retenue mais aussi le lit aval de celle-ci, le transport solide des matériaux a érodé au gré du temps ces protections et sans intervention, la conduite présenterait un risque de rupture. Ces travaux consistent à renforcer et recréer une carapace bétonnée au-dessus de la conduite.



■ Protection de la conduite en amont du pont du Châtelet. Les pierres verticales au premier plan ont été cimentées intentionnellement dans cette position pour faciliter la remontée des truites...

• Le 12 juillet dernier, suite à un orage occasionnant des cumuls de précipitations compris entre 10 et 20 mm sur la soirée, soit des valeurs non exceptionnelles, une crue du Glandon s'est produite entre 18 h 30 et 19 heures. La retenue de Lachal a arrêté dans son intégralité les laves car, comme lors de la crue de juillet 2021, la vanne n'a pas pu être levée et a été endommagée. Un rapport indique que « compte tenu de l'in-

tensité de la crue, le même évènement avec la vanne de fond ouverte, comme en juillet 2020, n'aurait vraisemblablement pas entraîné le remplissage de la retenue en matériaux ». La rive droite à hauteur de la maison Bellot-Champignon a été partiellement érodée.

Pourquoi la vanne était-elle fermée ?

« Le protocole de gestion actuel de la retenue prévoit que le clapet de surverse soit baissé toute la saison estivale et que la vanne de fond soit levée préventivement quand le département de la Savoie est placé en vigilance orange par Météo France. Or le 12 juillet le département n'était pas en vigilance orange et lors de la survenue de l'orage la vanne de fond était abaissée. Constatant l'évènement orageux et la crue, l'exploitant s'est déplacé sur site afin de manœuvrer la vanne de fond. Il n'a toutefois pas pu l'actionner car le temps qu'il arrive sur place, les matériaux apportés par le torrent avaient bloqué la vanne de fond. La retenue a donc joué le rôle d'un grand bassin de décantation entraînant son remplissage jusqu'au niveau du clapet par les apports solides du torrent. »

Le 13 juillet le préfet a pris un arrêté pour que des travaux redonnent à la retenue une capacité de 30 000 m³ en créant avec les remblais retirés, rive gauche, en aval du confluent entre le Glandon et Malva (torrent du Tépey), sous Valmaure, un merlon dont la hauteur étonne. Des

sondages ont été effectués sur trois points de stockage, sur des profondeurs allant d'une dizaine de mètres (rive droite) à 18 mètres sous Valmaure. Ces travaux ont duré tout l'été, engendrant bruits et poussière au grand dam des riverains (enfin pas de tous, l'un d'eux ayant posté sur un réseau social : « Moi perso... j'aime bien le bruit des pelleuses au lever du jour le matin... ça me rassure, je suis en vie et je vais profiter encore d'une journée de plus... »

• Après la crue du 12 juillet, un rapport de l'ONF (service RTM de la Savoie, 18 juillet 2023) réaffirme une évidence : « Les crues récentes illustrent la nécessité d'adapter le dispositif de prise d'eau au contexte torrentiel du Glandon ». Cette adaptation est à l'étude depuis plusieurs

MICROCENTRALE DU MERLET

Un chantier qui avance proprement

L'aménagement de la microcentrale du Merlet se déroule sans encombre et, début septembre, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, était satisfaite de la façon dont se sont passés les travaux cet été : « J'appréhendais l'été avec le chantier et quand même un fond d'hostilité à la microcentrale. J'appréhendais aussi la circulation parce qu'il fallait que les gens puissent aller dans la forêt du Nant. Mais il y a eu une bonne prise en compte des remarques qui ont été faites par la commune et les habitants et, franchement, on arrive à début septembre et les retours que j'ai eus des gens sont bons. »

Seul point négatif signalé, la vitesse des camions qui traversent trop vite le Premier Villard et la forêt. « J'ai transmis l'information aux conducteurs de travaux, indique Jacqueline Dupenloup, qui ont essayé d'intervenir mais on ne peut pas dire que les choses aient changé. Il semblerait que les conducteurs soient sous pression. »

Le calendrier des travaux est respecté. Actuellement la prise d'eau est en construc-

tion. La conduite va être enfouie courant septembre et le piquage de la conduite vers le réservoir d'eau des Fontaines est fait. Sur la piste entre l'Échaut et les Granges, la partie supérieure entre l'Échaut et la prise d'eau a été améliorée à un point tel que la mairie va peut-être devoir prendre un arrêté de circulation plus coercitif que celui qui existe « pour éviter que les gens n'aillent l'abîmer parce que c'est malgré tout une piste d'altitude ». Pour ces travaux il y avait une entreprise qui faisait l'enfouissement depuis le pont du Merlet jusqu'à la plate-forme des Molettes, l'entreprise Moreau dont le conducteur de travaux est lui-même élu, adjoint en Bauges. « Il a donc vraiment été réactif quand on lui disait quelque chose. » Une autre entreprise a fait depuis la plate-forme des Molettes jusqu'à la prise d'eau. « Ils ont fait les choses hyper-proprement et ils ont même déjà essayé de ré-engazonner. Seul souci, le sentier pédestre entre l'Échaut et les Granges sur 200 à 250 mètres de dénivelé qui a vraiment été bousculé. »

années. Mais – jugeant probablement que les choses n'allait pas assez vite – le 28 mars 2023, le préfet de la Savoie a pris un arrêté prescrivant ces travaux qui consiste « à remodeler le lit du Glandon sur tout le tronçon du torrent sur lequel la retenue a une influence directe (soit à partir de l'aval immédiat du pont communal du hameau de Lachal) afin d'établir une pente régulière et une section de passage trapézoïdale ; à créer une ouverture dans le barrage existant dans l'axe du chenal afin de permettre le transit sans entrave des crues et laves torrentielles ; à rehausser le merlon de protection rapproché rive droite ; à remblayer les zones intermédiaires situées entre les remblais du chenal et les berges actuelles de la retenue. » L'arrêté fixe des dates butoir : « L'exploitant (doit) déposer un dossier de demande d'autorisation d'exécution de travaux (...) avant le 30 juin 2024, et attester par écrit auprès de la préfecture de la Savoie de la date de fin de réalisation de ces travaux. Cette date ne doit pas excéder le 30 juin 2025. »

À la réunion publique d'information (13 août 2023), Pierre-Yves Bonnivard a affirmé que la commune soutenait l'État dans sa volonté de modifier l'ouvrage de Lachal.

Cependant la Shéma a déposé un recours contentieux auprès du tribunal administratif contre cet arrêté. Interrogé sur les raisons de ce recours, M. Galland, directeur général de Shéma nous a fait savoir par Aude Poinot, chef de projets : « Nous souhaitons tout d'abord rappeler que la sécurité des biens et des personnes est une priorité constante de Shéma. C'est la raison pour laquelle nous travaillons depuis 2017 en étroite collaboration avec les services de l'État (...) pour améliorer l'état des connaissances et proposer des solutions à même de répondre aux préoccupations des riverains. Ces deux dernières années, une option de modification de l'ouvrage a émergé. Cependant, elle n'a été étudiée qu'à un stade très préliminaire et sa pertinence, ses effets directs et indirects, sur le court comme le long terme, n'ont pas encore été évalués. Par ailleurs, d'autres solutions sont possibles, et nous travaillons avec nos bureaux d'études pour les comparer sur tous les plans, afin de retenir celle qui offrira le meilleur compromis. L'État ayant pris une décision sans attendre que ce tour d'horizon n'ait été finalisé, nous avons effectivement adressé à Monsieur le Préfet une demande de réformation de son arrêté pour tenir compte de cette situation. L'objectif de notre démarche n'est en rien de refuser toute évolution de l'ouvrage de Lachal, mais au contraire de nous donner les moyens de trouver la meilleure solution possible pour tenir compte des intérêts de chacun. Nous prenons d'ailleurs l'engagement de venir présenter les résultats de nos réflexions aux riverains. Pour rappel, l'aménagement de Lachal permet de produire localement l'équivalent de la consommation en électricité de 12 000 personnes, grâce à une énergie renouvelable et bas carbone. »

■ QUE RAPPORTÉ LA RETENUE DE LACHAL ?

Une question (restée sans réponse) a été posée à la réunion publique d'information de la municipalité de Saint-Colomban : combien rapporte l'aménagement hydroélectrique de Saint-Alban (aussi appelé retenue de Lachal) ?

Cet ouvrage industriel est imposable au titre de l'impôt sur le foncier bâti (FB) et de l'impôt sur la contribution économique territoriale (CET, ex-taxe professionnelle) qui est essentiellement constituée de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Il est implanté sur les deux communes (24 % sur Saint-Alban et 76 % sur Saint-Colomban). Cependant, les deux communes villarinches sont membres de la commu-

nauté de communes du canton de La Chambre (4C) qui a opté pour la CFE unique. Dans ces conditions, Saint-Alban et Saint-Colomban ne touchent que la taxe sur le FB et la 4C encaisse une taxe sur le FB et la CFE.

En 2020 (*), et en se limitant à la taxe foncière et à la CFE, l'ouvrage a rapporté 315 686 euros aux deux communes villarinches, à la 4C et au département, répartis ainsi : Saint-Alban : 27 103 euros (8,6 % du total), le département : 33 676 euros (10,7 %), Saint-Colomban : 115 912 euros (36,7 %) et la 4C : 138 995 euros (44 %).

(*) *Le Petit Villarin* numéro 200, juin 2022.

APICULTURE

Le frelon asiatique est arrivé dans la vallée des Villards

Classé espèce exotique envahissante, le frelon asiatique a colonisé toute la France depuis son arrivée près de Bordeaux en 2004. En Savoie, il a été repéré en 2018 avec la découverte de deux nids (à Saint-Béron et à Grésy-sur-Aix). Puis il s'est déplacé rapidement en direction de l'est de la Savoie.

Dans le secteur de La Chambre, première observation en 2022 avec la découverte de 3 nids : Les Chavannes-en-Maurienne, Montaimont et Sainte-Marie-de-Cuines (très exactement à Champfleury, à l'entrée de la vallée du Glandon). Fin juin 2023, un frelon asiatique a été piégé à Lachenal par Gilbert Émieux. Un nid est donc très probablement présent dans un secteur à cheval sur Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards.

Si vous constatez la présence de frelons asiatiques ou d'un nid, évitez de vous en approcher (forts risques d'être piqué). Vous êtes invités à faire un signalement sur le site frelonsasiatiques.fr (signaler le frelon asiatique en Auvergne-Rhône-Alpes). La section apicole du groupement de défense sanitaire des Savoie prendra en charge le dossier. Le nid sera détruit ou une recherche de nid pourra être organisée. Il faut savoir qu'un nid non détruit avant la fin septembre peut engendrer 5 nids l'année suivante par la production des futures fondatrices fécondées qui passeront l'hiver en dormance.

Au début de son installation en Savoie, la majorité des nids étaient repérée à grande hauteur, souvent au sommet d'un arbre. Depuis 2022 et surtout depuis cette année, la majorité des nids est signalée à faible hauteur (haies, arbustes, abris divers, sous le toit de bâtiments...) et représente un danger pour la population avec risques réels de piqûres.

Leur présence est aussi un problème pour les apiculteurs : les frelons asiatiques ont besoin de collecter des protéines pour élever leurs nombreuses larves en fin d'été et automne. En conséquence, les abeilles sont une ressource appropriée à cette époque de l'année. Les frelons rapportent au nid le

thorax contenant les muscles des ailes et des pattes, sources de protéines. La prédateur sur les ruchers situés à proximité de nids peut être massive et fatale. L'impact sur les autres insectes est aussi à prendre en compte bien que difficile à mesurer. Cependant, une étude a permis de mettre en évidence que les individus d'un nid peuvent effectuer la prédateur de onze kilos d'insectes en une saison. Quant au frelon asiatique adulte, il se nourrit d'aliments sucrés.

Critères d'identification (photographies ci-dessous) : les ouvrières ont une taille comprise entre 17 et 23 millimètres (la fondatrice peut atteindre 32 millimètres), la couleur dominante est noire, le thorax est complètement noir, la tête est noire avec la face orangée, l'abdomen est noir avec l'extrémité orangée et les pattes sont noires avec l'extrémité jaune (critère important). Le frelon européen, un peu plus gros, a l'abdomen jaune avec quelques points noirs et le reste du corps a une couleur dominante rousse.

Yves Bonnivard (*)

(*) Membre du conseil d'administration de la section apicole du groupement de défense sanitaire des Savoie.



■ Frelon asiatique.



■ Frelons asiatique et européen.



■ Nid de frelons sur un bâtiment.

Y. BONNIVARD



■ Nid de frelons dans un arbre.

PASTORALISME

Loups et activités d'élevage surgissent dans le débat des maires ruraux en congrès

L'Association des maires ruraux de France a tenu son congrès national à l'Alpe d'Huez les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre derniers.

À cette occasion, Jacqueline Dupenloup est intervenue (*lire ci-dessous*) en assemblée générale, mandatée par les maires ruraux de Savoie, bien présents à ce congrès compte tenu de sa proximité géographique.

Un groupe de travail devrait se créer, plusieurs départements se trouvant confrontés à ce dossier difficile.

Au moment où les orientations du plan loups et activités d'élevage 2024-2029 ont été annoncées par Madame la préfète de Région lors du Groupe national loup réuni à Lyon le 18 septembre, nous sommes heureux de pouvoir faire entendre sur ce dossier une voix spécifique, celle des maires.

Ce n'est pas un hasard si j'interviens ici au nom de l'Association des maires ruraux de la Savoie. Depuis 10 ans, la Savoie fait partie des 5 départements où la prédateur sur animaux d'élevage fait le plus de victimes, aux côtés, régulièrement, des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence, et selon les années de l'Isère, des Hautes-Alpes ou du Var. C'est aussi le département où le nombre de bovins tués a été le plus important en 2022, avec 56 constats d'attaques pour 104 victimes.

Parmi les presque 12 000 animaux tués en 2022, près de 68 % le sont dans 7 départements. Il faut mesurer la pression que cela fait peser sur leurs alpages, dans ces secteurs qui ont vécu les premiers le retour des loups et qui les ont gardés.

Vous comprendrez donc le grand intérêt avec lequel nous avons lu le communiqué de presse officiel de Madame la préfète de Région au soir du 18 septembre 2023.

Nous notons l'objectif de parvenir à « une gouvernance et une communication qui nourrit la confiance entre l'ensemble des acteurs concernés par le loup ». Oui, il y a une confiance à rétablir ou à établir.

Sur le comptage, bien sûr, 530 loups en France, annonçait l'Office national de la chasse et de la faune sauvage en 2019. 1 104 selon l'Office français de la biodiversité (OBF) en septembre 2023. Soit une multiplication par plus de deux en 4 ans. Ce chiffre peut encore être sous-évalué. Dans les secteurs historiques, les signalements sont de moins en moins faits par les habitants, les éleveurs et les bergers (*). On signale les attaques, on ne signale plus les traces, les crottes, ni le repérage visuel ; une forme d'habitude s'est installée, une forme de résignation méfiaante aussi : à quoi cela sert-il que nous disions « les loups sont là ? » quand tout le monde le sait... »

Le retour à la confiance passera par une meilleure valorisation des indices de présence, avec le financement par l'État d'outils technologiques permettant de faciliter la collecte d'indices, pièges photos, caméras thermiques... Il passera aussi par une information précise et rapide des acteurs de terrain que nous sommes, les maires ; il est important, par exemple, que nous ayons en direct les résultats des opérations de hurlements provoqués, ceux du passage dans nos communes des agents OFB de la brigade loups, et un état des lieux de notre secteur aussi fiable que possible. C'est important pour le dialogue que nous nous devons d'avoir avec nos habitants, avec nos ACCA, c'est important pour la confiance envers les services de l'État.

Nous notons bien sûr, dans le communiqué de presse de Mme la préfète, l'objectif de

mieux protéger. Poursuivre le développement des moyens de protection, oui naturellement.

Il faudra cependant traiter de quelques points essentiels :

Alors même que les espaces de nos communes sont pour certains des espaces de travail, de travail dur, dans des conditions de logement, d'horaires, de pénibilité qui restent parfois moyenâgeuses, ils sont pour d'autres des espaces de loisir, d'effort choisi, de liberté. Et ceux-là, qui en apprécient les aménités, ignorent assez souvent que c'est au travail des premiers qu'ils les doivent. Ce qu'on appelle communément les conflits d'usage est, dès la sortie des troupeaux, au cœur des préoccupations des maires, encore une fois en première ligne.

Chargés de veiller à la sécurité publique dans notre commune, nous sommes « réglementairement désignés pour gérer la divagation et la dangerosité des chiens ». C'est beaucoup de responsabilité, dans un domaine aussi technique et spécifique que celui des chiens de protection. Pour écrire le statut nécessaire à venir de ces chiens redevenus indispensables, il ne faudra pas oublier de consulter les maires.

J'ai évoqué les conditions de travail des bergers et des éleveurs. Je rejoins une des recommandations du rapport parlementaire 2022 sur les conséquences financières et budgétaires de la présence des grands prédateurs sur le territoire national : recenser les besoins en rénovation et construction de cabanes et de pistes d'alpage, et financer les nécessaires travaux par des moyens budgétaires identifiés et adaptés à ces besoins, à 100 % via le budget de l'État.

Aujourd'hui, au-delà des secteurs historiques, c'est 55 départements qui sont concernés. Apporter une réponse rapide dans les nouvelles zones de préation, c'est primordial. Il n'est pas envisageable de laisser se reproduire ce qu'ont vécu, ce que vivent les départements alpins que j'évoquais au début de mon propos. Dans ma commune, j'ai connu des grands carnages, avec des dizaines de brebis égorgées, saignées, éviscérées. Mais il y a aussi le harcèlement diffus, tout l'été, des troupeaux et de ceux qui les gardent, avec une bête prise un soir, une autre le lendemain, et toujours les loups qui reviennent, de nuit ou en plein jour, en meute, malgré la protection d'un berger et des chiens. Un collègue de Savoie nous donnait cet exemple au dernier bureau mensuel de notre association : un troupeau, 303 ovins et caprins, 6 patous, un Anatolie, sans compter les 4 chiens de conduite, un berger sur place. De début juillet à septembre, 14 attaques, avec souvent une ou deux victimes, et un berger qui ne dort plus, on comprend pourquoi.

Ce sont ces difficultés-là qui conduisent les éleveurs à abandonner des secteurs ou à réduire leur présence dans des espaces depuis

(Lire la suite page 24.)

SAINT-ALBAN**Séance du
16 juin 2023**

Absents : Valérie Laurot, Yannis Nacef (procuration à Jacqueline Dupenloup) et Jean-Luc Pluyaud (procuration à Marc Clérin).

Après que Nicole Roche ait demandé que soit précisé qu'elle a quitté la salle du conseil municipal lors des débats et du vote sur le point « opportunité de création d'une portion de chemin rural », le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 12 mai 2023.

1 – Révision du PLU

Mme Camille Berger (cabinet

Épode) intervient à cette occasion.

L'orientation retenue par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD, objectif 120 habitants permanents en 2030) est rappelée. Elle doit tenir compte des contraintes fixées par les nouvelles lois d'urbanisme visant à « zéro artificialisation nette » des sols. Elle s'accompagne de la volonté :

- d'utiliser au mieux le parc locatif actuel (3 appartements au Premier-Villard, 7 dans les bâtiments presbytère et Triandou) ;
- de prévoir la création de deux logements sans vocation touristique dans l'ancien café du Merlet ;
- d'implanter une ou deux zones dotées d'une orientation d'aménagement et de pro-

grammation (OAP) qui pourront faire l'objet d'un projet immobilier de taille modeste. Mme Berger rappelle que plusieurs secteurs ont été examinés avec étude des coûts prévisionnels d'aménagement, de la situation foncière, de la position des réseaux... Ils ont été visités par la technicienne et la paysagiste de la DDT. Deux secteurs reçoivent un regard positif des services de l'État : le secteur entre la chaufferie communale et le cimetière, et le secteur situé au bas du Bessay, accessible par le Chemin de la Chapelle.

Finalement, le conseil municipal demande au cabinet Épode de compléter l'étude sur les zones d'OAP par une étude sur le coût prévisionnel (non encore établi) de l'aménagement du secteur du bas du Bessay et d'y ajouter le même type d'étude sur un troisième secteur situé entre la mairie et le Chemin de la Chaufferie.

Ensuite, considérant la délibération du 18 juin 2021 prescrivant la révision du PLU et celle du 28 janvier 2023 adoptant le (PADD) ; considérant la réunion tenue le 3 juin 2023 à laquelle ont été invités les conseillers municipaux, la présidente de l'AFPI et les membres de la commission agricole consultative ; considérant les conclusions du diagnostic agricole concernant l'attribution de surfaces à un nouvel exploitant (« *Installation d'un exploitant à l'année sur la commune ce qui implique que cet exploitant puisse avoir ou faire construire un bâtiment d'exploitation et un logement. Le fait d'avoir un exploitant avec un siège d'exploitation sur la vallée des Villards, irait dans le sens d'une gestion plus précise des surfaces et d'un meilleur entretien.* ») ; et

considérant enfin l'orientation n°1 du chapitre III du PADD (« *affirmer et renforcer les complémentarités économiques et touristiques au sein de la vallée des Villards (...). L'aménagement d'une modeste zone de loisir dédiée à l'accueil de camping-car et comprenant une aire de pique-nique, des panneaux informatifs et des animations d'été est envisagée.* ») et le projet en cours de réhabilitation de l'ancien café du Merlet, propriété communale, le conseil municipal valide l'inscription dans le futur PLU :

- de deux emplacements réservés qui pourraient être destinés à l'installation d'un nouvel exploitant agricole (lieu-dit Pergouet, parcelles à déterminer dans le secteur des parcelles F 189, F 190, F 191, et lieu-dit Champ Martin, parcelles à déterminer dans le secteur des parcelles G 1606, G 1218 en partie) ;

- d'un emplacement réservé, parcelles G 1606 et en partie G 1218, afin de faciliter l'accès à l'ancien café du Merlet propriété communale ;
- de deux emplacements réservés destinés à répondre aux objectifs de l'orientation n°1 du chapitre III du PADD, lieu-dit les Grands Prés, parcelles à déterminer dans le secteur des parcelles P numéros 1492, 1493, 149, 1505, 1506 et 1502.

2 – Affaires foncières

• Cession de parcelle communale. La parcelle B 398 (superficie 525 m²), lieu-dit Le Plan des Côtes, est devenue propriété communale par acte du 20 octobre 2021, par lequel Jacqueline Dupenloup la céda à la commune pour un euro symbolique. Cette parcelle a été mise par la commune à la disposition de la SEM Les Forces du Merlet pour la construction du bâtiment de la microcentrale éponyme. Le conseil municipal valide la cession de cette parcelle à la SEM Les Forces du Merlet » au prix de 10 euros le m².

• Suppression d'une servitude de passage. La mairie a été contactée par Thierry Jamen, propriétaire de la parcelle D 774, lieu-dit le Pied des Voûtes, qui intervient avec l'accord de Jean-Marc Jamen, propriétaire de la parcelle D 773, même lieu-dit. Sur les plans cadastraux, les parcelles D 773 et D 774 restent traversées par le tracé d'une servitude de passage à talon. Des courriers ont été échangés en 1990 entre Paulette Jamen, Pierre Jamen, et Jean-Paul Duhem d'une part, et la commune d'autre part, précisant les conditions dans lesquelles le chemin communal traversant le hameau du Pied des Voûtes et arrivant au four à pain (actuel Chemin de Champote) allait être élargi. Extrait du courrier du 5 février 1990 : « *Pour permettre la suppression de la servitude de passage qui traverse de part en part leurs*

propriétés, Pierre Jamen et Paulette Jamen consentent d'abandonner gratuitement une bande d'un mètre de large sur leurs limites amont, bande qui portera la largeur totale de la nouvelle route à 4 mètres. ». Attendu que les bâtiments sis sur les parcelles situées section D numéros 773, 774 et 1358 sont desservis par le Chemin de Champote et ne sont pas enclavés, que le four à pain peut être atteint par le chemin de Champote et n'est pas enclavé, le conseil municipal décide de supprimer cette servitude de passage à talon ainsi que son inscription cadastrale (frais d'acte à charge des particuliers demandeurs).

3 – Taxe de séjour

Le produit de la taxe de séjour est utilisé pour réaliser des dépenses destinées à favoriser l'attrait et la fréquentation touristique de la commune. Cette taxe est fixée pour toutes les catégories d'hébergement, même non présentes sur la commune. Elle est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés. Elle est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui ne sont pas domiciliées et ne possèdent pas de résidence dans la commune, à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe foncière sur le bâti. Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est perçue par personne et par nuitée de séjour, au réel, du premier jour des vacances de Noël au 31 mars puis du 15 juin au 31 août. Sont exemptés de la taxe de séjour les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 30 euros par jour. La taxe sera versée par les hébergeurs à la commune le 1^{er} octobre au plus tard pour la saison estivale et le 1^{er} mai au plus tard pour la saison hivernale. Le département de la Savoie, ayant institué

(Lire la suite page 25.)

Loups et activités d'élevage

(Suite de la page 23.)

des décennies entretenus, par le pastoralisme, une conduite de troupeau à l'air libre, en alpage mais aussi près des villages par de petits ou tout petits troupeaux, particulièrement vulnérables à la prédateur. Et là encore, le casse-tête des maires commence. La fermeture des espaces, parfois jusqu'aux portes des maisons, multiplie les risques d'incendie, favorise les avalanches sur les pentes herbeuses, étouffe la biodiversité avec l'introduction d'espèces dominantes. Pour le rôle qu'ils ont dans l'ouverture et l'aménagement de nos espaces, parce qu'ils sont parfois la seule activité économique de nos communes, nous ne voulons pas voir partir nos éleveurs ni nos bergers.

J'en arrive à une autre action indiquée dans le communiqué de presse du 18 septembre : simplifier les procédures de tir de défense des troupeaux, renforcer la louveterie. L'efficacité des tirs létaux fait débat. Ce n'est pas un débat qui peut se mener sur des ressentis, et nous apprécions qu'une vraie importance soit donnée à une approche scientifique, à l'échelle européenne, tant sur la viabilité de l'espèce canis lupus que sur son comportement et sur les méthodes les plus efficaces pour éviter les attaques. Nous apprécions que soit envisagée une adaptation du statut de l'espèce au niveau européen sur la base scientifique de son état de conservation.

Pour autant, nous tirons quelques certitudes de notre expérience de maires ruraux, exerçant notre fonction souvent dans des communes de montagne.

- Pour éloigner les loups des troupeaux, il faut bien plus que des colifichets, l'exemple cité plus avant dans mon propos le prouve. Il faut trancher très rapidement, à partir d'expériences passées ou présentes, sur l'opportunité du tir léthal, pour redonner aux loups la peur de l'Humain, et le tenir à distance des animaux d'élevage.

- Lorsqu'un homme, lorsqu'une femme, chargée de conduire un troupeau, chargée de le mener dans de bonnes conditions, chargée de produire une alimentation de qualité pour ses semblables, voit son outil de travail, ce à quoi il ou elle veille, harceler, massacer..., lorsque ce qu'il ou elle met en place pour le sauver échoue... comment voulez-vous qu'il ou elle n'ait pas le souhait de le défendre autrement ? c'est ce qui amène, dans cette Italie où l'on nous dit que tout va bien, à des centaines de loups braconnés par an. C'est ce que nous, élus de la République, ne voulons pas. Il est plus que temps que les lois évoluent, pour permettre la défense du pastoralisme, en France et en Europe, en pleine légalité. À cet égard, le renforcement de la louveterie est effectivement impératif. Dans notre département était née l'idée de voir se créer un statut des louvetiers, comparable à celui des pompiers volontaires. L'idée reste à explorer.

Jacqueline Dupenloup

(*) N. D. L. R. : Dans la vallée des Villards, entre le 26 juillet et 25 septembre, on aurait recensé une douzaine d'attaques. Seize bêtes auraient été tuées (14 ovins et 2 équins) au col du Glandon, en Boucherin, au Tépey, au Merlet, etc.

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Marttran

73130

SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.28.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenis

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epiere

SAMEDI : Saint-Avre

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

SAVOIE ENCHÈRES

Maître Jacques LAFAURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin- Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoir-encheres.fr

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 24.)

(1983 et 1993) une taxe de séjour additionnelle de 10% à la taxe de séjour, la commune de Saint-Alban procédera à son recouvrement pour le compte du département. À Saint-Alban, ses tarifs sont inchangés depuis 2019 (1^{er} janvier 2020). Le conseil municipal décide de les revoir comme suit, applicables au 1^{er} janvier 2024 :

- palaces et hôtels de tourisme 5 et 4 étoiles, résidences de tourisme 5 et 4 étoiles, meublés de tourisme 5 et 4 étoiles : part communale : 0,73 € ; part départementale : 0,07 € ; total : 0,80 € ;
- hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1, 2 et 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures : respectivement : 0,55 € ; 0,05 € ; 0,60 € ;
- pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à 1 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles, soit 0,80 €.

4 – Volontaire territorial en administration

Le volontariat territorial en administration (VTA) a pour objet de promouvoir les collectivités locales rurales auprès de jeunes talents diplômés d'au moins bac + 2 souhaitant effectuer une mission entre 12 et 18 mois au service du développement de territoires ruraux. Au sein de la collectivité locale, les jeunes volontaires valoriseront leurs compétences pour aider les territoires ruraux à mobiliser des financements du plan de relance ou à construire leurs projets de développement du territoire. De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités rurales est éligible. Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires s'engage à verser une subvention forfaitaire de 20 000 euros à la structure accueillante, dont 5 000 euros à reverser au volontaire pour ses dépenses d'installation. Le conseil municipal valide l'inscription de Saint-Alban dans ce dispositif pour 12 mois, afin de coordonner l'ingénierie de plusieurs projets communaux : adaptation de l'éclairage public aux nouveaux enjeux énergétiques ; révision du PLU, avec résolution de certains dossiers fonciers en suspens (procédure biens vacants sans maîtres) bloquant des projets d'aménagement ; réhabilitation de l'ancien café du Merlet, etc.

Les communes sans soutiens technique et juridique

Cet été Jacqueline Dupenloup a pris des arrêtés de péril sur deux bâtiments en ruines, un au Premier-Villard et un au Bessay (*lire page 26 le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 septembre 2023*). Pour l'un des bâtiments les propriétaires sont connus. Ils ont été alertés depuis plusieurs années, de multiples fois, sans résultat. Pour l'autre bâtiment, la succession n'est pas faite mais il y a des successeurs...

Des situations complexes pour les petites communes. Jacqueline Dupenloup : « Pour ces questions de biens déclarés sans maîtres, il faudrait que les communes soient assistées gratuitement par les services juridiques de l'État pour arriver à résoudre ces situations (...) sans courir après les avocats et les notaires qui n'en ont rien à faire parce que ce sont des petites affaires. Il faut qu'au niveau des préfectures, des sous-préfectures, ils soient capables de dire : « M. ou Mme le maire, dans ce cas-là, vous réglez le problème comme ça. » Parce que ça nous pourrit la vie. »

Pourtant on entend souvent les politiques dire qu'il faut donner du pouvoir au maire. Rien ne suit ? Jacqueline Dupenloup : « Si on ne m'assiste pas techniquement, me donner du pouvoir ne sert à rien ! Et il faut une aide technique et juridique qui soit gratuite. Or les services d'aide aux communes maintenant sont majoritairement payants. L'Agate c'est payant par exemple. Il traite tout mais certaines fois les réponses sont un peu sommaires. Avant il y avait des services qui dépendaient de l'État et qui conseillaient gratuitement les communes. Mais aujourd'hui c'est fini. Donc moi, si on me donne du pouvoir mais qu'on ne m'assiste pas techniquement ça ne sert à rien. »

Séance du 28 juillet 2023

Absents : Julie Henry, Valérie Laurot, Nicole Roche et Jean-Luc Pluyaud.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 16 juin 2023.

1 – Affaires foncières

Le conseil municipal approuve le lancement d'une consultation auprès de trois cabinets de géomètre-expert afin d'avancer sur les dossiers prioritaires et d'inclure si possible d'autres demandes à réaliser dans un second temps. En effet, plusieurs dossiers fonciers et/ou de voirie exigent l'intervention d'un géomètre-expert, parmi lesquels ceux concernant : la parcelle située section E numéro 1506 (mangée pour partie par le chemin communal sans qu'une régularisation n'ait été faite, nécessité pour la commune d'en acquérir l'emprise) ; les chemins de la Soujette, de Plan Mollard, de Pierre Plate, le passage du Noisetier, le passage des Antres et l'ancien chemin communal du hameau du Planchamp. Sachant que cette liste n'est pas exhaustive et qu'une étude plus globale serait nécessaire sur l'ensemble de la commune.

2 – Recours contentieux

Un recours contentieux (après un recours gracieux) a été déposé par Julien Favre-Taylaz le 6 mai 2023 contre le permis de construire (PC) que la commune a accordé à la SCI La Grange aux 7 Marmottes, représentée par Sébastien Vanel (réhabilitation d'une maison d'habitation et sa grange). M. Favre-Taylaz porte recours :

- sur le droit de vue qui n'est pas de nature à entacher d'irrégularité une décision d'urbanisme mais relève du code civil ;
- sur l'accès à cette maison déjà avant ce PC (l'autorisation d'urbanisme accordée comporte un article mentionnant que le bâtiment n'est pas accessible aux véhicules à moteur, pas plus que ne l'est la maison de M. Favre-Taylaz) ;
- sur les surfaces avant et après travaux, qui sont déclaratives ;
- sur le stationnement qui se pose pour chaque maison du hameau sauf rares exceptions.

La commune encourage les réhabilitations des bâtiments existants comme le recommandent les lois encadrant l'urbanisme et afin d'éviter d'avoir au fil des ans à multiplier les arrêtés de péril sur des bâtisses en état d'abandon. Aussi le conseil municipal autorise-t-il la commune à ester en justice dans ce dossier contentieux et à prendre si nécessaire appui de M^e Karen Duraz, avocate à Chambéry,

avec lequel la commune a conventionné.

3 – Débroussaillage

Des travaux d'entretien, nettoyage et débroussaillage à l'intérieur des hameaux et à leurs abords immédiats ont été menés en juillet 2023 sur toute la commune, afin de prévenir les risques d'incendie (*lire ci-dessous*). Ces travaux ont été menés par l'auto-entrepreneur Christophe Hémery, qui a été le moins et le mieux disant, après consultation de 5 entreprises. Le conseil municipal valide les tarifs de refacturation suivants aux particuliers : 0,30 € le m² pour le nettoyage des parcelles avec débroussailleuse (fil ou couteau) ; 260 euros la journée d'intervention de broyage ; 250 euros la préparation au broyage ; 250 euros l'évacuation de l'herbe

4 – Désignation

d'un référent déontologue

La loi du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Il est, à la demande de l'élu qui le sait, l'interlocuteur de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique concernant les déclar-

tions d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée. La charte de l'élu local repose sur sept engagements, lus lors de l'installation du conseil municipal de Saint-Alban élu le 15 mars 2020. Il appartient au conseil municipal de désigner un ou plusieurs référents déontologues des élus satisfaisant aux conditions précitées. Pour les élus de la commune deux noms sont proposés pour cette fonction : M. Gil Sonzogni, ancien président du tribunal de commerce de Chambéry, proposé par la 4C et le Syndicat du pays de Maurienne ; Mme Élise Untermaier-Kerléo, maître de conférence à l'université Jean-Moulin (Lyon 3), qui travaille sur la déontologie de la vie publique, proposé par le CGCT de la Savoie. Le conseil municipal désigne M. Gil Sonzogni (6 voix, Mme Untermaier-Kerléo obtenant une voix).

5 – Emplois territoriaux

- Le conseil municipal doit fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements

(*Lire la suite page 26.*)

DÉBROUSSAILLAGE À SAINT-ALBAN

Une action volontariste encourageante

À Saint-Alban, pour répondre à la crainte des habitants face aux risques d'incendie en période de grande sécheresse, la commune a monté une opération de débroussaillage à l'intérieur des hameaux et de leurs abords immédiats. Ces travaux ont été menés durant le mois de juillet. Les parcelles qui ont justifié d'une intervention étaient propriétés de la commune ou de particuliers. Les propriétaires privés ont été informés de cette démarche et ont eu le choix entre deux possibilités : effectuer eux-mêmes le nettoyage de leur parcelle ou faire intervenir l'entreprise retenue par la commune, qui a payé le prestataire pour la totalité de ses interventions et adressé aux propriétaires la facture de l'intervention correspondant à leur terrain.

La politique volontariste de la commune dans un domaine jugé difficile car il touche à la propriété privée, a donné des résultats encourageants. Jacqueline Dupenloup : « On a dû traiter entre 6 000 et 7 000 m². Première chose, c'est que les gens ne sont pas du tout indifférents au problème, et quand on leur dit qu'il faudrait entretenir, ils sont d'accord. Donc quand on dit : « Ils sont tous à se dire du mal les uns des autres, ils s'en foutent », c'est pas vrai. Sauf que ils n'ont plus les moyens de faire le travail notamment parce qu'ils sont âgés. Ça été du bon boulot. »

Mais comment entretenir ces parcelles nettoyées ? Jacqueline Dupenloup : « Soit on reprend ce système et on trouve une entreprise qui accepte de travailler quatre jours en mai et quatre jours en automne sur les hameaux et qui fasse que du débroussaillage et du nettoyage en acceptant de faire des factures personnelles aux gens, soit il faut un troupeau de chèvres. Mais encore faut-il que les gens acceptent d'avoir des bêtes près des maisons, que le patou aboie et qu'il y est du crottin et des mouches, etc. Il faut savoir ce qu'on veut. Aussi, comme il est difficile parfois de venir à l'intérieur des hameaux avec un troupeau, ça veut dire qu'il faut soit une entreprise soit des employés communaux et que les gens acceptent l'intervention de ces agents sur leur terrain et qu'on trouve un système pour la participation financière des gens parce que la commune ne peut pas tout prendre en charge. Ces choses-là, le débroussaillage, etc., vont se poser à l'avenir de façon dominante. »

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

(Suite de la page 25.)

de grade. Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe (permanent, 35 heures hebdomadaires) et de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe (en raison d'un avancement de grade possible), le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2023 : filière administrative, catégorie d'emploi C, ancien effectif : 0. Michel Donda ayant quitté la salle lors de l'examen de ce point, le conseil municipal adopte cette modification.

• La commune de Saint-Alban a adhéré, par convention, à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre par le centre de gestion de la Savoie pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2021, dans le cadre d'un dispositif expérimental. Le dispositif de MPO est destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges entre les agents territoriaux et leur employeur. Dans la pratique, il résulte des situations qui ont été soumises à la médiation au cours de la période expérimentale qu'une très large majorité de ces litiges a pu être résolue à l'amiable, sans coût pour les collectivités et dans des délais plus réduits que ceux habituellement nécessaires à la justice administrative. Cette démarche de médiation permet fréquemment de restaurer le dialogue et de régler les conflits. Le conseil municipal approuve cette convention d'adhésion à la MPO.

6 – Travaux

- Terrasse du *Triandou*. Suite à des demandes de devis auprès de trois entreprises et à réponse de deux d'entre elles (la 3^e ayant décliné l'offre faute de disponibilité dans son planning), la commission d'appel d'offres, ayant constaté que les prix des prestations comparables étaient équivalents, après consultation du gérant actuel de l'auberge sur les formes et matériaux proposés (sans indication de prix et les prestataires étant anonymés) propose de retenir l'offre de l'entreprise *Serge Darves-Blanc* pour un montant de 13 261,80 € TTC. Le conseil municipal valide ce choix (5 voix pour et 1 contre, *Vincent Darves-Blanc* ayant quitté la salle).
- Des sondages ont été faits dans le secteur du Mollaret (sommet du hameau du Premier-Villard) afin d'examiner l'intérêt d'un réseau drainant captant des eaux susceptibles de favoriser le phénomène d'érosion du ravin du Cray Blanc. Les résultats de ces investigations seront présentés par Olivier Renault (bureau d'études Antéa) avant toute décision.
- Travaux à prévoir : une planche détachée au *Triandou*, de la rouille sur le casque du poillu au monument aux morts, des entretiens de rambardes ; à signaler au maître d'œuvre de la réfection de la route du Planchamp des imperfections dans le travail 2022, et prévoir d'améliorer la sécurité (accotement) du passage entre le Chef-Lieu et l'entrée du Frêne...

Séance du
8 septembre 2023

Absents : Christophe Cirette (procuration à Nicole Roche), Vincent Darves-Blanc, Michel Donda, Valérie Laurot, Jean-Luc Pluyaud (procuration à Marc Clérin).

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 juillet 2023 est ensuite adopté.

1 – Affaires foncières

- Le conseil municipal décide d'acquérir à *Daniel Quézel-Ambrunaz* la parcelle située au Frêne, à l'intersection de la route communale du Bessay et de la route communale du Planchamp, cadastrée section N numéro 21 au prix de 12,50 € le m², frais d'acte à charge de la commune demanderesse. Cette parcelle présente un vrai intérêt dans une perspective d'aménagement futur (non encore envisagée) du virage à l'intersection des deux voies communales, virage difficile à négocier pour les camions ou engins divers.
- Le conseil est informé que *Catherine Marinosci*, propriétaires avec *Franco Marinosci* de la parcelle G 1234 sur laquelle est située sa maison, souhaite acquérir une petite partie de la parcelle G 1235, propriété communale sur laquelle est situé l'ancien café du Merlet (Chef-lieu). Compte tenu des démarches actuellement entreprises par la commune pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancien café du Merlet, le conseil municipal rejette cette demande d'acquisition.

• Arrêtés de péril

Jacqueline Dupenloup informe le conseil municipal qu'elle a saisi le tribunal administratif pour avis d'expert sur deux bâtiments.

1) Bâtiment situé sur la parcelle M 1141.

Cette maison (bâtiment agricole avec partie habitation) était propriété de Joseph Adolphe Frasson-Gorret (1896-1990), qui avait 7 sœurs et 3 frères. Les services fiscaux adressent les taxes à *M. Pierre-Alain Lapicorey*, seul héritier présumé connu, petit-fils d'Émile Frasson-Gorret, frère de Joseph Adolphe Frasson-Gorret. Les taxes sont impayées depuis plusieurs années. *M. Lapicorey* a été alerté sur l'état du bâtiment par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 juillet 2022, sans qu'il ne réponde. Il a été avisé le 23 août 2023 de la saisine du tribunal administratif pour expertise. Le rapport de cette expertise qui a eu lieu le 15 juillet 2022, les propriétaires ont commandé un rapport au BET

Incident au conseil municipal

de Saint-Alban

En préambule à l'examen de l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du 8 septembre dernier, on a appris que Jacqueline Dupenloup avait reçu, la veille, une lettre recommandée de *Vincent Darves-Blanc*, conseiller municipal, déclarant qu'il n'assumait plus les délégations qui lui avaient été attribuées au début du mandat (eau, assainissement, forêt et cimetière) suite à un désaccord sur les règles de fonctionnement en matière de choix des entreprises effectuant des travaux dans la commune, qui stipulent que lorsque le montant estimatif des travaux dépasse les 3 000 euros HT, l'élu chargé du suivi des dossiers doit solliciter 3 entreprises pour devis. *Vincent Darves-Blanc* estime que ce seuil doit être relevé.

Après un échange entre conseillers municipaux au sujet de ce désaccord, *Nicole Roche*, adjointe au maire chargée des finances, a demandé que soit jointe au compte rendu de la séance du 8 septembre du conseil municipal la déclaration suivante : « *J'ai fait l'objet d'un mail de dénigrement de mon activité de 1^{re} adjointe assorti d'attaques personnelles, adressé en mairie le 26 août 2023 par Vincent Darves-Blanc. Avec des propos irrespectueux, insultants, mensongers voire diffamatoires ; j'attends lors du premier conseil municipal qui suit l'incident des excuses au sein de cette instance.* » En l'absence de *Vincent Darves-Blanc*, *Nicole Roche* a déclaré ensuite : « *Je suis profondément désolée de l'instauration d'une situation de blocage provoquée par Vincent Darves Blanc suite à son refus de demander plusieurs devis et, ce, depuis le 19 juillet 2023. Je me réserve le droit de toute action en fonction de l'évolution de la situation et demande dès maintenant que le dossier complet soit transmis à Monsieur le sous-préfet.* »

Au cours de cette même séance du conseil municipal, Jacqueline Dupenloup a indiqué « *que le dossier (avait) déjà été transmis en sous-préfecture pour expertise (des) règles de fonctionnement, que Nicole Roche, adjointe d'une rigueur irréprochable, (subissait) un véritable préjudice moral, et que s'il (étais) tout à fait regrettable pour la commune de Saint-Alban de perdre la compétence d'un jeune conseiller municipal, elle ne (pouvait) dans ces conditions que prendre acte de son abandon de délégations.* ». Le 21 septembre, *M. Kevin Povéda*, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, a fait savoir à Jacqueline Dupenloup « *que les services consultés (Direction de la citoyenneté et de la légalité et Direction départementale des finances publiques) (avaient) confirmé la qualité (des) règles de fonctionnement (de la commune de Saint-Alban) et leur conformité à la réglementation.* »

■ BRÈVES

► **CAFÉ DU MERLET.** C'est l'architecte ADG Dominique Giffon (La Motte-Servolex) qui a été retenu pour le projet de transformation du café du Merlet. Le montant prévisionnel des travaux serait de 900 000 euros HT et le forfait de rémunération provisoire de 94 500 euros HT. Il y avait 3 autres candidats : l'Atelier Ligne C (Saint-Baldoph), l'agence *Ankha* (Chambéry, Strasbourg) et *Nicolas Pelissier Conseil* (Chambéry). Le cabinet ADG était « *le moins disant et le mieux disant techniquement* ». Le marché devait être signé dans la première quinzaine d'octobre. Dominique Giffon va travailler en collaboration avec la commune qui souhaite, dans l'écurie du bâtiment, une salle de rangement, au rez-de-chaussée (au niveau de la route), une salle d'animation de 70 m² et une salle de rangement de 30 m², et, à l'étage, 2 appartements locatifs (pas touristiques). La livraison de ce projet est prévue pour le début 2026 « *afin de ne pas laisser ce dossier inachevé aux prochains élus.* »

► **PARCOURS DE TRAIL** Le 2 octobre, une réunion a eu lieu entre l'ONF, l'ACCA de Saint-Alban, la technicienne activités de pleine nature du Sivav, en présence de Jean-Marc Bordas, Jacqueline Dupenloup, Cédric Émieux et Nathalie Darves-Blanc pour discuter des circuits trail de la vallée des Villards et en particulier d'un tracé qui serait passé dans la forêt domaniale de Miolan, jusqu'aux crêtes du Truc, pour redescendre dans la domaniale de Saint-Colomban. Ce tracé trail ne sera pas balisé en circuit, l'ONF n'envisageant pas de faire l'entretien du sentier dans la forêt domaniale avant le 15 août et les chasseurs de Saint-Alban, qui lui louent la chasse (12 500 euros par an), ne souhaitant pas que des coureurs dérangent les bêtes. Pour autant, les sentiers seront ouverts et balisés pour les randonneurs pédestres classiques.

le 1^{er} septembre portant mention d'un péril imminent généralisé avec prescription d'araselement au niveau haut du rez-de-jardin, le maire a pris le 7 septembre 2023 un arrêté de mise en sécurité – procédure urgente sur ce bâtiment.

2) Bâtiment situé sur la parcelle E 417.

Ce bâtiment agricole est propriété pour une moitié de *Régine Cathala*, née Frasson-Gaillard et *Thierry Frasson-Gaillard* et pour l'autre moitié de *Laurent et Christine Salembien*. Les propriétaires ont été alertés une première fois en 2007 avec un premier rapport d'expertise qui mentionnait : « *pas de notion de date prévisible de sinistre* » mais préconisait que « *toute mesure adaptée soit prise pour assurer la sécurité du bâti et des occupants* ». Alertés sur l'état du bâtiment par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 juillet 2022, les propriétaires ont commandé un rapport au BET

Fontaine qui conseille (après sa visite en août 2022) des travaux structurels au printemps 2023. Aucun travail structurel n'ayant été engagé sur le bâtiment depuis, les propriétaires ont été avisés le 23 août 2023 de la saisine du tribunal administratif pour expertise. Le rapport de cette expertise qui a eu lieu le 1^{er} septembre portant mention d'un péril imminent généralisé avec prescription d'araselement du bâtiment à 1 ou 2 mètres de haut, le maire a pris le 7 septembre 2023 un arrêté de mise en sécurité – procédure urgente sur ce bâtiment.

Enfin, le conseil municipal est informé que les propriétaires de ce bâtiment proposent d'en faire donation à la commune. Considérant les frais de déconstruction du dit bâtiment, le conseil municipal suspend sa réponse et décide que cette réponse sera déterminée en fonction des possibilités d'ac-

(Lire la suite page 27.)

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

(Suite de la page 26.)

querir dans des conditions favorables pour la commune d'autres parcelles de terrain appartenant aux propriétaires de ce bâtiment et qui ont un intérêt d'utilité publique.

2 - Murs du cimetière

(Lire ci-dessous.)

3 - Route du Planchamp (2^e tranche)

Une seule entreprise (l'entreprise Eiffage, Gilly-sur-Isère) a répondu à l'appel d'offres (une seconde entreprise s'étant excusée de ne pouvoir tenir les délais). L'offre d'Eiffage ayant été vérifiée par le maître d'œuvre (M. Muggeo, société Verdis) et son montant s'inscrivant dans l'estimation faite par ses soins, le conseil municipal valide l'engagement de l'entreprise Eiffage (pour 75 595 euros HT, auxquels s'ajoutent 6 577 euros HT pour une tranche optionnelle au Premier-Villard et au Frêne).

4 - Taxe d'habitation

(résidences secondaires)

Suite au décret du 25 août 2023, et à partir du 1^{er} janvier 2024, la commune de Saint-Alban pourra instituer une majoration de taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Son taux, compris entre 5 % et 60 %, s'applique sur la part de la cotisation de TH sur ces habitations revenant à la commune. Considérant que le taux communal de TH est resté bloqué depuis plus de 20 années et qu'il est très bas (0,42 %), considérant que sa faiblesse

même peut conduire des habitants vivant dans la commune la majorité de l'année à s'y déclarer en résidence secondaire et que le conseil municipal peut par une mesure symbolique les inciter à une déclaration plus conforme à la réalité ; considérant enfin que les cessions de propriétés bâties sont majoritairement destinées à de l'habitat en résidence secondaire, avec une hausse conséquente des prix de cession, et qu'il convient d'être vigilant sur la possibilité pour les jeunes souhaitant vivre dans la vallée des Villards d'accéder à la propriété, le conseil municipal décide d'instaurer une majoration de la TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et la fixe à 10 % (7 voix pour une contre qui était pour le taux de 60 %).

5 - Questions diverses

- Le conseil municipal valide le versement à la commune de Saint-Colomban des sommes dues au titre du 1^{er} semestre 2023 des annuités d'emprunts contractés par l'ex-CCVG et transférés à la commune de Saint-Colomban (40 485,74 € en capital et 4 164,19 € en intérêts).
- Présentation de l'avis de la paysagiste d'État sur les zones d'urbanisation potentielle dans le cadre de la révision du PLU.
- Taxe de séjour. Suite à une remarque de la sous-préfecture, la taxe de séjour pour les terrains de camping et de caravanning classés de 1 à 5 étoiles est de 0,20 €, 0,02 € et à 0,22 €.

CIMETIÈRE DE SAINT-ALBAN

Des travaux importants

à entreprendre

L'extension du cimetière comprend 6 murs de soutènement en rondins bois. De dix ans d'âge, ces murs ont lâché. Ils présentent chacun d'importantes faiblesses, deux d'entre eux entraînant des effondrements des voies d'accès, et les escaliers figurant à gauche du plan de récolelement sont eux aussi défectueux. Il est aussi nécessaire d'effectuer des travaux de maçonnerie sur les murs du plus grand des anciens cimetières (cimetière dit des cyprès).

La commune a cherché avec le maître d'œuvre ce qui pourrait être fait pour les réparer et, selon Jacqueline Dupenloup, « c'est un coup entre 500 et 600 000 euros. Et il n'y pas de recours possible car l'entreprise ayant été considérée comme une entreprise paysagiste, il n'y avait pas de dommage ouvrage... »

Le 8 septembre dernier, le conseil municipal a pris connaissance des propositions du maître d'œuvre pour la reprise de ces murs de soutènement et l'a mandaté pour une consultation comprenant « la réfection des murs 1, 3 et 5 en technique « murs en L », et la réfection des murs 2, 4 et 6 en technique « gabions », et pour vérifier si un étalement de ces travaux sur 2 exercices budgétaires (en 2024, murs 1, 3 et 5, en 2025, murs 2, 4 et 6) est techniquement possible. »

SAINT-COLOMBAN

Séance du 30 juin 2023

Absentes : Élodie Maréchal et Dominique Metz (procuration à Marie-Thérèse Ledain).

Avant d'aborder l'ordre du jour, le service départemental d'incendie et de secours présente le volet financier du projet de construction d'un centre de secours à Saint-Jean-de-Maurienne (lire Le Petit Villarin numéro 204, juin 2023). Puis le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du conseil du 31 mars 2023.

1 - Décisions modificatives budgétaires

Les remboursements d'em-

prunts attachés à l'exercice 2022 sur 2023 et la prise en charge des dépenses liées aux modifications du PLU sur une opération budgétaire dédiée, impliquent des décisions modificatives en dépenses (fonctionnement et d'investissement). Aussi le conseil municipal accepte-t-il de transférer (budget général) en fonctionnement 3 000 euros du chapitre dépenses imprévues au chapitre intérêts de dette. En investissement, il accepte de transférer 9 500 euros du chapitre dépenses imprévues comme suit : 6 500 euros affectés au chapitre capital de dette et 3 000 euros au chapitre documents d'urbanisme. Dans le budget des gîtes, le conseil municipal accepte de transférer 25 euros du compte 605 au compte 6711.

2 - Taxe d'aménagement

Le conseil municipal porte à 4 % (le taux maximal possible pour une commune est de 5 %) le taux de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2024. Ce taux, qui était depuis environ 10 ans et jusqu'à présent de 3 %, permet de prélever une taxe sur les permis de construire pour servir l'évolution urbanistique de la commune (réseaux, etc.).

3 - Domaine skiable

- Grille tarifaire des remontées mécaniques pour l'hiver 2023-2024 (lire ci-dessous).
- Travaux. SSDS a présenté à la commune un ensemble de travaux à effectuer (essentiellement sur les remontées mécaniques) avant la saison

(Lire la suite page 28.)

Forfaits de ski 2023-2024 :

12 % de hausse sur l'ensemble des Sybelles

Le forfait saison Sybelles pour les adultes (1 404 euros, soit + 12 % par rapport à la saison dernière) sera vendu avec 50 % de réduction (soit 702 euros) s'il est acheté avant le 1^{er} décembre prochain. (Le même forfait valable pour l'hiver 2023-2024 et l'été 2024 est à 1 645 euros, 822,50 € avant le 1^{er} décembre.) Pour les enfants de 4 à 12 ans ce forfait est à 1 135 euros (682,50 € avant le 1^{er} décembre, soit + 31 %) et à 1 501 euros (750,50 €, soit + 33 %) pour les seniors de 65 ans à 74 ans inclus. Il est gratuit pour les enfants (jusqu'à 4 ans, l'an passé jusqu'à 5 ans) et les seniors (plus de 75 ans). Les détenteurs d'un forfait saison 2022-2023 bénéficieront d'une remise supplémentaire de 50 euros exclusivement sur le site Internet de Sybelles.ski.

Pour les adultes, les forfaits 4 heures, 1 journée et 6 jours coûteront respectivement 49,90 €, 56,40 € et 282 euros soit une augmentation de 12 %. Pour les autres forfaits se renseigner auprès des caisses ou sur le site Internet des Sybelles.

Le forfait « évolution » de Saint-Colomban augmentera également de 12 %, soit 41,50 € pour 4 heures et 47 euros pour la journée. Même augmentation pour le forfait « initiation » 4 heures (16,70 €). Le forfait « initiation » 1 journée diminuera lui de 20 % (18,90 €). Le forfait « promotion » du samedi sera à 28 euros.

À la réunion du conseil municipal qui a débattu de cette grille tarifaire (30 juin 2023), on a appris que « *compte tenu de la faible ouverture du téléski de Rogemont lors de l'hiver 2022-2023, le téléski de l'Ormet serait inclus dans le forfait « initiation »* ». Répondant à Marie-Thérèse Ledain qui demandait la raison de la « *faible ouverture* » de ce téléski, il a été précisé que « *le quota d'eau utilisée pour produire de la neige de culture, et enneiger ce secteur, était épuisé et que le personnel n'était pas assez nombreux (problèmes de recrutement comme dans quasiment tous les secteurs d'activité) pour assurer une meilleure exploitation* ».

Si Cédric Émieux s'est félicité de l'inclusion du téléski de l'Ormet dans le forfait « initiation », Valérie Favre-Teylaz, elle, soulignant « *la difficulté de la piste de l'Ormet* », a émis des « *réserves sur son inclusion dans un forfait plutôt destiné aux débutants* ».

À Marie-Thérèse Ledain qui a relevé l'aug-

mentation de 12 % de la plupart des forfaits, il a été répondu que le maintien « *du statu quo (tarifaire) risquerait d'entraîner à terme une augmentation de la participation communale* » en accroissant le déficit d'exploitation. Finalement les tarifs proposés par SSDS régie intéressée de Saint-Colomban ont été adoptés par le conseil municipal (une voix contre : Marie-Thérèse Ledain).

Pour les élèves de l'école intercommunale des Villards, les forfaits (qui sont payés par les communes) seront à 284 euros (+ 9 %). L'école devra recruter un moniteur supplémentaire (3 au lieu de 2) l'institutrice ne pouvant cette année accompagner les enfants sur les pistes.

SSDS SAINT-COLOMBAN

Changement de directeur

Depuis la mi-juillet, Gilles Choupin est directeur opérationnel de SSDS régie intéressée de Saint-Colomban en remplacement de Benoît Rebuffel qui a rejoint Val d'Isère. Dans le même temps, Marek Fleuri devient chef d'exploitation.

Gilles Choupin habite dans un petit hameau du village de Venosc (*), dans la vallée du Vénéon. « *J'ai commencé ma carrière professionnelle comme éducateur sportif avec la création notamment d'une entreprise (Maison des guides et des accompagnateurs, type bureau des guides) dans le massif des Bauges. Suite à une blessure, je me suis reconvertis comme technicien en remontées mécaniques et pisteur-sauveteur, puis comme chef d'exploitation, toujours dans le massif des Bauges, avant d'occuper des postes à responsabilité, de type directeur technique ou adjoint au directeur dans des grandes stations ou, pour finir, formateur référent à l'AFPA sur les formations de technicien d'exploitation et de maintenance en remontées mécaniques. Désireux de retourner en station, me voilà à SSDS depuis quasiment deux ans.* »

(*) Depuis le 1^{er} janvier 2017, Venosc est l'une des deux communes déléguées, avec Mont-de-Lans, composant la commune nouvelle Les Deux Alpes.

Comptes rendus des conseils

Saint-Colomban

(Suite de la page 27.)

2023-2024 pour un montant estimé à 167 288,41 euros. L'examen de la liste proposée permet également de vérifier la conformité des travaux afin d'éviter des irrégularités comme celles constatées lors du contrôle de gestion réalisé par la Chambre régionale des comptes à Albiez. Le conseil municipal accepte ces travaux qui permettront de continuer à exploiter les installations existantes à minima.

4 – Tarifs de location des salles communales

Christian Frasson-Botton, adjoint au maire de Saint-Colomban, indique que les tarifs de location actuels des salles communales datent du 16 mai 2014. Depuis, l'inflation a atteint 12 %, et des investissements ont été réalisés (par exemple dans la salle des fêtes : achat d'un four, d'un lave-vaisselle, renouvellement de tables). Ces recettes alimentant les caisses communales, il est donc proposé une augmentation de 30 %, qui serait applicable au 1^{er} septembre 2023, les nouveaux tarifs restant inférieurs à ceux pratiqués par les autres communes de la 4C. Bernard Wyns demande comment est géré l'entretien des salles (réponse : les salles doivent être rendues propres car elles sont données propres). Cédric Émieux demande pourquoi il existe un tarif applicable aux associations appartenant au périmètre de la 4C (réponse : ce tarif n'est pas appliqué car il ne fait l'objet d'aucune demande).

Stéphanie Lafaurie insiste sur le fait qu'il faut absolument faire un état des lieux : le problème est de savoir à qui est dévolue cette charge. Elle pointe également le problème que peut poser la location multiple d'une salle lors des fermetures du secrétariat de mairie les jours fériés et weekends : comment transmettre les clés et consignes ? Claude Aimé répond qu'une procédure est déjà mise en place avec un système de boîte à clés. Le conseil municipal adopte l'augmentation proposée.

5 – Plan local d'urbanisme

Suite à l'enquête publique réalisée du 9 mai au 9 juin 2023, le commissaire-enquêteur a rendu des conclusions favorables à l'ouverture de la zone du camping municipal à la création d'habitations légères de loisir, et à la modification de zone pour construction d'un bâtiment agricole au Châtelet. Le conseil municipal approuve donc la modification de droit commun n° 1 du PLU.

6 – Demandes de subventions

- Travaux sylvicoles. Pierre-Yves Bonnivard indique au conseil municipal que les travaux prévus pour l'année 2023 en forêt communale peuvent bénéficier d'une prise en charge de 50 % dans le cadre du programme Sylv'Actes, soit 1 633,28 euros sur un total de 3 266,56 euros. Le conseil municipal autorise le maire à solliciter l'aide présentée.
- Patrimoine. Stéphanie Lafaurie, conseillère municipale, indique qu'un tableau de la chapelle des Roches (intitulé tantôt *Vierge à l'Enfant*, tantôt *Saint-Colomban et Saint-Roch*) est en péril. Son intérêt réside dans le fait qu'il s'agit d'une représentation de Saint-Colomban à Saint-Colomban-des-Villards. Inscrit au titre des monuments historiques, il doit donc être traité par un restaurateur agréé. Six d'entre eux ont été contactés et deux ont répondu. Le coût de restauration serait compris entre 13 000 à 14 000 euros pour l'un et de 17 000 euros pour l'autre. Le taux de subvention espéré est de 35 à 40 %. Le conseil municipal décide, dans un premier temps, de solliciter les aides possibles, la décision de restaurer ou non ce tableau sera prise ultérieurement en fonction des réponses obtenues. Bernard Wyns indique connaître une restauratrice qui serait peut-être intéressée par le travail, il faudrait dans ce cas la loger. Stéphanie Lafaurie répond que le tableau sera emporté par le restaurateur pour un travail en atelier.

7 – Questions diverses

- École. Pierre-Yves Bonnivard indique que le conseil d'école s'est réuni à la suite de la de-

mande d'ouverture de classe supplémentaire qui avait été faite : la réponse a été qu'un point serait fait à la rentrée. S'il n'y a pas de création de deuxième classe, l'embauche d'une personne en service civique pourrait être envisagée pour s'occuper des plus petits.

- Eau et assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions de la loi NOTRe l'eau et l'assainissement sont inscrits parmi les compétences obligatoires des communautés de communes. Leur transfert aux communautés de communes est prévu au 1^{er} janvier 2026. La proposition de loi abrogeant ces dispositions devait être étudiée le 8 juin courant mais cette étude a été repoussée. Le conseil municipal s'oppose au transfert obligatoire de ces compétences et approuve la motion prise par la 4C pour les maintenir au nombre des compétences optionnelles des communautés de communes. Un transfert implique une harmonisation de la gestion et donc des tarifs et la prise de décisions par ladite communauté de communes au sujet des réseaux.

- Déclaration d'intention d'aliéner. Le conseil municipal refuse d'appliquer son droit de préemption sur une transaction (vente d'un appartement de 55,52 m², d'une cave et d'un garage sur les parcelles situées section H numéros 1 325, 1 462 et 1 511 au Mollaret, à La Pierre, pour un montant de 170 570 euros) entre la SARL Saincobel (vendeuse) et Mme Josiane Lelouard (acheteuse).
- Suite au projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux du Chef-Lieu afin d'optimiser l'utilisation des locaux concernés, une commission de réflexion intitulée Fonctionnalité et rénovation énergétique des bâtiments communaux est créée. Elle comprend Claude Aimé, Christine Reffet, Christian Frasson-Botton, Stéphanie Lafaurie et Marie-Thérèse Ledain. Parmi les administrés Martine Paret-Dauphin manifeste son intérêt.
- Les clés du garage loué à l'OPAC de Savoie par la commune ont été rendues. Plusieurs personnes étaient intéressées par la location de ce local qui a été cédé à bail à un agriculteur local pour y entreposer du matériel.

mande d'ouverture de classe supplémentaire qui avait été faite : la réponse a été qu'un point serait fait à la rentrée. S'il n'y a pas de création de deuxième classe, l'embauche d'une personne en service civique pourrait être envisagée pour s'occuper des plus petits.

- Terrains au front de neige. Le résultat de l'action en justice menée par Thierry Badin a été rendu au printemps : le droit de préemption de la commune a été confirmé. Monsieur Badin a fait appel de cette décision.

- Chasse. La Fédération départementale des chasseurs de Savoie propose une opération de coupe d'arcosses sur la parcelle communale cadastrée Y 568 (secteur de Cuinat, en Beliard) pour favoriser la nidification du petit gibier, notamment du coq de bruyère. Une opération de ce type aux résultats probants avait été réalisée en 2019. Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge 80 % des dépenses et la Fédération des chasseurs les 20 % restants. Le conseil municipal autorise à l'unanimité cette intervention.

En fin de réunion, Brigitte Maurino demande le prix à la journée du forfait « initiation » (réponse : 18,90 €) et si l'ESF a été consultée par rapport à l'ouverture du téléski de Rogement (réponse : oui). Elle demande si des informations seront données à propos du projet de téléporté par rapport à l'annulation du SCoT. Pierre-Yves Bonnivard lui répond que des informations seront prochainement données dans *Le Petit Villarin* (numéro 204, juin 2023). L'annulation du SCoT ne touche pas le projet mais il faut être prudent vis-à-vis des recours possibles. À propos des ventes à Goélia elle demande à quel stade en est le renouvellement du contrat. Pierre-Yves Bonnivard lui répond que le futur contrat de bail est en bonne voie. De son côté Jean-Jacques Tronel préconise de ne pas louer une salle communale à des personnes différentes en cas de jour férié empêchant la transmission des clés par le secrétariat de mairie. Claude Aimé répond que l'intérêt de la commune est de louer afin d'accroître ses recettes. Jean-Jacques Tronel soulève la question de bris éventuel de matériel. Pierre-Yves Bonnivard récapitule les derniers épisodes de ce type, qui restent très rares. Brigitte Maurino pense que les horaires sont parfois compliqués à concilier.

Jean-Jacques Tronel suggère de contacter TF1 pour promouvoir le commerce de proximité. Ce sera fait.

2 – Domaine skiable

- Projet de téléporté. Dans le cadre du projet de téléporté le conseil municipal valide deux études. La première est un complément de l'étude environnementale car une espèce de papillon protégé, l'azuré du serpolet, a été repérée. L'étude complémentaire proposée par MDP s'élève à 3 360 euros TTC. Il conviendrait, afin de ne pas perdre de temps, de lancer cette étude immédiatement car elle doit se dérouler sur quatre saisons, avec une période prépondérante en juillet-août. La seconde concerne l'enneigement. L'étude Climsnow est réalisée par un groupement constitué par Météo France, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et Dianeige. Le domaine des Sybelles, par l'intermédiaire de Sybelles.ski, a demandé à chacune des stations son intérêt pour cette étude et engagé le processus en l'absence de réponse de Saint-Colomban début juillet. En

(Lire la suite page 29.)

Séance du
28 juillet 2023

Absents : Élodie Maréchal et Bernard Wyns.

Sans remarque de la part des conseillers municipaux, le compte rendu de la réunion du 30 juin 2023 est adopté.

1 – Décisions

budgetaires modificatives

Les dépenses liées à la création de réseaux à Lachal, à des travaux dans l'église et la prise en charge de factures liées aux modifications du plan local d'urbanisme sur une opération budgétaire dédiée (décision de rémunération du commissaire-enquêteur du tribunal administratif en date du 6 juillet courant) impliquent le transfert de 14 000 euros (dépenses imprévues d'investissement) comme suit : 6 500 euros au chapitre capital de la dette et 3 000 euros à l'opération documents d'urbanisme. Il est rappelé qu'en cas d'autorisation d'urbanisme les réseaux doivent être amenés par la collectivité en limite de propriété. Les travaux sur la propriété sont ensuite à charge du propriétaire.

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05


Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15


Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Epicerie et Compagnie
Epicerie - dépôt de pain - produit régional - grignoteries
Wifi gratuite - livres et magazines à disposition - salon de thé
Le Comberousse - St Colomban
Tél. : +33 (0)6 01 77 74 58
Web : <http://epicerieetcie.fr>
Mail : mail@epicerieetcie.fr

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 28.)

effet, à Saint-Colomban le délégué ne peut engager de dépenses de ce type, sans l'aval de la commune. L'offre de base est de 25 000 euros HT et quatre options de 2 500 euros chacune sont proposées. L'avis de Sybelles.Ski et de SSDS est de lancer tout de suite l'étude sur l'offre de base. Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes encourage à réaliser l'étude et pourrait, selon le conseiller régional Fabrice Pannekoucke, apporter une aide financière. La prospective de cette étude s'étend jusqu'à l'année 2100. Cédric Émieux demande s'il est possible de concilier un démarrage rapide de l'étude et le bénéfice d'aide(s) : il ne faut pas compter dessus puis se les voir refuser (réponse : il est possible de signer le devis mais attendre les décisions à ce propos avant de concrétiser la commande).

Cédric Émieux demande également à quelle date sera remise l'étude économique et financière : le pré-rapport ne devrait pas être rendu fin septembre comme prévu car les recherches de données et demandes complémentaires sont importantes. Cédric Émieux demande enfin si l'étude Climsnow a une influence sur l'étude économique (réponse : non, car l'étude Climsnow considère la totalité du territoire de la commune et non uniquement le domaine skiable).

Dominique Metz demande dans quelle mesure le résultat de l'étude guidera le choix de l'assemblée délibérante pour la concrétisation du projet : Christian Frasson-Botton lui répond que les éléments scientifiques fournis influent sur les décisions des établissements bancaires et autres financeurs qui sont demandeurs de l'étude. Cédric Émieux en déduit qu'il n'y a donc pas de débat.

Le conseil municipal décide de lancer ces deux études.

- Travaux 2023-2024. Lors des travaux validés par le conseil municipal le 30 juin 2023, le personnel de SSDS

régie intéressée de Saint-Colomban a constaté une usure de l'arbre de la poulie du télé-siège de l'Ormet. Le coût du remplacement de cette pièce est estimé entre 60 000 à 70 000 euros. Ces travaux étant nécessaires au bon fonctionnement de cette remontée mécanique pour la saison 2023-2024, Pierre-Yves Bonnivard indique avoir demandé à SSDS un montant équivalent d'économies. Par ailleurs, les travaux sur le réducteur du téléski de Bellard sont estimés avec une plus-value de 5 000 euros. Le conseil municipal autorise la réalisation de ces travaux. Claude Aimé demande où en est le dossier de la dameuse. Réponse : un appel d'offres avec date limite au 15 septembre 2023 a été lancé mi-juillet pour son remplacement. Le dossier est dans les mains des assurances. (N.D.L.R. : la dameuse a été enlevée le 9 août 2023, lire page 18).

3 – Employés territoriaux

La médiation préalable en cas de conflit entre un agent de la fonction publique territoriale et son employeur est une mission obligatoire des centres de gestion. Afin de l'assurer ces derniers doivent avoir contractualisé avec les collectivités territoriales. L'organisme du département de Savoie propose donc une convention d'adhésion avec une dépense sur une base de 50 euros par heure passée, car la collectivité lui est affiliée. La participation est donc prélevée sur la cotisation additionnelle. Le conseil municipal accepte cette convention.

4 – Déclarations

d'intention d'aliéner

Le conseil municipal refuse d'appliquer son droit de préemption urbain sur les transactions suivantes :

- vente d'un ensemble de parcelles agricoles à Lachenal, le long du Glandon et en alpage (12 ha 76 a 27 ca dont la parcelle F 450 de 54 m² située en zone urbaine à Lachenal, pour 8 014,02 € l'ensemble) entre Élisabeth Tardy (vendeuse) et Frédéric Galle (acquéreur) ;

• vente des parcelles situées section H numéros 1 325, 1 462 et 1 511 au Mollaret (La Pierre) comprenant un appartement, un casier à ski et une place de parking (162 000 euros) entre la SARL Saincobel (vendeuse) et M. et Mme Elias Chehade ;

- vente des parcelles situées section H numéros 1 325, 1 462 et 1 511 au Mollaret (La Pierre) comprenant un appartement (36,83 m²), un casier à ski et une place de parking (108 688 euros) entre la SARL Saincobel (vendeuse) et Dominique Deroux (acquéreur). Cédric Émieux demande combien d'appartements restent à vendre. Selon que l'on considère les appartements soumis à bail ou non il en reste un ou n'en reste pas car dix ont déjà été vendus sur un maximum de douze ou treize. Il est indiqué que 25 % maximum des appartements peuvent être vendus hors bail. Cédric

Émieux demande s'il est possible d'obtenir ces informations, intéressantes. La demande a été effectuée auprès de l'office notarial chargé du dossier et la société Saincobel indique, pendant la réunion, par message, que la transmission des renseignements sera faite par le notaire.

5 – Question diverse

Le conseil municipal accepte de doter en lots : l'office de tourisme pour son loto (séjour en gîte communal pour quatre personnes pour l'été 2024) et l'Association des Villarins et Amis des Villards pour sa tombola lors de la fête du pain (un séjour en gîte communal pour quatre personnes pour l'été 2024). Par ailleurs, l'association organisatrice des Six jours de pétanque fait face à de nombreuses demandes d'inscriptions pour le cinquantième anniversaire de l'événement. Elle a donc limité ces dernières à 40 équipes. Trois

lieux de jeux sont mis à disposition par la commune : les terrains du Chef-Lieu, le parking jouxtant l'ancien cimetière et le boulodrome du Martinan si nécessaire.

En fin de réunion, Gérard Mugnier demande s'il est possible de réaliser des coupes de bois à Valmaure sur le même modèle de ce qui a été fait à Lachal. Réponse : non car les propriétaires n'ont pas donné leur accord. De son côté Claude Gauterin demande ce qui est prévu après l'arrêt de l'activité de l'association Épicerie & compagnie pour le commerce du Prin. Pierre-Yves Bonnivard rappelle qu'un appel à projets a été lancé avec date limite au 15 septembre 2023, avec trois seules conditions : la fourniture de pain, un commerce d'alimentation de première nécessité et une ouverture à l'année et non uniquement été/hiver.

■ BRÈVES

► **ÉCOLE.** À la rentrée de septembre l'école a accueilli 18 élèves, un effectif stable par rapport à celui de l'an passé avec 7 maternelles, 4 CP, 1 CE1, 3 CE2, 2 CM1, 1 CM2. Un élève intégrera l'école en hiver (enfant de saisonnière). L'école n'ayant pas obtenu un 3^e poste, et compte tenu de l'importance des enfants en maternelle et en CP, Julie Mermoz, institutrice, a demandé un emploi civique... Durant l'année scolaire, Julie Mermoz a l'intention de travailler sur le thème de l'espace, et pour cela elle animerait un sentier villarin qui pourrait être la piste de l'eau qui court sur les deux communes. Pour la garderie périscolaire, son fonctionnement est maintenu avec Céline Mangano, Margot Cartier-Batteson, et Claire Martin-Cocher en renfort pour la cantine. Il y a un an (rentrée 2022) la possibilité d'élargir l'accueil périscolaire au mercredi s'était posée. Il avait été décidé de consulter les parents pour savoir combien d'entre eux s'engageraient à utiliser ce service pour leurs enfants. Depuis, ce dossier n'aurait pas avancé.

► **ASSOCIATIONS DE SAINT-COLOMBAN.** Le conseil municipal de Saint-Colomban (29 septembre) a alloué les subventions suivantes pour 2023 : l'Amicale des pêcheurs de l'Arc, 150 euros ; l'association La Fine équipe, 380 euros ; l'association Les Villards, patrimoine et culture, 1 055 euros ; l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, 1 285 euros ; Maurienne escalade, 75 euros ; l'association Réglumatous, 200 euros ; l'association Notre Clocher, 755 euros ; l'Association foncière pastorale intercommunale, une journée de pelle mécanique utilisée par la commune de Saint-Colomban pour des travaux dans le périmètre de l'AFP.

► **PARCOURS SANTÉ.** À la réunion du bilan de l'été, un intervenant a rapporté que le parcours santé était par endroit « très dégradé » et qu'il « commençait à y avoir un gros problème de sécurité ». En changeant constamment de lit, depuis 2 ans, le Glandon a gri-

gnoté la berge et s'est rapproché de 3 ou 4 mètres des premiers parcours et de l'un des modules. Plusieurs gros arbres ont été déracinés et sont tombés, dégagés par les employés communaux. Selon la mairie de Saint-Colomban : « *Le module menacé n'est pas fermé mais on surveille le secteur.* »

► **AIRE DE LOISIR DU CLOS.** La commune a décidé d'abattre les frênes atteint de la chalarose, qui sont secs ou sur le point de l'être. Soit plusieurs dizaines autour du plan d'eau, le long du chemin de la passerelle de Champ Rey et du parcours santé. Les branches seront évacuées ou broyées. Cette opération a été confiée à Quentin Girard, le seul des 3 professionnels contactés à respecter le cahier des charges qui imposait d'effectuer ces coupes durant les mois d'octobre et de novembre pendant que le snack est fermé, mais pas les week-ends, ni à la Toussaint, pour ne pas gêner l'accès au site. Pour cette sécurisation de l'espace public, « *la commune ne déboursera rien, Quentin Girard se rémunérant sur le bois qu'il récupère.* »

► **À LA CROISÉE DES CHEMINS.** L'autorisation donnée le 13 janvier 2023 par le conseil municipal de Saint-Colomban à la société À la Croisée des chemins d'occuper temporairement et gratuitement (du 1^{er} février au 31 mars 2023) la salle Janolin (Martinan) pour assurer le service de restauration de son restaurant *Les Myrtilles*, a été prolongée tacitement durant toute la saison estivale. Il se disait fin septembre que cette situation serait probablement régularisée aux mêmes conditions par une convention courant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

► **SAINT-SORLIN-D'ARVES.** On a appris (26 septembre) que la commune refusait de payer sa cotisation au Sivav au prétexte qu'elle cotisait plus qu'elle ne recevait. La trésorerie de Saint-Jean-de-Maurienne aurait été saisie pour une mise en demeure de payer.

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

NAISSANCES

- Le 26 juillet 2023 à Voiron, de *Noah Gabriel*, fils de Mélanie **Berthaud** et de Maxime **Favre-Bonté**, petit-fils de Carole et Patrick **Favre-Bonté**, et arrière-petit-fils de Janine et Gabriel (†) **Favre-Bonté** (Lachenal).
- Le 6 août 2023 à Puycard (Bouches-du-Rhône), de *Éli*, fils de Cyrille **Zanetti** et Marie **Sasso**, petit-fils de Daniel **Sasso** et Chantal **Bordon-Biron**, et arrière-petit-fils de Gilbert (†) et Huguette **Bordon-Biron** (La Pierre).

DÉCÈS

- De Mme Sylvaine **Sallier** née **Darves-Blanc** (Premier-Villard), le 6 juillet 2023 à Grenoble (86 ans).
- De Mme Jeanine **Tronel** née **Rigal** (Lachal), le 20 juillet 2023 à Montferrier-sur-le-Lez (102 ans). Elle était la veuve de Jacques **Tronel** (Lachal) décédé le 4 avril 1994 à Montpellier.
- De M. Jean-Louis **Moreggia** (Lachenal), le 25 juillet 2023 à Saint-Jean-de-Maurienne (64 ans).
- De M. Gilbert **Landelle**, le 4 août 2023 à Saint-Jean-de-Maurienne (75 ans). [Médecin généraliste, Gilbert **Landelle** était originaire de La Rochette. Il s'était installé à La Chambre en 1975 à la suite du décès accidentel du Dr Jean-Louis Viard au cours d'une partie de pêche à Argentine.]
- De Mme Denise **Bozon-Vialle** née **Valentini**, le 23 août 2023 à Marseille (93 ans). Elle était la veuve de Marcel **Bozon-Vialle** (Lachal) décédé le 18 septembre 2001 à Grenoble.
- De M. Jacques **Girard** (Les Roches), le 14 septembre 2023 à Salon-de-Provence (75 ans). [Très attaché à Saint-Colomban et à son hameau des Roches, Jacques **Girard** ne cessait de ce documenter sur la vallée des Villards, dénichant souvent au cours de ses recherches des photographies inédites. Dans les années quatre-vingts, il a grandement contribué à la rédaction du Petit Villarin en y faisant paraître des articles sur la faune, la flore, la minéralogie, les ardoisières et l'histoire locale.]

MARIAGES

- Le 1^{er} juillet 2023 à Saint-Colomban-des-Villards, de Jade **Frasson-Botton** et Dalian **Flambard**. Jade **Frasson-Botton** est la fille de Chantal **Frasson-Botton** et la petite-fille de Roger (†) **Frasson-Botton** (Le Bessay) et de Léa (†) **Frasson-Botton** née **Martin-Fardon** (Le Chef-Lieu).
- Le 26 août 2023 à Saint-Colomban-des-Villards, de Marie **Bérard** et Maxime **Aubert**. Maxime **Aubert** est le fils de Pascal et Nathalie **Aubert**, le petit-fils de Nicole **Bozon** et Pierre **Aubert**, et l'arrière-petit-fils de Colomban (†) et Denise (†) **Bozon** (Martinan).
- Le 23 septembre 2023 à Dardilly (Rhône), d'Annelise **Morfin** et Christophe **Crozier**. Annelise **Morfin** est la petite-fille de Simone (†) et Pierre (†) **Bozon** (Les Roches).

■ PETITE ANNONCE

- Particulier recherche un petit chalet à retaper, une ruine à reconstruire ou un terrain constructible en montagne. Si vous êtes intéressé par une vente, contacter Martin Wenzl (tél. : 07-69-00-65-04).

■ RECTIFICATIFS

- Probablement abusés par l'aspect neuf du clocher après sa récente rénovation, les lectrices du numéro 204 du *Petit Villarin* (juin 2023) ont laissé passer une malencontreuse coquille (article de Patrice Gérard : Fortifications et faits militaires aux Villards : mythes et réalités), à savoir que l'église de Saint-Alban « a été construite en 1929-1930 » alors que ce bâtiment religieux a été édifié un siècle plus tôt, en 1829-1830.
- Dans le même numéro, l'adresse courriel de Patrice Gérard mentionnée dans l'encart intitulé *Le Saviez-vous ?* (page 15) est erronée. Voici la correcte : patrice.gerard24@sfr.fr
- La dernière ligne de l'article consacré au centième anniversaire de Lucienne Favre-Bonté (même numéro, page 28) a sauté. Il fallait donc la deviner : « *J'aime Lachal, sous la tête de Montrond, surtout en juin quand les jours sont longs et les champs pleins de fleurs.* »
- Enfin (même numéro, page 11) le Tour de France est passé aux Villards pour la première fois en juillet 1977 et non en 1979 comme indiqué par erreur dans l'article sur la 50^e édition des Six jours de pétanque...

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0725 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves
(04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : cmayoux73@gmail.com),
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)

ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 205

SEPTEMBRE 2023

PAGES 2 ET 3 :

- La fête du 15-Août.

PAGES 4 ET 5 :

- Projection de films anciens.

- Musée savoisien. • Cinéma. • Sentier des remues. • Exposition au Bessay.

PAGES 6 ET 7 :

- La fête du pain.

- Les liseuses. • « Rando philo ».

PAGES 8 ET 9 :

- Amis des Villards. • Alevinage.

• Patrimoine et culture.

PAGES 10 ET 11 :

- Pétanque. • Canicross.

PAGES 12 ET 13 :

- Bilan de la saison estivale.

PAGES 14 À 17 :

- La chapelle des Voûtes. • Notre Clocher.
- La Charavoirin, une montagne méconnue.

PAGES 18 À 21 :

- Saint-Colomban : réunion publique d'information. • Le projet de l'Ouillon.

PAGE 22 :

- Retenue de Lachal.

• Microcentrale du Merlet.

PAGE 23 :

- Apiculture. • Loups et élevage.

PAGES 24 À 29 :

- Comptes rendus des conseils municipaux.

PAGES 26 ET 27 :

- Saint-Alban : incident au conseil municipal.

• Haussse des forfaits de ski.

PAGE 30 :

- Carnet. • Avis aux lecteurs.

Avis à nos lecteurs : *Le Petit Villarin cesse de paraître*

Après 51 ans passés à la tête du *Petit Villarin*, je n'ai plus l'énergie nécessaire pour continuer à en assurer la parution et tout ce que cela suppose : obtenir l'information, la vérifier, la mettre en forme et la mettre en page.

Je regrette avec amertume, qu'avertie en juin 2020 de mon intention de me retirer, l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards (qui couvrait *Le Petit Villarin* pour lui permettre d'être édité à but non lucratif) n'ait pas pu constituer une équipe pour prendre la suite.

Le présent numéro daté de septembre 2023 (numéro 205) est donc le dernier d'une aventure éditoriale commencée en juillet 1972.

Chacun comprendra qu'il m'est impossible de nommer tous ceux qui, à un moment ou à un autre de la vie de ce journal, m'ont apporté leur aide, et sans l'engagement

desquels rien n'aurait été possible dans la durée. Mais que soient ici collectivement remerciés les informateurs (dont nombre de Villarins travaillant dans les administrations), les auteurs (réguliers ou occasionnels), les annonceurs (dont certains, présents dans ce numéro, l'étaient déjà dans le premier...), les collectionneurs d'abonnements qui passaient l'été dans les hameaux, etc.

Une pensée pour mes proches qui ont assuré la gestion des abonnements et des envois (confection des bandes, mise sous bande ou sous enveloppe, dépôt à la Poste).

Toutes mes excuses à ceux que j'ai dû relancer plusieurs fois et, pour cela, sans doute, importuner (parfois au-delà de ce tolérait la politesse), pour obtenir l'information, le texte ou la photographie promise...

Merci à Francis Duval qui m'accompagne depuis des décennies,

pour sa patience et ses conseils de maquettiste avisé.

Mais que serait un journal sans ses lecteurs ? De 310, placés durant l'été 72 en distribuant le numéro de lancement de porte à porte, les abonnements ont augmenté jusqu'à 939 (2002) pour se stabiliser depuis une dizaine d'années à 850 (dans un fichier qui compte près de 1 500 noms de personnes qui se sont abonnées au moins une fois).

Et qui dit lecteurs, dit réactions de lecteurs... Alors merci également à ceux dont les critiques (parfois formulées de façon acerbe...) m'ont permis de faire évoluer le fond de ce bulletin d'information qui restera comme une chronique utile à ceux qui voudront comprendre ce que fut le pays villarin durant ce demi-siècle passé.

Emmanuel Tronel-Peyroz

■ INFOS PRATIQUES

- **PRESSENTANT** que l'Association des Villarins et des amis des Villards n'arriverait pas à constituer un groupe pour continuer l'édition du *Petit Villarin*, depuis plusieurs mois nous ne prenons plus en compte les demandes d'abonnements qui nous sont adressées. Les paiements reçus seront retournés.
- **LES PERSONNES** dont les abonnements courrent au-delà

du numéro 205 seront remboursées au prorata du nombre de numéros qui leur restaient à recevoir.

► **POUR QUE LE TITRE PERDURE**, malgré tout..., dans les prochains mois nous essaierons de faire vivre, compléter et enrichir le site Internet ouvert il y a quelques années au nom du *Petit Villarin* (<http://lepetitvillarin.free.fr>) et sur lequel on peut déjà trouver les références des articles publiés depuis 1972.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

* par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.